

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4133 du Jeudi 7 Juillet 2022 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE



Mgr Bienvenu Manamika recevant les offrandes des laïcs (P.12)

L'Assemblée spéciale des ouvriers apostoliques se clôt en apothéose

LEGISLATIVES ET LOCALES 2022

Aux urnes, Congolais !

Le Congo s'est mobilisé durant deux semaines pour les élections législatives et locales. Après le vote anticipé des agents de la Force publique, le 4 juillet, les civils sont appelés aux urnes ce dimanche 10 juillet 2022.

(Lire pages 3, 4, 5 et 6)

RD CONGO

La nation a rendu hommage à son héros Patrice Lumumba



(P.7)

CANAL+

30
ANS

GAGNEZ
30 MOIS
A TOUT CANAL+

ENTREPRENEURIAT

La Fondation
TELEMA
subventionne
vingt-six
promoteurs
de projets

(P.20)

EDITORIAL

Le tribalisme
rampant



MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

PROJET LISUNGI - SYSTEME DE FILETS SOCIAUX

UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 002-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-2022 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN DEVELOPPEMENT SOCIAL

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le Projet Lisungi Système de Réponse d'Urgence à la Covid-19 (PLRUC) et se propose d'utiliser une partie des fonds pour financer le contrat de prestation de service d'un spécialiste en développement social.

2. Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, le spécialiste en développement social exécute les missions définies dans les Termes de référence dont les principales sont les suivantes:

- Garantir la prise en compte effective de l'évaluation sociale dans la mise en œuvre des sous projets ou activités financés par le projet;
- Assurer la coordination du suivi des indicateurs de performance sociale des sous projets en fonction de l'évolution de la problématique au niveau de la zone du projet;
- Développer une vision prévisionnelle et participative des questions sociales dans les sous projets à réaliser dans le cadre du projet;
- Contribuer à la préparation et à la mise à jour de tous les documents de sauvegarde sociale (PEES, PGMO, PMPP, MGP, ...);
- Suivre et évaluer la mise en œuvre globale des documents de sauvegarde sociale;
- Assure la collaboration entre les institutions nationales et les organisations de la société civile, laquelle collaboration est axée sur le développement social;
- Suivre, contrôler et évaluer les contrats des opérateurs

et prestataires de services avec les services techniques dans son domaine de compétence;

- Veiller au respect des prescrits du Nouveau Cadre Environnemental et Social en général et les Normes Environnementales et Sociales de la Banque Mondiale en particulier durant la mise en œuvre du projet.

3. Le spécialiste en développement social sera recruté pour une durée prévisionnelle d'un an renouvelable, selon les performances et résultats atteints.

4. Le spécialiste en développement social travaillera à l'Unité de Gestion du Projet à Brazzaville et supervisera les activités dans toutes les zones d'intervention du projet.

5. Les principales qualifications de l'expert dans le domaine des violences basées sur le genre sont les suivantes:

- Avoir un diplôme BAC+5 en sciences sociales ou tout autre discipline connexe (anthropologie, sociologie, politiques publiques, développement communautaire et autres domaines similaires);
- Justifier d'une expérience de 3 à 5 ans dans le domaine des questions sociales et de genre dans le contexte des projets avec une expérience avérée en analyse sociale et intégration du genre dans les projets;
- Justifier d'une expérience avérée dans l'utilisation des approches participatives du développement et de la collaboration avec la société civile, les ONG, l'administration locale, le secteur privé, les organisations des femmes et des jeunes et autres parties concernées.

6. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet, curriculum vitae détaillé justifiant des qualifications et expériences pertinentes dans le cadre de la mission avec mention de 03 références professionnelles au moins, copies des diplômes, copies des attestations de travail justifiant les qualifications en rapport avec la mission) sont à déposer au plus tard le juillet 2022 à 10H30 à l'adresse ci-dessous sous plis fermé portant la mention «Avis d'appel à candidature n o 002-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-2022 relatif au recrutement d'un spécialiste en développement social du projet Lisungi» «A n'ouvrir uniquement qu'en séance d'analyse des dossiers de candidature

7. La sélection se fera selon la méthode de sélection des candidats individuels consignée dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement. Le recrutement se fera en deux phases:

- Phase de présélection des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard des dossiers des dossiers de candidature;
- Phase de sélection par une interview des candidats présélectionnés pour déterminer le candidat le mieux qualifié et apte à tenir le poste.

8. L'adresse de dépôt des candidatures et d'obtention des informations complémentaires concernant le présent avis est la suivante:

Projet Lisungi Système de Filets Sociaux
Sis Forêt de la Patte d'Oie Route de l'Aéroport, à côté du Tennis Club de Brazzaville

Brazzaville-République du Congo

Fait à Brazzaville, le 28 juin 2022

Alfred Constant KIAKOUAMA



MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

PROJET LISUNGI - SYSTEME DE FILETS SOCIAUX

UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 001-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-2022 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN EXPERT DANS LE DOMAINE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE, EXPLOITATION ET/OU ATTEINTE SEXUELLE ET/OU HARCELEMENT SEXUEL DU PROJET LISUNGI

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le Projet Lisungi de Réponse d'Urgence à la Covid-19 (PLRUC) et se propose d'utiliser une partie des fonds pour financer le contrat de prestation de service d'un expert dans le domaine des violences basées sur le genre, exploitation et/ou atteinte sexuelle et/ou harcèlement sexuel.

2. Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, l'expert dans le domaine des violences basées sur le genre exécute les missions définies dans les Termes de référence dont les principales sont les suivantes :

- Identifier le(s) type(s) de risques de VBG, ainsi que d'exploitation et d'atteinte sexuels et/ou harcèlement sexuel ;
- Identifier et cartographier les entités gouvernementales nationales (et leurs ramifications décentralisées) responsables de la prévention et de la réponse aux VBG ;
- Identifier et cartographier les organisations prestataires de services aux survivantes de VBG (organisations de la coopération multilatérale, organisations onusiennes, ONG internationales, organisations de la société civile telles que les associations des femmes et autres réseaux actifs dans le domaine des VBG) ;
- Déterminer en coordination avec les prestataires de services préalablement identifiés les protocoles d'orientation des survivantes aux soins holistiques dispensés par les structures compétentes selon les principes éthiques et confidentialité et de sécurité des survivantes; Participer à la sensibilisation et la prévention des risques des VBG susceptibles d'être exacerbés par la pandémie de Covid-19 auprès du personnel présent sur le terrain et des communautés locales ;
- Appuyer l'UGP dans la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes propres au traitement et suivi des plaintes d'EAS et HS survenues dans le cadre des activités du projet ;

3. L'expert dans le domaine des violences basées sur le genre sera

recruté pour une durée prévisionnelle d'un an renouvelable, selon les performances et résultats atteints.

4. L'expert dans le domaine des violences basées sur le genre travaillera à l'Unité de Gestion du Projet à Brazzaville et supervisera les activités dans toutes les zones d'intervention du projet.

5. Les principales qualifications de l'expert dans le domaine des violences basées sur le genre sont les suivantes:

- Avoir un diplôme BAC+4 en santé, sciences sociales, droit ou équivalent;
- Avoir au moins trois (03) ans dans la supervision et la mise en pratique d'activités de prévention et/ou de traitement des VBG;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de VBG dans le contexte d'urgence sanitaire et de l'aide humanitaire dont au moins deux (02) ans dans un organisme international ou dans un projet financé par les partenaires au développement;
- Justifier d'une bonne connaissance des principes directeurs et des meilleures pratiques relatives à la collecte d'informations relatives aux VBG y compris les lignes directrices de l'OMS de 2007; Avoir une maîtrise des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale;
- Justifier d'une expérience d'un an dans la conduite de sensibilisation sur les droits des femmes, la santé de la reproduction, basées sur l'IEC/CCC;
- Justifier d'une bonne connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivants des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et de traitement des cas de VBG;
- Justifier d'une expérience de deux (02) ans dans les méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG;
- Avoir des connaissances sur l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG;

- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VBG;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableurs, internet,);
- Avoir une bonne maîtrise du français parlé et écrit ainsi que des langues locales est un atout,

6. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet, curriculum vitae détaillé justifiant des qualifications et expériences pertinentes dans le cadre de la mission avec mention de 03 références professionnelles au moins, copies des diplômes, copies des attestations de travail justifiant les qualifications en rapport avec la mission) sont à déposer au plus tard le juillet 2022 à 10H30 à l'adresse ci-dessous sous plis fermé portant la mention «Avis d'appel à candidature n o 001-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-2022 relatif au recrutement d'un expert dans le domaine des violences basées sur le genre, exploitation et/ou atteinte sexuelle et/ou harcèlement sexuel» «A n'ouvrir uniquement qu'en séance d'analyse des dossiers de candidature».

7. La sélection se fera selon la méthode de sélection des candidats individuels consignée dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement. Le recrutement se fera en deux phases:

- Phase de présélection des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard des dossiers des dossiers de candidature;
- Phase de sélection par une interview des candidats présélectionnés pour déterminer le candidat le mieux qualifié et apte à tenir le poste.

8. L'adresse de dépôt des candidatures et d'obtention des informations complémentaires concernant le présent avis est la suivante:

Projet Lisungi Système de Filets Sociaux
Sis Forêt de la Patte d'Oie
Route de l'Aéroport, à côté du Tennis Club de Brazzaville
Brazzaville-République du Congo

Brazzaville-République du Congo

Fait à Brazzaville, le 28 juin 2022

Alfred Constant KIAKOUAMA

DIPLOMATIE

Jean Claude Gakosso s'est rendu en Libye pour prôner la paix aux belligérants

Faire baisser la tension entre les Gouvernements rivaux : tel est l'objet de la récente visite du chef de la diplomatie congolaise, Jean Claude Gakosso, qu'accompagnait le directeur de cabinet du Président de la Commission de l'Union africaine à Tripoli, où il a eu des entretiens avec les autorités libyennes.



Jean Claude Gakosso reçu par une autorité libyenne

M. Jean Claude Gakosso a échangé avec le Premier ministre Abdel Hamid Dbeibah. Le diplomate congolais a tenté de convaincre ce dernier pour qu'il accepte de s'asseoir autour d'une même table avec l'autre camp en vue de l'organisation d'une conférence de réconciliation nationale inter-libyenne.

Juste après, l'envoyé spécial du Président du Comité de Haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, est allé présenter au Président du Conseil présidentiel Mohamed El Menfi le plan de sortie de crise de l'Union africaine approuvé par le secrétaire général des Nations-Unies, en mai dernier à New York.

L'homme d'Etat libyen qui a reconnu les efforts du Président Denis Sassou-Nguesso dans la résolution de la crise libyenne, croit en l'atteinte de son objectif final.

Le diplomate congolais s'est ensuite rendu chez le vice-Président du Conseil présidentiel en charge

des élections, Mohamed Alafi. La question de l'unité nationale était au cœur des entretiens. «Organiser les élections sans faire la réconciliation, pourrait être source de violence», a soutenu Jean Claude Gakosso.

Le même plaidoyer a été fait auprès du vice-Président du Conseil présidentiel libyen en charge de la réconciliation, Moussa Alkoni. Jean Claude Gakosso s'est appuyé sur l'exemple de Nelson Mandela qui avait su prôner le pardon pour tourner la page sombre vécue par l'Afrique du Sud.

La question de la réunification des Libyens, préoccupation majeure du Comité de Haut niveau de l'Union africaine sur la Libye que préside Denis Sassou-Nguesso, a été également évoquée au cours de la rencontre que la mission de réconciliation de l'Union africaine a eu avec le

vice-Président du Haut conseil d'Etat libyen.

Le chef de la diplomatie congolaise a été reçu par le groupe "Cinq plus cinq" qui ne regroupe en son sein que des généraux de l'armée libyenne : l'armée, l'épine dorsale d'une nation, est un instrument de souveraineté nationale, a rappelé ici Jean Claude Gakosso, déplorant l'attitude de certains militaires qui se sont mis à la solde des politiques.

Pour l'envoyé du Président congolais, «la seule voie raisonnable et responsable c'est celle de se retrouver au tour d'une table pour imaginer un compromis. C'est précisément ce que préconise le président du Comité de haut niveau par le biais d'une conférence de réconciliation».

Il a indiqué que dans le contexte de la Libye, tout ce qu'on peut faire sans la force publique sera illusoire.

Après les entretiens avec le Gouvernement de Tripoli, le chef de la diplomatie congolaise a été accueilli à Benghazi, par le ministre libyen des Finances, puis conduit auprès du vice premier ministre libyen. Après une heure d'échanges, Jean Claude Gakosso et Ali Farge Algotrani se sont convenus de la nécessité de relancer le processus de dialogue en berne entre les deux camps rivaux dans le conflit libyen.

L'envoyé de Denis Sassou Nguesso, s'est ensuite rendu à Labrak où l'attendait le président du Parlement de la libye, basé à Tobrouk.

Aguila Saleh et son hôte ont partagé la même vision: il est temps de faire taire les égos pour laisser la Libye et son peuple savourer les délices de la sécurité et de la paix.

KAUD

Editorial

Le tribalisme rampant

Sommes-nous soulagés de boucler une campagne électorale qui ne s'annonçait pas sous les meilleurs auspices? Avec les grognements habituels, les appels à boycott d'un camp politique, rien n'indiquait d'avance que les législatives de ce Dimanche se seraient déroulées dans la tranquillité. En attendant les chiffres sur l'affluence (qui seront toujours contestées, quoi qu'il en soit), les états-majors des partis politiques semblent avoir gagné le pari de la paix.

Pas d'escarmouches dépassant l'ordinaire; pas de violence; pas trop de dérapages non plus. C'est peut-être pour cela que les propos d'un élu à Ouesso, déclarant la Sangha terre étrangère aux non-membres du PCT, ont eu un retentissement inusité. Et que le PCT et le Gouvernement se sont empressés d'éteindre l'incendie viral de ces proclamations aussi légères que dangereuses. Les mesures prises contre lui par le ministre de l'Administration du territoire étaient à prendre.

Il s'agit d'une incitation à la haine ethnique. Et d'un déni de démocratie ou de ce qui en tient lieu chez nous. De même, telle "Grande Dame" proclamant qu'on est mieux traités par son conjoint illégitime que par son mari peuvent avoir semblé une incitation à la débauche. Surtout dans la bouche d'une élue : la nouvelle loi contre les violences faites aux femmes semble une simple parodie. Surchauffe à Mouyondzi au point que l'évêque de Nkayi a dû calmer le jeu!

Mais le problème est que ces exemples ont tout l'air d'être les porteurs de convictions qui se chuchotaient jusque-là. Le tribalisme existe-t-il au PCT? Oui, bien sûr. Les exemples d'un tribalisme rampant, au sein du parti de la majorité tout comme dans les partis de l'opposition; entre nous dans les quartiers et dans tout lieu d'exercice du pouvoir, sont foison.

Les faits sur le terrain et dans la réalité de chaque jour n'encouragent pas à penser nos partis politiques comme des modèles d'inclusion. Ni les meilleurs instruments de lutte contre le tribalisme. L'Etat PCT, comme disent ses détracteurs, s'étend au-delà du maîtrisable. De sorte que le maintien de la suprématie passe aussi par l'élaboration et l'énoncé de stratégies qui n'aident pas à éviter les dérapages.

La question du tribalisme a toujours été survolée par les différents partis politiques depuis l'indépendance. Leurs leaders se dédouaient par des «chez eux, c'est pire!». Et on retombe dans l'hypocrisie habituelle : sourires et propos mielleux, mais au service d'une idéologie d'exclusion. L'origine ethnique ou régionale tient lieu de carte d'accès au club fermé des décideurs ou des ayant-droits. Dans cette logique, la clôture de la campagne électorale ne peut donner lieu à un «Ouf» de soulagement : c'est seulement le début du travail sur nous-mêmes.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES A BRAZZAVILLE

Vote anticipé des agents de la Force publique

A six jours des élections législatives et locales, les agents de la Force publique (militaires, gendarmes et policiers) ont voté par anticipation, pour assurer la sécurité le jour des deux scrutins. Le 4 juillet 2022, ils se sont déplacés en grand nombre dans les onze centres retenus à Brazzaville et ont voté «dans la discipline et l'ordre», selon les autorités.

Henri Bouka, président de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), a visité quelques centres, notamment celui du CEG Nganga Edouard, dans le 3^e arrondissement Poto-Poto. Le constat fait par lui, témoigne de la présence des représentants des différents candidats en lice dans les salles. «La forte mobilisation des électeurs témoigne de l'intérêt qu'ils accordent à ce vote anticipé», a-t-il estimé.

Quelques problèmes ont été signalés dans certaines localités. Ils pourraient emmener à un éventuel report du vote. «Nous avons eu, dans trois ou quatre localités à accès difficile, quelques soucis». Je crois qu'il n'y a que cela, mais il n'y a rien d'extraordinaire. Dans l'ensemble, le vote anticipé des personnels de la Force publique s'est bien déroulé», a-t-il affirmé. Les difficultés ont concerné Mbomo et Mbama, a-t-il indiqué. Elles seraient dues à l'éloignement.

Le général André Obami-Itou Fils, commandant en second des Forces de police a fait la ronde de quelques bureaux de

vote de la ville de Brazzaville où un engouement aurait été constaté. Partout, il s'est rendu compte de l'effectivité et de l'affluence des agents de la Force publique. Du lycée Antonio Agostinho Neto de Talangai en passant par les CEG de la Liberté, Thomas Sankara à Djiri, où le général Obami-Itou a accompli son devoir civique.

A Ouenzé, Nganga Edouard, Angola Libre, l'école primaire Nkouka Boussoumbou à Madi-bou, les agents de la Force publique, cartes professionnelles ou cartes d'électeurs en main étaient tous disciplinés pour ce grand rendez-vous civique. A Nganga Edouard, l'un des centres retenus à Poto-Poto, certains électeurs ont eu du mal à retrouver leurs noms sur les listes affichées. C'est dans ce centre que le Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises, le général de division Guy Blanchard Okoi, a accompli son devoir civique. Dans la journée, le général de brigade aérienne, Chef d'Etat-major de l'armée de l'Air, Jean-Baptiste Philippe Tchicaya, s'est plié au même cérémonial. Alors



Des agents de la Force publique devant un bureau de vote à Nganga Edouard

que le général Jean-François Ndengué, commandant des Forces de police a voté au centre Lheyet Gaboka à Ouenzé.

A l'école Moussa Eta, jouxtant la Base aérienne, dans le 4^e arrondissement Mougali, c'est le général commandant la Garde républicaine, Gervais Akouangué, qui est venu accomplir son devoir civique. Il a été imité peu de temps après par le général de brigade Serge Oboa, directeur général de la sécurité présidentielle, et par le général de brigade Nianga Ngatsé Mbouala.

A Djiri dans le 9^e arrondissement et dans la commune avoisinante de Kintélé, les électeurs ont aussi répondu massivement à ce double scrutin dans la discipline, avec un bon niveau d'organisation. Ces élections se sont bien déroulées, mais, des candidats se sont plaints, notamment de

la non-présence de leurs logos dans leurs bulletins de vote.

Alain-Patrick MASSAMBA

Brèves de campagne

A Pointe-Noire, le PCT boosté par Anatole Collinet Makosso

Les derniers jours de campagne du député François Kando samedi 2 juillet dans la circonscription de Mongo-Mpoukou, à Pointe-Noire, ont été marqués par la présence d'Anatole Collinet Makosso, candidat du PCT dans l'arrondissement 4 Loandjili et de Jean Marc Thystère Tchicaya, candidat du Ras-

semblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS), parti allié du PCT.

En tant que président du comité du Parti congolais du travail (PCT) de Pointe-Noire, Jean-François Kando a invité la foule venue nombreuse à aller nombreux au vote.

M.D. MONGO

La course s'arrête pour Léonidas Mottom Mamoni

Le ministre de l'Administration du territoire, Guy Georges Mbacka, a annoncé le 2 juillet le retrait de la candidature de Léonidas Mottom Mamoni aux élections législatives des 4 et 10 juillet dans la deuxième circonscription électorale de Ouesso, dans le département de la Sangha. Le département de la Sangha serait la propriété privée des

candidats investis du PCT à entendre Léonidas Carrel Mamoni

D. MAVOUNGOU (Stagiaire)

Baongo divisée

Séparés en deux blocs, Bacongo 1 et Bacongo 2, les électeurs sont hésitants. Certains soutiennent que le PCT au plan national n'a pas convaincu, un candidat de cette formation majoritaire ne ferait pas de miracles à Bacongo. Les avis inverses sont véhéments, évidemment. Le problème de l'eau, de la désoccupation des jeunes dans l'arrondissement 2, des moyens de transports, de la Covid 19 et le phénomène des Bébés noirs ont marqué la campagne.

Maurice BIKINDOU (Stagiaire)

LEGISLATIVES

Anatole Collinet Makosso face à ses électeurs de Loandjili 1

Comme partout sur l'ensemble du territoire, la campagne électorale comptant pour les élections législatives et locales des 4 et 10 juillet 2022 s'est ouverte le vendredi 24 juin dans toute l'étendue du territoire national. Le samedi 25 juin dernier, Anatole Collinet Makosso, député de la circonscription de Loandjili1, a lancé sa campagne électorale par un meeting. Un seul message: voter massivement pour leur candidat dès le premier tour avec un bon résultat.

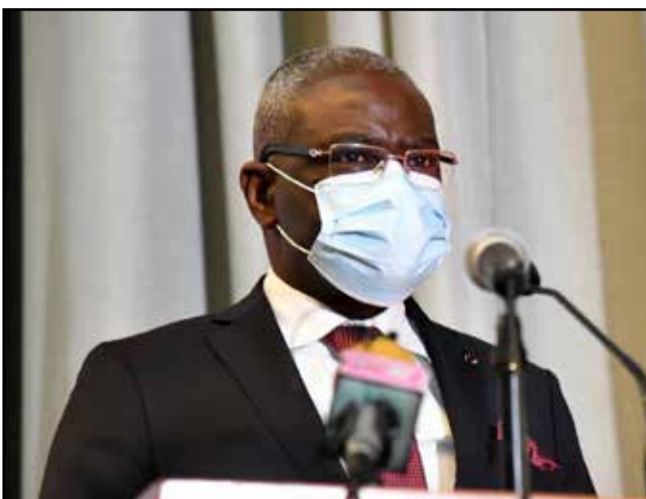
Pour les législatives, ils seront près de 2000 candidats à se disputer les 151 sièges de l'assemblée nationale. Ainsi pour avoir le plus grand nombre d'élus à l'assemblée nationale, le seul message est de voter massivement pour les candidats du Parti congolais du travail auquel appartient le premier ministre, le candidat Anatole Collinet Makosso, député de la circonscription Loandjili1.

Il a été rappelé que les promesses du candidat en 2017 ont été réalisées. Parmi ces projets, la modernisation du quartier culotte qui devient quartier pantalon comme la spontanément dénommé la population qui attribué la métamorphose actuelle aux efforts d'Anatole Collinet Makosso.

Au cours de ce meeting, les mamans, par la voix de la veuve Marie Taty, ont vanté les bienfaits apportés par leur candidat au cours des années passées et elle a dit merci pour ce que le député Anatole Collinet Makosso a fait pour les veuves et la population de Loandjili1 pendant le confinement.

Les mamans ont rassuré le député Anatole Collinet Makosso, qu'elles vont voter dès le premier tour à 100% pour lui afin qu'il achève le travail qu'il a commencé.

Prenant la parole, Anatole Collinet Makosso a fait le bilan des projets réalisés au cours de son mandat. Des projets qui ont été réalisés: il a invité les populations à voter massivement pour les candidats du Parti congolais de travail et spécialement pour



Anatole Collinet Makosso

lui afin que les projets de cette circonscription puissent être réalisés.

Le dimanche 26 juin, Anatole Collinet Makosso est allé rencontrer, pour la première fois, la population de Vindoulou-Doyé. Il a discuté avec elles.

Au nom des jeunes, Dieuveil Moundimba, a dit merci au député pour avoir fait que Vindoulou puisse avoir un lycée moderne et également pour le courant implanté dans certains secteurs de ce quartier. Leurs soucis ont été qu'un Vindoulou puisse avoir l'école primaire et le collège et que tout le quartier puisse être éclairé par le

courant. Les jeunes ont promis de voter massivement pour le candidat du PCT Anatole Collinet Makosso afin qu'il continue de défendre leur cause à l'assemblée nationale.

Anatole Collinet Makosso, a poursuivi sa visite au siège du PCT dans sa circonscription, le marché moderne du quartier Culotte en pleine construction, et également l'école primaire et le collège moderne local qui peut recevoir les enfants à la rentrée scolaire prochaine.

Madocie Déogratias MONGO

61^e ANNIVERSAIRE DES FORCES ARMÉES CONGOLAISES ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE

La disponibilité des Forces armées sollicitée sur deux engagements majeurs

Les Forces armées congolaises (FAC) et la Gendarmerie nationale (GN) ont commémoré dans l'allégresse leur 61^e anniversaire, le 22 juin 2022. Sur le thème : "Dans la cohésion et la complémentarité de la Force publique, renforçons nos capacités pour le succès des engagements communs". A Brazzaville, l'événement a donné lieu à une série d'activités qui se sont déroulées en présence du ministre de la Défense nationale Charles-Richard Mondjo, du général de division Guy-Blanchard Okoi, Chef d'Etat-major général des FAC, du général de brigade Paul-Victor Moigny, Commandant de la GN, mais également d'autres personnalités politico-administratives, militaires et civiles.



Le ministre Mondjo décorant des agents de la Force publique

Le clou de toutes ses activités a été l'excellente parade des troupes d'honneur, celles de la garnison de Brazzaville, ainsi que des policiers, qui ont martelé le macadam, à l'esplanade du Stade Président Alphonse Massamba-Débat, après deux années d'hibernation due à la pandémie à corona virus. Peu avant, un échantillon de douze militaires a été décoré dans divers ordres, par le ministre de la Défense nationale.

La veille, le ministre Charles-Richard Mondjo a prononcé le traditionnel message lié à l'événement, dans lequel, il a rappelé l'engagement des FAC et de la GN dans la part qu'elles portent dans la défense de l'intégrité territoriale du pays, son indépendance et ses valeurs. Mais, également, les deux engagements majeurs qui sollicitent la disponibilité des Forces armées cette année : le scrutin de juillet et le défilé militaire du 15 août prochain : «Le Congo est engagé dans un processus électoral avec la tenue des élections législatives et locales en juillet 2022. Ce processus est essentiel à la vie démocratique de notre pays. Les Forces armées auront, à la fois, la mission de voter par anticipation, le 4 juillet, et de sécuriser le vote général, le 10 juillet. L'expérience de 2021, cumulée aux expériences antérieures, devraient vous donner la mesure des défis et les repères qui faciliteront l'accomplissement de votre devoir de citoyen et d'agent de l'ordre. Et, pour la première fois depuis l'éclatement de la crise sanitaire à corona virus en 2020, les Forces armées participeront au défilé militaire à l'occasion des festivités du 15 août 2022. Cela exigera de vous, une préparation minutieuse de ce rendez-vous».

Le thème de cet anniversaire, a-t-il rappelé, «met en lumière la nécessaire complémentarité, qui a toujours régné au sein des composantes de la Force publique, valorise leur synergie d'action. Ce 61^e anniversaire coïncide avec le rattachement de la Gendarmerie nationale au ministère de la Sécurité et de l'Ordre public. C'est un moment charnière où les deux Forces sont appelées à éprouver davantage leur cohésion et leur complémentarité».

Sur la consolidation des acquis de l'indépendance du pays, le ministre Mondjo a souligné : «Notre pays a besoin des Forces armées disponibles, entraînées, équipées et soutenues à la hauteur des défis de son temps. Un temps marqué par un regain de violences exacerbées et des conflits armés (...). C'est en cela que la réponse de notre pays n'a jamais manqué à l'appel de la communauté internationale pour les missions de paix sur le continent. Cette solidarité de notre pays vis-à-vis d'autres pays est manifeste, grâce aux opérations de maintien de la paix».

S'agissant des orientations du Président de la République, Chef suprême des armées à la Force publique pour l'année 2022, il a rappelé, qu'il consiste à «renforcer des capacités des personnes à travers l'entraînement et la préparation opérationnelle ; à la surveillance du territoire ; au maintien de la libre circulation des personnes et des biens ; au contrôle des frontières ; à la lutte contre le grand banditisme dans les grandes villes et même à l'intérieur du pays ; à la vigilance permanente face au phénomène du terrorisme et de l'extrême violence. Toutes ces actions visant à matérialiser cette volonté sont en cours de réalisation», a-t-il assuré.

Aussi, le ministre de la Défense nationale a salué le bénéfice que tire le Congo de ses partenaires en coopération dans le domaine de la formation du personnel, de l'équipement, de partage de données et d'échanges d'informations.

Les autres faits marquants de l'événement sont : la messe œcuménique en l'église Notre Dame de l'Assomption, le dépôt des gerbes de fleurs le 21 juin à la stèle aux morts de la Force publique par les ministres Mboulou de la Sécurité et de l'Ordre public, Mondjo de la Défense nationale, Moyongo de la Culture et des arts et le maire de Brazzaville Dieudonné Bantsimba, la remise de trophées aux équipes vainqueurs des compétitions sportives de Ndzango et de Volley-ball.

Alain-Patrick MASSAMBA

LEGISLATIVES

Marche de soutien à la candidature de Juste Désiré Mondélé, candidat du Club 2002 PUR.

Juste Désiré Mondélé, député sortant de la première circonscription électorale de Ouenzé, a organisé dimanche 26 juin 2022 une marche de soutien à sa candidature pour le 10 juillet prochain.

Partis du rond-point Kou-lounda à 8 h 15, les potentiels électeurs de Juste Désiré Mondélé se sont ébranlés sur la rue Mbochis, l'avenue de la Pointe hollandaise, en passant par les brasseries du Congo, avant d'arriver au point de chute "La maison du citoyen" sise au 1720 bis de la rue Bandza, à Ouenzé, à 10h 40. Cette marche a été assourdissante avec les sons de trompettes et de tambours des marcheurs. «Nous avons organisé cette marche pour témoigner notre attachement à notre candidat Juste Désiré MONDELE, ce qu'il a fait dans le quartier en 5 ans nous a beaucoup marqué. Il doit encore être élu.» s'est exprimée une maman dans le groupe.

A la presse, le candidat a déclaré que «La journée d'aujourd'hui était consacrée à une grande marche, et puis qu'on montre aussi que le peuple de Ouenzé est en forme, le peuple de Ouenzé est derrière son candidat, le candidat de la majorité présidentielle, derrière aussi les candidats de la majorité présidentielle; donc la période électorale, c'est aussi une période festive, une

période où il fait bon vivre, ce n'est pas un des moments d'empoignades, comme on a suivi ici et là, quelques reportages où on déchire les affiches, on agresse les partisans des uns et des autres, non ! c'est des moments de retrouvailles et chacun, ma foi, défend son offre politique.

A la question de savoir si le sport et la campagne vont de pair, le candidat a expliqué que: «Ecoutez, je ne voudrais pas prendre l'esprit de Coubertin, mais on est pas si loin que ça, mais ici, l'important c'est pas que de participer, c'est aussi gagner, mais lorsqu'on participe, on respecte les règles. Moi-même qui vous parle, devant ma propre parcelle, on déchire nos affiches, allez-y comprendre ! et hier, on a vu un groupe de jeunes dressés comme des chiens enragés, un petit groupe, un tout petit groupe, voyez ! j'ai assez de muscles, tout seul, je suis un grand sportif. Donc, quand on se comporte comme ça, ce n'est pas bon dans le quartier, nous, on a toujours privilégié la paix et on va continuer à privilégier cette culture ; et on lance un appel à tous les candidats, mais alors à



Juste Désiré Mondélé pendant la marche

tous, dans les départements du pays, c'est un moment important de la démocratie, d'échanges, de rencontres avec toutes les populations, donc c'est un moment d'humilité, le politique doit être humble, parce que le politique doit répondre de son bilan, et celui qui n'a pas de bilan doit expliquer son offre. Donc il n'est point besoin qu'il y ait des déchirements, ici et là dans tel ou tel département, non ! c'est un moment de paix, de proximité et de promiscuité, parce ce que ce sont de bons moments rares qui nous permettent d'échanger, de parler

et aussi de rigoler, avec les citoyens, de les écouter. C'est pour nous le contenu que nous donnons à ce contenant de cette marche dominicale, et une pensée à tous les chrétiens qui, en ce jour, n'ont pas pu être avec nous, mais on a une pensée pour christ, que Dieu bénisse Ouenzé, que Dieu bénisse Brazzaville, que le Congo reste à jamais béni, que Dieu bénisse le prophète qu'il a choisi, Denis Sassou-Nguesso».

Victor GUEMBELA

CYR EULOGE MOUTOU, SECRÉTAIRE À L'ORGANISATION, MOBILISATION ET À LA FORMATION IDÉOLOGIQUE DU CPR.

«Mettre l'expertise au service du développement de Moundali»

Candidat du CPR (Club perspectives et réalités), parti politique de la majorité présidentielle aux élections locales dans le quatrième arrondissement Moundali, Cyr Euloge Moutou entend mettre son expertise au service du développement de Moundali. C'est ce qu'il a déclaré dans cette interview.

***Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs?**

**Je suis Cyr Euloge Moutou, PDG de la société multidisciplinaire On Demand Worldwide (ODW) qui offre ses services dans plusieurs domaines du génie, dans certains pays d'Afrique centrale comme le Congo, la République démocratique du Congo et le Gabon. En sus de cela, je suis aussi le secrétaire à l'organisation, mobilisation et à la formation idéologique du CPR, parti politique de la majorité présidentielle, et aujourd'hui, au niveau politique, candidat aux élections locales à Moundali.

***Pourquoi vous êtes-vous engagé dans cette bataille?**

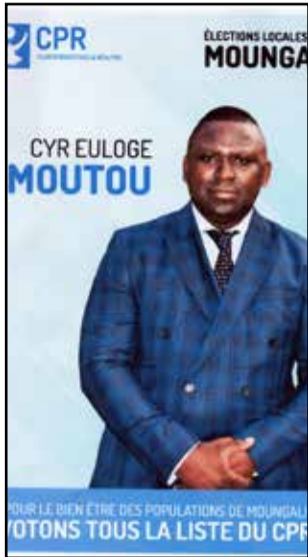
**Je suis d'abord et avant tout un ingénieur ayant travaillé dans plusieurs projets aussi bien en Afrique que dans le monde, le dernier portant sur la réalisation des cartes électroniques, numériques de navigation sur les rivières Kasai et Oubangui en vue d'une application Smart phone pour le compte du service commun d'entretien des

voies navigables (République du Congo) et la régie des voies fluviales (République Démocratique du Congo), projet de la Cicos par le biais du GMES et Africa, financé par l'Union européenne. Mon parcours professionnel m'a permis d'épingler un certain nombre de problèmes, qui freinent leur développement. D'où, réagissant en qualité de natif de l'arrondissement 4 Moundali, de commencer à œuvrer au niveau de notre mairie, plus précisément dans le Conseil pour être une force de proposition et une interface par le biais d'une politique inclusive entre la population de Moundali et sa mairie dans la conception et le développement des projets directement liés au bien-être de celle-ci.

***Qu'est-ce que vous souhaitez apporter de nouveau ?**

**Le projet social que nous diffusons.

***Que pensez-vous du fait que le peuple congolais soit fatigué et dégoûté des hommes politiques qui viennent en période d'élections parler et**



Cyr Euloge Moutou

faire des propositions et, une fois votés, ils partent et ne font plus rien jusqu'aux prochaines élections?

*Je définis la politique comme étant l'art de gérer la cité en essayant de trouver les solutions aux différents problèmes qui freinent le développement et, partant, le bien-être de la population et ce, dans les différents secteurs clés directement liés à celle-ci comme la sécurité, le transport, l'habitat, l'énergie, l'eau, l'aliment, l'emploi, etc. Donc, la politique est celui qui, justement, propose une vision et ou projet social afin qu'il soit voté par le peuple qui considère que son projet répond mieux

à leurs attentes que ceux des autres. Malheureusement, cela n'est souvent pas le cas au Congo. Deux points pour illustrer ma pensée avant de conclure sur votre question combinée importante si nous voulons avoir une démocratie saine dans notre pays.

En conclusion, l'immaturation politique (due au fait de ne pas connaître leurs droits et de réfléchir avec le ventre à la place de la tête) de la population pousse les politiciens à leur manquer de respect en leur proposant l'argent à la place du projet social. Une fois élus, ceux-ci ne doivent plus rien à la population car, ils ont été élus par rapport à l'argent. Donc, le peuple ne devrait plus parler, le contrat a été respecté (argent contre siège), il n'y a rien à faire après le vote car, les candidats n'ont jamais proposé un projet social pour commencer. Donc, le peuple a une part de responsabilité dans cette histoire. Pour éviter ce malaise, le peuple doit être plus conscient et mature pour pousser les candidats à leur présenter un projet social afin qu'ils soient votés et, par la suite d'être capable de les sanctionner (vote sanction) s'ils n'arrivent pas à réaliser la vision pour laquelle ils ont été élus.

Propos recueillis par Pascal Azad DOKO

CIRCONSCRIPTION UNIQUE DE KELLE (CUEVETTE OUEST)

Indigné, Richard Ossa fustige le comportement du député sortant

Face aux actes de sabotage et de pillage orchestrés sur ses engins à Kellé et au futur complot qui se dessine, selon lui, dans cette circonscription unique, Richard Ossa, candidat en lice pour les législatives prochaines, est sorti de sa réserve. Au cours d'un point de presse organisé à son cabinet de travail à Brazzaville le 22 juin dernier, il a justifié le comportement qu'affiche l'actuel député de Kellé, dans la Cuvette-Ouest. Il n'y est pas allé par quatre chemins.

Se voulant proche des populations de Kellé, dont il est originaire, notaire de son état, le candidat déclaré aux législatives prochaines, s'est dit indigné et consterné sur ce qui se passe à Kellé. «Je suis surpris du comportement de vandalisme perpétré au mépris des lois de la République par un citoyen. Un natif de Kellé que tout le monde connaît. Mes engins et mes machines sont pillés. Mes plaintes ne sont pas enrôlées et celles du malfaiteur sont prises en compte parce qu'il faut créer le dilatoire dans le civil. Quand j'interviens, on ordonne mon arrestation parce que je revendique mes engins. On fabrique des alibis, comme quoi j'ai outragé les pouvoirs publics. Voilà ce genre de paradoxe et de canaille de la part des fil-

les et fils de la Cuvette-Ouest qui sont aux affaires», a-t-il expliqué.

Pour lui, un scandale est en train de se perpétuer à l'Administration du territoire, en toute insouciance. «Simple-ment, parce qu'il faut craindre l'arbitraire orchestré par un individu qui, depuis qu'il est député, doit semer la terreur et mener la guerre à tous les cadres. Il pille mes engins qu'il garde chez lui sans être interpellé parce qu'il est protégé. Il est allé intimider l'ordre à un ministre aux affaires pour que soit modifiée la liste des membres de la CNEI locale. C'est une honte qu'un arrêté soit pris aujourd'hui pour être modifié demain».

Richard Ossa parle de terrorisme à Kellé. «Lorsqu'il (son concurrent, Ndlr) est acculé, il se réfugie derrière le PCT.



Richard Ossa

Non! J'ai défendu le PCT depuis le bas âge. Je suis du bord politique du Chef de l'Etat. Je ne vais pas aux élections parce que je dois bénéficier de la faveur de qui que ce soit. Je dois plutôt me battre et apporter de la force à la politique de celui que je soutiens. Je fais partie de ceux qui ont soutenu le Président de la République pour le changement de la Constitution».

«Ceux-là n'ont jamais pris part à une seule activité parce qu'ils pensaient que le Président de la République avait échoué. J'étais au dialogue de Sibiti pour défendre publiquement la nouvelle Constitution. Certains élus de la Cuvette-Ouest n'ont pas participé à

ce dialogue. Que cessent des menaces», a-t-il dit.

Il a demandé au ministre Mbacka de les recevoir. «Le hold up qui commence déjà par la composition des membres de la CNEI locale, ira jusqu'à Kellé. Si nous ne n'y prenons garde, ils sont en train de mijoter la violence et la mettre sur mon dos. Je suis soucieux du pouvoir que j'ai toujours accompagné. Je ne vais pas à Kellé en bandit; je ne le suis pas. Que le ministre de l'Administration du territoire prenne ses responsabilités face à toutes ces bavures et scandales», a conclu Richard Ossa.

KAUD

COUP D'OEIL EN BIAS

«Curieuse» mesure administrative contre les retraités à Radio Congo Pointe-Noire

Les agents de Radio Congo Pointe-Noire ayant fait valoir leurs droits à la retraite ne comprennent pas ce qui se passe. Ils ont le sentiment que la direction générale pratique la politique des deux poids, deux mesures. En effet, une note signée par le directeur général de Radio Congo leur fait interdiction de mettre pied à la station, y compris ceux qui animent des programmes. D'ailleurs, ces programmes ont été retirés de la grille. Par contre, les retraités de la chaîne nationale, à Brazzaville, continuent d'animer leurs programmes sans problème. D'où le tollé à Pointe-Noire!

Plus de retraités à la direction générale du Budget

Les agents de la Direction générale du Budget disent avoir obtenu «une victoire». Ils s'insurgeaient contre le maintien de leurs collègues ayant atteint l'âge limite à des postes de responsabilités. Le ministère des Finances s'est finalement aligné sur leur position. Les directeurs et les chefs de service concernés se sont vu remettre leurs notes de cessation définitive de service par le directeur général du budget. Les syndicalistes crient «Victoire». Comme quoi, tout n'est que question de temps!

Les saboteurs du viaduc de Kintélé entre les mains de la police

La police a finalement mis la main sur les présumés auteurs d'actes de sabotage sur les installations électriques du viaduc de Kintélé. Ils ont été présentés à la presse la semaine passée. Ce sont sept personnes dont un étranger. Ils sont accusés de vol de câbles électriques et autres équipements. La police peaufine ses enquêtes jusqu'à ce que leur culpabilité soit établie par la Justice.

Ces puisards qui indisposent riverains et passants

Certains quartiers de Brazzaville sont des quartiers bizarres. A Poto-Poto par exemple, il y a des rues interdites à la circulation pendant la saison des pluies à cause des lacs qui s'y forment. Avec l'arrivée de la saison sèche, des rues se singularisent par des filets d'eau qui dégorge des puisards des toilettes. Leurs eaux, devenues vertes, obligent à se boucher les narines. Il est curieux que des gens, parfois très instruits, fassent bon ménage avec cette insalubrité.

Fin de la grève des agents du secteur pétrolier

L'inter-fédérations syndicale de l'ensemble du secteur pétrolier a annoncé la semaine passée la suspension de la grève que les travailleurs observaient. Ainsi, les 10.000 agents ayant débrayé ont repris le travail le vendredi 1er juillet. Selon l'inter-fédérations, la suspension de la grève fait suite aux progrès enregistrés avec le Gouvernement et l'organisation des employeurs, le Gouvernement ayant accepté de résoudre les problèmes posés par les syndicats. Cette grève a embarrassé le Gouvernement au point que deux ministres, celui en charge du Travail et son homologue des Hydrocarbures ont dû suspendre leur campagne électorale pour se rendre en quatrième vitesse à Pointe-Noire.

Bac général : un réseau de fraudeurs démantelé à Brazzaville

La fraude et la corruption dans les examens d'Etat désormais partie de la culture générale. Des enseignants ainsi que leurs complices ont été appréhendés pendant les épreuves écrites du baccalauréat général il y a deux semaines. Au moins 17 enseignants ont été arrêtés. Ils auraient reconnu les faits qui leur sont reprochés. Les enquêtes se poursuivent afin de démanteler le reste des réseaux; car d'autres personnes se tapissent dans l'ombre.

CÉLÉBRATION

Fête nationale des Etats-Unis à l'ambassade

Il est de tradition au début du mois de juillet, la communauté américaine a célébré sa fête nationale vendredi dernier à Brazzaville. Pour ce 246e anniversaire de la fête de leur Indépendance (tous les 4 juillet), les Américains du Congo ont avancé cette date au 1er juillet, le 4 étant journée d'élections ici. Dans la grande jovialité qui caractérise ce peuple et ses diplomates, la colonie américaine de l'ambassade a convié à la fête amis et partenaires du Congo.

Dans un discours chaleureux, l'ambassadeur Eugene Young, a mis en avant cette amitié ainsi que la disponibilité du Gouvernement et du peuple américains à se placer aux côtés du Gouvernement et du peuple du Congo chaque fois qu'il est fait appel à eux. Il a rappelé que la première visite d'un Chef d'Etat congolais remonte à 1961 : le Congo n'avait alors qu'un an d'indépendance et les Etats-Unis avaient pour Président M. John Fitzgerald Kennedy. Les Etats-Unis sont un pays où se fondent des peuples de toutes origines et de toutes religions. «Même le saka-saka se trouve aujourd'hui aux Etats-Unis». Rien d'étonnant puisqu'une bonne partie des esclaves qui ont l'Histoire de ce pays sont originaires du Bassin du Congo. «Nous avons pris des engagements pour l'Afrique. Au Congo, nous sommes engagés dans

l'humanitaire et l'amélioration des capacités des Congolais. Lorsque le Congo est confronté à des situations d'urgence, les Etats-Unis seront toujours là.



L'ambassadeur Young prononçant son discours



Notre succès en tant que Nation et en tant que peuple est directement lié à votre succès en tant que Nation et en tant que peuple».

«Pendant que le Gouvernement et le Peuple congolais cherchent leur propre voie vers une meilleure gouvernance et une société plus ouverte et de plus en plus

exempte de corruption ainsi que pour le maintien de la paix, les Etats-Unis seront là pour vous soutenir». A noter au passage que le français d'Eugene Young s'est nettement amélioré, lui permettant quatre mois après son arrivée au Congo de prononcer son discours en français, en anglais et... en lingala ! Devant le parterre nourri des diplomates étrangers, des acteurs de la société civile et de la hiérarchie politique et militaire congolaise, l'ambassadeur a levé le verre de l'amitié et prononcé son toast pour l'avenir de la coopération américano-congolaise.

A.S. MIANZOUKOUTA

LEGISLATIVES ET LOCALES 2022

Emile Aurélien Bongouandé parle de la Convention pour la paix et la reconstruction

Commissaire aux libertés publiques au comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo, Emile Aurélien Bongouandé explique les mécanismes de l'observation électorale.

«L'observation des élections exercée par les observateurs nationaux mérite un soutien plus solide des gouvernants» Commissaire aux libertés publiques au Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction, Emile Aurélien Bongouandé, a animé à Brazzaville, un point de presse sur le rôle et la place du comité de suivi dans l'observation des élections pour mieux édifier l'opinion. D'entrée de jeu, il a rappelé qu'au Congo, des organismes internationaux et des personnalités étrangères qualifiées peuvent, sur invitation du gouvernement, observer les différentes phases du processus électoral. Au plan national, les associations et les ONG œuvrant dans le cadre des élections sont accréditées par le ministère en charge des élections pour observer le déroulement des différents scrutins. Dans ce cadre, les observateurs nationaux peuvent, par

le biais de l'observation nationale, faire part aux autorités nationales chargées d'organiser les élections, des problèmes spécifiques relevés dans le déroulement des opérations de vote. Depuis 2002, le Comité de suivi de la convention pour la paix et la construction du Congo a accompli cette mission lors de toutes les élections présidentielles (2002, 2009, 2016, 2021), législatives (2002, 2007, 2012, 2017) sénatoriales (2004, 2007, 2014, 2019) et locales (2003, 2008, 2014, 2019) pendant lesquelles près de 3240 observateurs ont été déployés, et à l'issue desquelles douze rapports et déclarations comprenant, en très bonne place, en total 168 propositions relatives à l'amélioration du système électoral ont été faites. Le renforcement des capacités de tous les membres des bureaux de vote ; la formation continue des acteurs électoraux et des délégués



Emile Aurélien Bongouandé

des candidats ; la réforme du système actuel de production et de distribution des cartes d'électeurs ; l'acheminement à temps du matériel électoral ; l'administration plus moderne et plus efficace des listes électorales sont parmi les avancées constatées. La mise en œuvre effective des recommandations du dialogue national de Sibiti 2015, et de la concertation politique de Ouesso 2017, relative à la réforme de l'Etat civil ; l'augmentation du nombre de

bureaux vote ; l'amélioration de la qualité du matériel électoral ; l'éclairage des bureaux de vote» a-t-il rappelé. Emile Aurélien Bongouandé a également rappelé que pendant les élections présidentielles législatives et locales, le comité de suivi déploie dans les centres urbains un observateur pour 7 à 14 bureaux de vote, et pour les zones rurales, un observateur pour 5 à 7 bureaux de vote.

Pascal Azad DOKO

HUMANITAIRE

Seynath Aidara a conféré avec la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma

Le représentant résident du FNUAP par intérim, Seynath Aidara, a été reçu en audience le 23 juin dernier par la ministre Irène Mboukou, des Affaires sociales et de l'action humanitaire. Il est venu la féliciter pour le travail qu'elle est en train d'abattre au sein de son département en direction des populations les plus vulnérables, les personnes vivant avec handicap et celles victimes des inondations.

Au sortir de cette audience, Seynath Aidara a indiqué que leur entretien a porté sur les questions humanitaires. Il a manifesté sa disponibilité à apporter le soutien du FNUAP dans ce domaine. «Actuellement, nous appuyons le Gouvernement dans la prise en charge des personnes victimes des différentes inondations. Nous avons disponibilisé les sages-femmes, les médecins et les psychologues. Nous allons continuer à renforcer ce partenariat afin que les populations les plus vulnérables reçoivent un appui», a-t-il déclaré. Et d'indiquer : «Dans tout ce que nous faisons, nous veillons à ce que les personnes les plus vulnérables soient prises en compte. Qu'on ne les laisse pas de côté. Parmi eux, il y a des personnes handicapées. Il faudrait que dans l'élaboration de nos programmes, nous puissions les mettre comme partenaires».

Cyr Armel YABBAT-NGO

POINTE-NOIRE

Honneur aux FAC et à la gendarmerie nationale

A l'occasion du 61e anniversaire des FAC (Forces armées congolaises) et de la Gendarmerie nationale, les autorités des départements de Pointe-Noire et du Kouilou leur ont rendu un vibrant hommage et plusieurs activités ont été organisées sous la supervision sous le patronage du commandant de la zone militaire de défense n°1, le général Jean Olessongo Ondaye. Comme au niveau national, le 61e anniversaire des FAC et de la gendarmerie nationale s'est déroulé sur le thème «Dans la cohésion et la complémentarité de la Force publique, renforçons nos capacités pour le succès de nos engagements communs». Les activités sportives et physiques ont été lancées le 15 juin 2022 au Complexe sportif de Pointe-Noire par les rencontres de ndzango, sous la supervision du capitaine de vaisseau Laurent Hyppolite Kanga, chef d'état-major adjoint interarmées de la zone de défense militaire n°1 représentant le commandant de la Zone militaire. Elles se sont poursuivies le 18 juin par le don de sang au camp du 31 Juillet, la marche commando, suivi d'exercices de tir au PMK et au pistolet. La série des activités sportives a été marquée par la remise des trophées et des prix aux différents lauréats le 18 juin. Une messe œcuménique a ensuite été célébrée le 21 juin, afin de marquer l'unité des FAC et de la Gendarmerie nationale à Pointe-Noire. Un don de kits alimentaires a été fait aux orphelins et aux veuves de la Force publique. Les festivités ont pris fin mercredi 22 juin par la cérémonie de dépôt de la gerbe de fleurs à la stèle du soldat de la paix par Alexandre Honoré Paka et Paul Adam Dibouilou, respectivement préfets de Pointe-Noire et du Kouilou. En présence du général Jean Olessongo Ondaye et d'autres autorités militaires et civiles. Dans son adresse de circonstance, le préfet de Pointe-Noire a réitéré ses encouragements à l'endroit de ceux qui servent au quotidien sous le drapeau, afin que les départements de Pointe-Noire et du Kouilou puissent demeurer des havres de paix.

M. D. MONGO et E.D. NGUIMBI

Tarifs d'abonnement	
<u>Congo</u>	
6 mois	182 Euros
Retrait sur place:	15.600
Expédié:	23.400
<u>Autres pays d'Afrique</u>	
1 an	96 Euros
Retrait sur place:	31.200
Expédié:	46.800
<u>Europe</u>	
<u>France, Afrique Francophone</u>	
91 Euros	192 Euros
<u>Amérique-Asie</u>	
	100 Euros
	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

RD CONGO

La nation a rendu hommage à son héros Patrice Lumumba

Le pèlerinage de neuf jours qui a retracé les temps forts de la vie de Patrice Emery Lumumba, s'est achevé lors de la journée d'anniversaire de l'Indépendance de la République Démocratique du Congo, le 30 juin 2022. Sa dernière relique, une dent, tout ce qui reste du corps du héros de l'indépendance, vient d'être inhumée, en présence du président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans le mausolée de béton et de verre, surmonté d'une imposante statue de Lumumba, érigée à l'échangeur de Limeite sur l'avenue qui porte son nom et qui conduit à l'aéroport de Kinshasa.



La figure de Patrice Lumumba toujours actuelle

La cérémonie a eu lieu en présence d'officiels congolais, mais aussi de son homologue, Denis Sassou-Nguesso de la République du Congo et de la famille de Patrice Emery Lumumba. La prise de parole de la famille a été l'un des moments forts de la cérémonie, ainsi que des discours poignants de la part de trois des petits-enfants de Patrice Lumumba. «C'est une étape victorieuse dans le combat de nos parents».

Un discours aussi pour parler de cette troisième génération de Lumumba, de cette jeunesse

qui se décrit comme congolaise, mais plus largement panafricaine. C'est par le message de Nyema Lumumba à son grand-père, que s'est achevée cette prise de parole familiale. Un texte qu'elle a voulu comme une réponse à la lettre testament écrite il y a plus de 61 ans par Patrice Lumumba, juste avant de mourir, adressée à sa compagne Pauline.

Le président Tshisekedi Tshilombo a souhaité un bon retour au héros national et s'est félicité de pouvoir enfin offrir une sépulture au martyr de l'indépen-

dance. «C'est la levée d'un deuil entamé il y a 61 ans». Puis, il a remercié la Belgique d'avoir rétabli la vérité sur ce tragique assassinat. «C'est seulement avec la vérité et quand l'on aura établi les responsabilités que nous pourrions aller vers le pardon, la justice et la réconciliation définitive», a-t-il renchéri.

Une plainte a été déposée, en 2011, en Belgique où l'affaire est en cours d'instruction par la famille Lumumba.

Sur la dizaine de personnes mises en cause, il n'en reste plus que deux encore en vie. Une course contre la montre s'est engagée, mais elle n'empêche pas Amaury Lumumba, l'un des petits-enfants, de rester confiant.

Présent à la cérémonie, le président Denis Sassou-Nguesso a honoré la mémoire du disparu par le dépôt d'une gerbe de fleurs devant son cercueil. Il a déclaré en substance que «Lumumba n'était pas seulement un héros congolais, mais un héros africain. En 1960,

nous avons suivi depuis Brazzaville son discours devenu historique».

Après la restitution officielle par la Belgique à la RD Congo de la dent de Patrice Lumumba, le 20 juin, le cercueil du héros national congolais était arrivé le 22 juin dans son pays, puis transporté dans le Sankuru sa terre natale; à Kisangani, son fief politique, puis sur le lieu de son supplice. D'après les historiens, c'est son discours virulent contre le racisme des colons belges qui l'a fait entrer dans la légende, le 30 juin 1960, jour de la proclamation de l'indépendance de l'ex-Congo-belge. Après seulement 75 jours, il était renversé et, quelques mois plus tard, assassiné avec deux compagnons, le 17 janvier 1961 à Shilatembo dans le Haut-Katanga, par des séparatistes katangais et des mercenaires belges.

Il a fallu des décennies pour découvrir que des restes humains de Lumumba avaient été conservés en Belgique, quand un policier belge ayant participé à la disparition s'en est vanté. Le deuil national débuté lundi 27 juin s'est achevé après l'inhumation de la dépouille du héros.

Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

Le projet d'un référendum constitutionnel fait débat

Pays en crise politico-militaire depuis des décennies, la République centrafricaine semble ne pas sortir du spectre de la guerre. La réforme de la Constitution est dans les tuyaux du Parlement depuis des semaines. Le débat est vif, car la révision du texte fondamental de 2016 pourrait permettre à Faustin Archange Touadéra de rempiler pour un troisième mandat à la tête du pays.

La réforme peut être approuvée, soit par l'Assemblée nationale, soit par voie référendaire. Ce qui soulève de vives protestations de la part de l'opposition qui estime qu'en l'absence du Sénat, l'Assemblée nationale seule ne peut pas modifier la loi fondamentale.

Mais pour le ministre conseiller spécial du président Touadéra, Fidèle Gouandjika, «ce que veut le peuple



Une électricienne centrafricaine déposant son bulletin de vote dans l'urne (Photo d'archives)

souverain, c'est une nouvelle Constitution et non une modification simpliste d'une Constitution qui a été mal écrite». Ce qui justifie, selon lui, le recours au référendum.

Mais pour Dominique Erenon, juriste et opposant, quelle que soit la voie utilisée, cette résolution est une diversion pour la population. «Les préoccupations des Centrafricains sont ailleurs: la sécurité, l'autorité de l'Etat, les problèmes d'eau et d'énergie... il n'y a pas de carburant, mais on nous brandit plutôt la volonté de réviser la Constitution. Les Centrafricains attendent les formes plus efficaces de la gouvernance publique pour que leur quotidien, leur vie change».

Même réaction du côté de la plateforme de la société civile G16: son porte-parole Ben Wilson Ngassan trouve cette proposition incohérente, alors que les élections locales ont été reportées sine die «aujourd'hui, on nous dit qu'il n'y a pas d'argent dans le pays pour organiser les élections locales mais il y a quand même de l'argent pour organiser le référendum constitutionnel. Cela en dit long sur la volonté du pouvoir en place de se maintenir coûte que coûte aux affaires».

Du côté du Front républicain, organisation de la société civile proche du pouvoir en place, on estime au contraire que les propos de Fidèle Gouandjika «cadrent parfaitement avec la demande d'ouvrir une consultation populaire», sur la Constitution.

Gaule D'AMBERT

SOMMET ORDINAIRE DE LA CEDEAO

Levée partielle des sanctions économiques et financières contre le Mali

Les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont levé partiellement les sanctions économiques et financières infligées au Mali depuis janvier 2021. La décision a été annoncée lors du sommet ordinaire de cette organisation à Accra, au Ghana, dimanche 3 juillet dernier.

Ce sommet a également décidé du retour à Bamako des diplomates de la CEDEAO. Ces dernières semaines, la capitale malienne a multiplié les actes de bonne volonté pour aboutir au résultat obtenu le 3 juillet 2022. Une loi électorale fixant les modalités de l'organisation des élections a été adoptée par le Conseil national de transition (CNT) et promulguée par le chef de l'Etat de transition, le colonel Assimi Goïta. De même, un projet de chronogramme des élections selon lequel la présidentielle est prévue en février 2024 a été présenté aux partis politiques.

Le Mali devrait également disposer de son projet de nouvelle Constitution dans deux mois. Les personnes chargées de le rédiger ont été nommées par décret mercredi 29 juin dernier. Les dirigeants ouest-africains, réunis pour la 61e session ordinaire de l'organisation sous-régionale ont aussi acté une transition de vingt-quatre mois à compter du 1er juillet 2022 pour le Burkina Faso. Aussi, ont-ils rejeté

la proposition de trente-neuf mois de transition formulée par la junte en Guinée et décidé de la nomination d'un nouveau médiateur pour ce pays.

Lors de ce sommet, le Bissau-guinéen, Umaro Sissoco Embalo, a été élu Président



La CEDEAO a allégé ses mesures prises contre le Mali

de la CEDEAO, il succède à son homologue du Ghana, Nana Akufo-Addo dont le

mandat est arrivé à terme.

Alain-Patrick MASSAMBA

GUINEE-BISSAU

Umaro Sissoco Embalo, nouveau président de la CEDEAO

Le président bissau-guinéen Umaro Sissoco Embalo est le nouveau président de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il succède à son homologue du Ghana, Nana Dankwa Akufo-Addo, dont le mandat a pris fin le 3 juillet 2022. Il a été élu à l'issue

de la 61e session ordinaire de la réunion des dirigeants des pays de cette sous-région qui s'est tenue à Accra, au Ghana. La Gambie hérite du poste de président de la Commission de la CEDEAO.

Omar Alieu Touray remplace l'Ivoirien Jean-Claude Kassi Brou, nouveau gouverneur de la Banque

centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Ce 61e sommet ordinaire de la CEDEAO a été consacré notamment à la situation politique au Burkina Faso, en Guinée et au Mali. Les chefs d'Etat ont décidé de la levée des sanctions contre le Mali, mais le Burkina Faso et la



Le nouveau président de la CEDEAO

Guinée, deux pays également dirigés par des juntes militaires, devraient encore attendre.

A.P MASSAMBA

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Participer à l'amélioration du quotidien des Congolais

L'Assemblée constitutionnelle consultative du Conseil économique, social et environnemental a tenu du 29 juin au 1^{er} juillet sa 3^e session ordinaire, au ministère de la Justice, à Brazzaville. Sous l'égide de Mme Emilienne Raoul présidente de cette instance, en présence de Louis Patrice Ngagnon, rapporteur. Plus d'une cinquantaine de participants, issus des quatre commissions permanentes du conseil et des confessions religieuses y ont pris part. «L'apport de l'église dans la formation des jeunes de demain» a été le thème principal de cette session. Outre cela, l'assistance a échangé sur autres thèmes tels, «Le tourisme au Congo: opportunités et défis», «Le phénomène des Bébés Noirs en République du Congo», «L'apport des confessions religieuses dans la formation des jeunes», et «La consommation en bois de chauffe et en charbon de bois».



Mme Emilienne Raoul à l'ouverture des travaux

Après trois jours, une synthèse des travaux a été élaborée et rendue publique par Louis Patrice Ngagnon. Il en ressort qu'avec la mondialisation, plusieurs Etats, dont le Congo font face à divers maux qui sont à l'origine de l'effondrement des valeurs sociales et morales de la jeunesse, ce qui entraîne des conséquences dévastatrices. On peut déplorer par exemple le phénomène grandissant du banditisme. L'église étant liée à la question de l'homme en quête du bien-être, le recours à elle signifie la nécessité d'associer tous les acteurs de la société pour contribuer à la formation des jeunes. Les participants ont recommandé, entre autres, d'instituer une journée nationale commune des églises dédiée à la jeunesse et organiser des rencontres citoyennes sur le phénomène des "bébés noirs". Sur le volet développement, le conseil a relevé que le tourisme



Une vue des participants

constitue un véritable levier pour la diversification de l'économie dans la perspective d'une baisse tendancielle à la dépendance au secteur pétrolier. Les conclusions ont recommandé de faire une inscription de 15 % au budget de l'Etat au profit du secteur du tourisme. A propos de l'environnement, les participants ont proposé de garantir les bénéfices économiques réguliers issus du bois aux populations locales. Ils ont par ailleurs souligné que l'impact de la consommation du bois et du charbon de bois sur la santé humaine est à l'origine des maladies de la peau.



A la fin des travaux

Sur cette question, des recommandations ont été formulées. A l'endroit des pouvoirs publics, il s'agit d'accélérer la mise en œuvre d'un plan d'énergie domestique ou d'un schéma directeur d'approvisionnement en bois-énergie. Aux populations, il est demandé une participation plus active aux éditions des Journées nationales de l'Arbre, afin de constituer rapidement des réserves forestières communautaires, qui permettront la création du potentiel en bois-énergie durable. Mme Emilienne Raoul, clôturant la session, a rappelé que les avis du Conseil n'ont pas force de décision comme l'indique l'article 3 de sa loi organique. Les recommandations et les avis retenus seront adressés au Président de la République, au Président du Sénat et au Président de l'Assemblée nationale, a-t-elle dit.

Ph. B.

GOVERNANCE

Garantir la participation de la société dans le cadre de la norme ITIE 2019

La société civile en partenariat avec le comité national de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et le projet des réformes intégrées au secteur public (PRISP) a organisé un atelier de vulgarisation et de sensibilisation de son protocole de participation à l'ITIE aux administrations publiques le 1^{er} juillet 2022.



Florent Michel Okoko et Christian Mounzéou

La cérémonie a été co-présidée par Florent Michel Okoko, secrétaire permanent du comité exécutif de l'ITIE et Christian Mounzéou, 3^e vice-président de ce comité et coordonnateur national de la coalition «Publiez ce que vous payez». En présence de Bozire Clovin Assen Ontsouon, responsable de suivi et évaluation au PRISP. Le protocole sur la participation de la société civile est un document prévu par le dispositif de la norme ITIE 2019 qui permet aux Etats membres de mettre en place des politiques permettant à la société civile de disposer des moyens de garantie pour discuter des questions liées à la gouvernance des ressources naturelles; de participer aux discussions et à la prise des

décisions. C'est une mesure constituant une exigence dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE pour l'engagement de la société civile. Pour Christian Mounzéou, la sensibilisation des pouvoirs publics sur le protocole de participation de la société civile s'impose, parce qu'ils sont en charge des aspects liés à la sécurité, à la justice, à l'espace civique. «Dans la seconde validation du Congo à l'ITIE, ce problème faisait partie de la série de lacunes identifiées pour le Congo. Dans les localités, les organisations de la société civile éprouvent souvent des difficultés pour pouvoir mener leurs campagnes sur la transparence des ressources naturelles. C'est un problème qu'il faut résoudre à la 3^e validation du Congo qui a

démarré le 1^{er} juillet 2022», a-t-il dit. Sensibiliser les pouvoirs publics est un acte utile, pour mettre en place des pratiques appropriées, mais aussi pour la réglementation et la législation qui peuvent permettre de garantir l'espace civique, a ajouté Christian Mounzéou. Pour répondre à l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE, le Gouvernement avait publié une

déclaration et le Premier ministre a pris une circulaire. Ces deux documents constituent un engagement politique. La société civile attend des actions concrètes pour agir en toute liberté, afin d'être capable de défendre la conformité du Congo au secrétariat international de l'ITIE, a dit Christian Mounzéou.

Philippe BANZ

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Le secteur des hydrocarbures reste le premier contributeur

Le Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, avec l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), a organisé un atelier de dissémination du rapport ITIE exercices 2019-2020 le mercredi 28 juin 2022 à Brazzaville. C'est Florent Michel Okoko, secrétaire permanent du Comité national de l'ITIE qui a animé cet atelier.

Devant la presse nationale et internationale, Florent Michel Okoko a rappelé le contexte dans lequel l'ITIE a été créé au Congo. Il a par la suite invité les médias à s'approprier et à communiquer davantage sur les rapports ITIE exercices 2019 et 2020. Il a reconnu que la presse a un grand rôle à jouer dans la dissémination et la mobilisation de l'opinion publique face aux données qui sont produites par l'ITIE. 1.309 461 FCFA, c'est la totalité des revenus générés par le secteur extractif en 2019. Sur les trois secteurs que compte l'industrie, le secteur des hydrocarbures reste premier contributeur dans les revenus provenant du secteur extractif avec une contribution de 97,90% du total des revenus du secteur pour l'année 2019 suivie du secteur forestier avec 2,03%. Le secteur minier a enfin généré 0,06%. Les revenus du secteur extractif ont augmenté de 193.958

FCFA, soit une hausse de 17,93% passant de 1.115 503 FCFA en 2018 à 461 FCFA en 2019. Devenu 5^e producteur de pétrole africain en 2019, la République du Congo a atteint 122 798 919 barils de production du pétrole (7867945294 dollars américains en valeur) contre 120 590 611 barils en 2018, soit une hausse de 1,83%. La production du gaz, quant à elle, est en hausse. Le Congo dispose de plusieurs types d'hydrocarbures: Le djeno mélange, le nkossa, le yombo, le namba, le propane, le butane, etc. S'agissant de la production minière, on trouve des minerais tels les polymétaux, la cathode de cuivre, le fer, le diamant, l'or. Selon les données de la direction générale de l'Economie forestière, la production forestière a atteint 3 860 980 m3 en 2019. On y trouve des grumes, des placages,... Sur la commercialisation de la part de l'Etat dans la production, en



Les membres du comité posant avec les professionnels de l'information

2019, la quantité s'élevait à 25 054 693 bbl. Selon les déclarations de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) l'écart entre les quantités disponibles pour la vente et les quantités commercialisées est justifié par les quantités de brut de l'Etat en stock au 31 décembre 2019. Les revenus générés par le secteur extractif en 2020 s'élevaient à 735.860 millions FCFA. Ces revenus sont repartis comme suite: le secteur des hydrocarbures 716.173 millions FCFA, soit 97,32%, le secteur forestier 18.499 millions soit 2,51%, le secteur minier 1.189 million, soit

0,16%. Le secteur des hydrocarbures reste premier contributeur dans les revenus provenant du secteur extractif. 63,51% des revenus générés par le secteur extractif soit 467.348 millions FCFA ont été versés dans

le compte du trésor public, a signifié Florent Michel Okoko. Les revenus de ce secteur ont diminué de 573.601 millions FCFA, soit une baisse de 43,80% passant de 1.309.461 FCFA en 2019 à 735.860 millions FCFA en 2020. Cette baisse est la conséquence de la pandémie de COVID-19 notamment l'impact sur la production, la vente et les prix de vente des matières premières en 2020 notamment le brut de pétrole.

Destinée MAVOUNGOU (Stagiaire)

ECONOMIE

Intégrer le patrimoine culturel dans la diversification de l'économie

Dans le cadre de ses débats d'idées, la Fondation Niosi a organisé une conférence sur le thème: «Le patrimoine culturel et son apport dans la diversification de l'économie au Congo Brazzaville», à l'Institut français du Congo, à Brazzaville, jeudi 23 juin 2022. C'est le Dr Samuel Kidiba, muséologue, enseignant chercheur, spécialiste en éducation et des stratégies de la sauvegarde du patrimoine qui a développé le thème.



Samuel Kidiba et Josué Ndamba

Sous la modération de Josué Ndamba, membre de cette fondation, le débat a fait ressortir que depuis plus de cinq ans, le Congo, qui mise plus sur le pétrole, connaît des déficits budgétaires accentués, d'où l'impératif de financement des secteurs producteurs pouvant permettre aux citoyens de connaître un mieux vivre. Pour ce faire, le secteur culturel peut jouer un rôle capital dans la relance de l'économie, par des finances supplémentaires. Pour le conférencier, le patrimoine culturel est un vrai potentiel économique, malheureusement méconnu de beaucoup. Il y a des sources de revenus multiples avec la mise en valeur du tourisme, dont le potentiel du patrimoine culturel et naturel est en nombre exponentiel comme le transport, la restauration, l'héber-

gement, les droits d'entrée dans les sites touristiques et des musées, la vente des visites guidées, les objets dérivés, les documents photos, l'artisanat et les créations d'emplois. La valorisation du patrimoine culturel n'est rien d'autre que l'innovation et la créativité qui génèrent le "Made in Congo". Il a ajouté que le patrimoine a une valeur culturelle et sociale, une source d'élévation de la conscience nationale d'un pays. Le Congo regorge des richesses et un potentiel patrimonial varié. Le potentiel culturel mis en tourisme est un vivier de création d'emplois et de diversification de l'économie nationale. Le tourisme culturel est le seul pétrole durable, la seule mine inépuisable du Congo. Il faut mettre le tourisme culturel au cœur du développement et de la croissance économique, à l'image des pays comme l'Egypte, le

Kenya, la Namibie etc. Au regard de son potentiel, le patrimoine culturel peut participer à la diversification de l'économie. C'est dire que ce domaine devrait susciter une attention et des interrogations surtout en milieu juvénile qui sont dans la soif du changement. Le conférencier a par ailleurs demandé qu'un inventaire des richesses que possède le Congo soit réalisé. Il a édifié l'assistance sur l'apport du patrimoine culturel à l'économie nationale. «C'est une question pertinente. Il faut que ce patrimoine soit d'abord connu, parce qu'on aime que ce que l'on connaît. Il faut faire un inventaire général du patrimoine

national et par la suite passer à la formation des jeunes qui seront par la suite des militants défenseurs du patrimoine culturel du Congo. On peut par exemple viabiliser la route lourde, la nationale n°1, entre Brazzaville et Pointe-Noire. Tout ce patrimoine peut être un moyen de booster l'économie congolaise. Le tourisme culturel est un pétrole qui ne peut pas s'épuiser. A partir du tourisme culturel, on peut suffisamment apporter des revenus importants, donc de quoi valoriser davantage non seulement ce patrimoine, mais faire que l'économie connaisse un apport assez important».

Ph. B.

ANNONCES

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°402/2022/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	28514 du 07-04-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	MANIANGA JERUSALEM	9-BZV	GATSE OBAM Guy
2	27987 du 21-12-21	Sect P10, bloc 8 ; Pile 18bis (ex.6) ; Sup : 225,00m2	57, RUE LOUKOUO	5-BZV	ELE Rodrigue Judicaël
3	28709 du 30-05-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 100.000m2 = 10ha	VILLAGE IMBIMI	POOL	ELEMBIA Adolphe Nyls
4	28635 du 09-05-22	Sect P9, bloc 27 ; Pile 1 ; Sup : 242,12m2	124, RUE BANGUI	5-BZV	NGOULOUBI Janvier I. et NGOULOUBI née NDONGO A. G. I
5	28546 du 14-04-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 385,13m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	YORO TSIBA NGAMBOU Trésor
6	28530 du 11-04-22	Sect A, bloc 18 ; Piles 1 et 2 ; Sup : 1.256,26m2	AVENUE DU TRESOR (Q. 1 KINDO DZOKO) OWANDO	CUVETTE	LOBAH Eudoxie
7	27474 du 28-07-21	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 20.055,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	PELLA Guy Olivier
8	1115 du 16-01-15	Sect -, bloc - ; Piles 2 et 9 ; Sup : 800,00m2	KINTELE	POOL	MBEMBA-DZAMBA Ericine
9	28742 du 03-06-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 300.000,00m2	VILLAGE MASSA	POOL	TAVOUKA née YOKA ANGOUABE R. et YOKA Germaine E.
10	27371 du 07-07-21	Sect P9, bloc 3 ; Piles 4 et 9 ; Sup : 1.175,43m2	84, RUE ITOUMBI ET 1TER, RUE OWANDO	5-BZV	KOY Laurent
11	28764 du 13-06-22	Sect -, bloc - ; Pile 3 ; Sup : 1.305,14m2	QUARTIER 8 FLORENT NTSIBA	POOL	Enfants de NTELESSANI Géoffroy
12	7335 du 13-03-21	Sect J, bloc 6 ; Pile 12 ; Sup : 327,66m2	J049V MOUNGALI III	3-BZV	Succession DEHAHIS-BALLOU
13	28119 du 21-01-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 959,74m2	QUARTIER ACADEMIE	9-BZV	GAKALA OKO André
14	28120 du 21-01-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER ACADEMIE	9-BZV	GAKALA OKO André
15	28122 du 21-01-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER ACADEMIE	9-BZV	GAKALA OKO André
16	28301 du 09-03-22	Sect P9, bloc 83 ; Pile 5 (ex. 4) ; Sup : 119,13m2	106BIS, RUE KONDA	5-BZV	MEZUE Ernest Arinze
17	28601 du 03-05-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	OHOSSI Rhodes Flory
18	28238 du 16-02-22	Sect Zone Rurale ; Sup : 2.500,00m2	VILLAGE MOUTOH-AGRICONGO	POOL	MBOURAIMI Zoé Adeline
19	28483 du 30-03-22	Sect L, bloc - ; Pile 2 ; Sup : 2.966,56m2	NGOUENE (OYO)	CUVETTE	MOUYI Serge Laurent
20	28484 du 30-03-22	Sect M, bloc - ; Pile - ; Sup : 4.442,15m2	NGOUENE (OYO)	CUVETTE	DESCALZI née INGOBA Marie Madeleine
21	28047 du 29-12-21	Sect P4, bloc 90 ; Pile 10 ; Sup : 451,84m2	22BIS, RUE LENINE	3-BZV	TAMBA Lydie Pascaline
22	28035 du 29-12-21	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA (MOULOU)	POOL	DIAOUNE Hawa
23	28475 du 28-03-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 88.855,00m2 soit 8ha88ca55a	QUARTIER NDIBOU	POOL	Société Civile Immobilière « MAISONS DU CONGO »
24	28671 du 19-05-22	Sect P13, bloc 141 ; Pile 02 ; Sup : 357,42m2	22, RUE LOUAIOU (QUARTIER 008 MOUKONDO)	4-BZV	BAKANA MOUKOURI Stécie Samuella
25	28755 du 08-06-22	Sect P7, bloc 29 ; Pile 13 (ex.16) ; Sup : 195,72m2	31, RUE LEKANA (Q. PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MATSIMA Jean Alban
26	28304 du 10-03-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	SYLLA Abdoulayi
27	28637 du 09-05-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 500,00m2	INONI-PLATEAU	POOL	NSE GIMANA Jamuel
28	28705 du 27-05-22	Sect T, bloc 13 (ex.11) ; Pile 25 (ex.314) ; Sup : 213,65m2	2220BIS, RUE DES MARTYRS	5-BZV	ITOUA N'GAPORO OBA P. E. et MOBELE-PANDZI N. L
29	26737 du 22-01-21	Sect P11, bloc 107 ; Pile 13 ; Sup : 335,78m2	94, RUE LENINE	5-BZV	OCKANDJI IPONGO Estelle Française
30	28667 du 19-05-22	Sect AT2, bloc 104 ; Pile 1 ; Sup : 470,24m2	1BIS, RUE NGAMBELE (QUARTIER NGAMBIO)	7-BZV	NTOMBO Suzanne
31	28636 du 09-05-22	Sect I, bloc 23 ; Pile 2 ; Sup : 460,00m2	CENTRE-VILLE	3-BZV	POUNGUI MOUNDONGO
32	28782 du 16-06-22	Sect P2, bloc 91 (ex.9) ; Pile 3 ; Sup : 191,71m2	70, RUE YAOUNDE	3-BZV	NDAH Mohamed Lemine
33	28575 du 27-04-22	Sect PA, bloc 13 ; Pile 17bis (ex.24) ; Sup : 195,07m2	56BIS, RUE ALBERT MAMPIRI (Q. BATIGNOLLE)	4-BZV	OBAMBI ESSIE Lez
34	20597 du 05-09-19	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 777,51m2	QUARTIER FLORENT NTSIBA (KINTELE)	POOL	MOUZENZO Aucolz Guyen
35	28645 du 12-05-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 1.587,18m2	QUARTIER ISSOULI (KINTELE)	POOL	OBOA TABAKA Seroni Durel
36	27857 du 15-11-21	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 378,04m2	RUE JOSEPH MOUKOUONO (Q. 712 ITSALI)	7-BZV	NKOU Urgella Benith
37	28744 du 03-06-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 400.000,00m2	VILLAGE BAMBOU-MINGALI	POOL	GRUPE LA RENAISSANCE
38	28743 du 03-06-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 300.000,00m2	VILLAGE BAMBOU-MINGALI	POOL	GRUPE LA RENAISSANCE
39	28506 du 06-04-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 50.000,00m2 soit 5ha	VILLAGE IMBIMI	POOL	EYOKA Roch Cyriaque
40	28610 du 04-05-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 665,00m2	KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE)	POOL	OBOUNGA Emery Corneille
41	28611 du 04-05-22	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 570,00m2	KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE)	POOL	OBOUNGA Emery Corneille
42	28593 du 29-04-22	Sect P13, bloc 168 ; Pile 11bis ; Sup : 185,46m2	35, RUE FOULOUMOUERIE (Q. MOUKONDO)	4-BZV	NTSIENTSIEN Sintia Arlène et Enfants
43	28507 du 06-04-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 360,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	EYOKA EKALA Alidin
44	28508 du 06-04-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE IMBIMI	POOL	EYOKA Edmond Parfait André
45	28574 du 26-04-22	Sect P13C, bloc 48 ; Pile 5 ; Sup : 436,69m2	63, RUE BOKIALA (Q. MOUKONDO CITE DES 17)	7-BZV	OKOMBI NIABA Sagesse Phynche

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA

Fait à Brazzaville,
le 4 juillet 2022



MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

CABINET

Unité de Gestion du Projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale, phase IV (REDISSE IV).

AVIS DE RECRUTEMENT N°09/ UGP-REDISSE IV-SPM POUR LE RECRUTEMENT D'UN «Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP-REDISSE IV ».

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque mondiale, un financement de l'ordre de Quinze Millions (15 000 000) de dollars USD (crédit) pour la mise en œuvre de la phase IV du Projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale (REDISSE IV). La durée du projet est de cinq (5) ans et ses interventions doivent s'exécuter au cours de période allant de 2020 à 2024.

Le projet s'est fixé deux objectifs de développement, à savoir, (i) de renforcer les capacités intersectorielles nationales et régionales en matière de surveillance collaborative des maladies et de préparation aux épidémies dans la région de la CEEAC et (ii) d'apporter une réponse immédiate et efficace aux crises ou situations d'urgence éligibles.

Pour faciliter sa mise en œuvre, le projet REDISSE IV est structuré en quatre composantes comme suit :

Composante 1 : Renforcement des capacités de surveillance et de laboratoire pour une détection rapide des épidémies.

Composante 2 : Renforcement des capacités de planification et de gestion des urgences pour réagir rapidement aux épidémies.

Composante 3 : Développement des ressources humaines en santé publique.

Composante 4 : Renforcement des Capacités Institutionnelles, Gestion, Coordination et plaidoyer.

Conformément à l'Accord de financement, le Projet REDISSE IV est mis en œuvre suivant le nouveau cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Le présent avis est lancé en vue du recrutement d'un Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale du projet.

I. Mandat général du Spécialiste en sauvegarde environnementale
Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale du Projet REDISSE IV est placé(e) sous la supervision du Coordonnateur à qui il/elle rend compte de ses activités. Il/elle assurera un appui technique à l'UGP REDISSE IV et aux autres parties prenantes dans la mise en œuvre du projet dans le domaine de ses compétences.

Il/elle est chargé(e) de toutes les questions relatives à la gestion des risques environnementaux du projet REDISSE IV tels que convenus

dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) dudit projet négocié entre la République du Congo et la Banque mondiale.

Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale devra s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale dans la conduite des activités du REDISSE IV.

Il/elle travaillera étroitement collaboration avec l'ensemble du personnel de l'UGP REDISSE IV et les différentes parties prenantes de mise en œuvre.

II. Tâches de Le/la Spécialiste en Sauvegarde environnementale et sociale

Responsabilités et tâches

Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale a pour entres autres tâches :

• Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet environnemental des plans de travail et budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale et veiller à leur réalisation ;

• Veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales prévues dans les documents de sauvegardes dans le cadre de la planification, de la surveillance et du suivi environnemental des sous-projets ;

• III. Profil du Candidat :

Le candidat doit justifier les qualifications suivantes :

- Formation Initiale : Être détenteur/trice d'un diplôme universitaire de niveau Bac +5 en anthropologie, sociologie, sciences sociales appliquées, sciences de l'environnement ou dans une discipline apparentée ;

- Formation professionnelle : Avoir au moins trois (03) références en évaluations environnementales et sociales et (03) en élaboration des documents de sauvegarde environnementale et sociale ;

- Avoir une connaissance du cadre législatif national, les politiques sectorielles associées, et les instruments existants.

- Avoir une connaissance du nouveau cadre environnemental et social de la banque,

- Avoir des meilleures pratiques et / ou directives et procédures de la Banque mondiale sur les sauvegardes sociales, l'évaluation sociale, l'analyse sociale, les systèmes efficaces de participation des parties prenantes et de règlement des plaintes, ainsi que les réglementations et le cadre juridique régissant la gestion environnementale et sociale ;

- Maîtriser les outils informatiques (traitement de textes, tableurs, gestion de projet et Internet notamment) ;

- Être doté d'une excellente capacité d'analyse et de synthèse, de bonnes dispositions pour le travail en équipe et sous pression, tout en respectant les budgets et les délais ;

- Capable de travailler en équipe, à superviser et à motiver une équipe de projet. Capacité démontrée à diriger des tâches opérationnelles et analytiques Une expérience de terrain est hautement souhaitable ;

- Capacité à prendre des initiatives et à travailler de manière autonome ;

- La langue de travail est le français.

IV. Procédure et Méthode de Sélection

La procédure de sélection sera conduite conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, édition juillet 2016.

Le recrutement sera effectué par appel à candidature et comportera deux (2) phases :

* Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV ;

* Une phase d'interview des candidats présélectionnés.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

V. Composition du Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué comme suit :

• Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UGP-REDISSE IV ;

• Les copies des diplômes (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;

• Un curriculum vitae détaillé ;

• Les copies des attestations de travail du candidat dans le domaine couvert par le poste (Les originaux seront demandés pendant les entretiens).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège de l'Unité de Gestion du Projet REDISSE IV au numéro 1, rue Lucien Fourneau-Bacongo, sis dans l'enceinte des nouveaux logements sociaux de 09 heures à 16 heures (heure de Brazzaville).

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention « Candidature au poste de Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP-REDISSE IV » et déposés sous pli fermé à l'adresse ci-dessus ou par voie électronique (passationdesmarchesredisse@gmail.com) au plus tard le 23 Juillet 2022 à 12 heures.

Fait à Brazzaville, le 29 Juin 2022

Coordonnateur de l'UGP- REDISSE IV,
Jean Pierre OKANDZE ELENGA./.

Quatre nouveaux prêtres dans le champ du Seigneur

En la solennité du Cœur immaculé de Marie, le 25 juin 2022, en la paroisse cathédrale Saint Pierre apôtre, Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, a ordonné quatre prêtres. Parmi eux, un salésien de Don Bosco, dont le père Alain Florian Miafouna, les abbés Christ Pascua Pangou Nzaou, Nirovi Tasnice De-Pratt, Jean Misère Ngoma Batchi. Ils ont dit oui au Seigneur pour le service de son Eglise comme prêtres. La présence de plusieurs prêtres, religieux et diocésains, venus d'ailleurs et de l'archidiocèse de Pointe-Noire, a rehaussé l'éclat de cette célébration. La messe a été animée par la chorale diocésaine, la schola populaire, les amis du Grégorien et la famille Kivuvu.

Par l'ordination, le nouveau prêtre reçoit le caractère sacerdotal qui le configure au Christ-prêtre pour le rendre capable d'agir en sa personne qui est la tête. Il s'agit également d'une marque ineffaçable, au même titre que le baptême. C'est le cas pour les nouveaux ordinands: par l'imposition des mains de Mgr Miguel, ils ont reçu ce caractère sacerdotal. Après l'appel des candidats par l'abbé Alain Loemba, vicaire général de Pointe-Noire, et du père Manolo Jiménez, supérieur régional des Salésiens (RDC et Congo Brazzaville), les nouveaux prêtres ont été acceptés par l'évêque et le peuple de Dieu dans l'ordre presbytéral. Dans son homélie tirée de l'évangile de saint Luc (Lc 2,41-51), Mgr Miguel a invité l'ensemble du presbyterium à ne pas briser la grâce reçue sur

les rochers du péché, de la méfiance et de la peur. «Cherchons-le, laissons-nous chercher par lui, cherchons-le en toute chose et avant tout. Et avec lui, nous ressusciterons. Il



Les quatre nouveaux prêtres est nécessaire que nous allions tous chercher aujourd'hui la sagesse du Christ pour l'ame-



Mgr Miguel Angel Olaverri conférant l'ordination sacerdotale à un candidat

nouveaux prêtres que leur doctrine soit donc la nourriture du peuple de Dieu, car si elle vient du cœur et naît de la prière, elle sera féconde. «Que le parfum de votre vie soit la joie et le soutien des fidèles du Christ: hommes de prière, hommes de sacrifice. Et que par la parole et par exemple, vous puissiez édifier la maison de Dieu qu'est l'Eglise. Pour cela lisez et méditez avec assiduité la parole du Seigneur pour croire ce que vous avez lu», a recommandé Mgr l'archevêque métropolitain de Pointe-Noire. Après l'homélie de Mgr Miguel, a suivi le rite d'ordination com-

portant un dialogue entre Mgr Miguel et les ordinands, ainsi qu'une promesse d'obéissance à l'évêque. La litanie des saints, l'imposition des mains et le rite complémentaire, au cours duquel chaque ordinand a reçu les vêtements sacerdotaux ont également suivi. Ainsi que le saint chrême sur leurs paumes de main en signe de consécration par l'évêque qui a remis à chaque ordonné la patène et le calice. Que de la joie dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, car un nombre d'ouvriers s'est ajouté dans l'Eglise de Dieu qui est au Congo.

M. Firmin Bozangabato, président du Bureau exécutif dio-

céssain pour l'apostolat des laïcs (BEDAL), a remercié Mgr Miguel pour le travail accompli et les accompagnateurs qui ont été toujours là pour les nouveaux prêtres.

Au nom des prêtres ordonnés, l'abbé Christ Pascua Pangou Nzaou, a exprimé son allégresse en rendant grâce à Dieu: «Car la consécration dont nous sommes récipiendaires aujourd'hui est, en réalité, une nouvelle étape de notre vocation baptismale. Ce n'est jamais fini une fois qu'on est ordonné prêtre. A la vérité, c'est le moment, l'heure est venue de sortir de notre sommeil pour embrasser l'amour qui débordait du cœur aimant de Jésus Christ», a-t-il dit

À la fin de la célébration eucharistique, Mgr Miguel a invité l'ensemble des prêtres à vivre dans la synodalité l'amour fraternel.

Madocie Déogratias MONGO

COMMUNIQUE NÉCROLOGIQUE

Les Familles Ibombo, Ngolo et Mbossa Ossala ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur fils, frère et oncle, Serge AKAMBÉ IBOMBO, alias «Ya Capi». Le décès est survenu à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient dans la rue Oyomi n°129, au quartier Petit Chose, derrière L'école 18 mars. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



Abbé Brice Armand IBOMBO

ANALYSE DE LA DECLARATION DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO SUR LES ELECTIONS

Le laïc chrétien n'est pas l'homme de la tribu

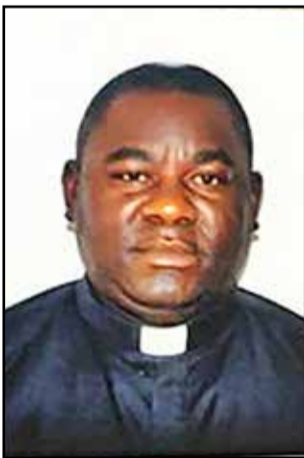
Tous les citoyens, pris en particulier, comme dans leurs regroupements politiques, économiques ou confessionnels pourraient se demander en quoi devrait consister leur part de contribution dans cette gestation d'un Etat de droit. Les chrétiens catholiques sont aussi de ce nombre. Ils ne peuvent rester indifférents, ni se tenir à l'écart de cette préoccupation fondamentale.

C'est pour faire mieux ressortir ce rôle des chrétiens laïcs dans le processus électoral et les implications sociopolitiques de cet engagement, que nous analysons cette déclaration dans un pays à majorité non pas musulmane mais chrétienne pour dire l'adéquation entre la foi chrétienne et l'engagement socio-politique des laïcs. Les chrétiens laïcs catholiques, comme les clercs et les religieux, sont membres de l'Eglise, de par le baptême (Cf. Lumen Gentium n° 14), et y sont engagés, selon leur état de vie propre. Autrement dit, ils sont mandatés par le Christ à porter l'évangile au monde, de par le baptême et la confirmation comme nous le rappellent les évêques au n°6. Le canon 225 les oblige même à s'engager, individuellement ou collectivement, à faire connaître et accueillir l'évangile par tous et en tout lieu.

Cependant, ce serait se faire une idée tronquée de leur mission, que de s'imaginer celle-ci limitée strictement au niveau spirituel, ecclésial. Ceci, dans la mesure où l'évangile se veut le levain dans la pâte du monde séculier, dans lequel ils vivent. Vatican II rappelle en termes clairs la vocation des fidèles laïcs dans le cadre temporel: «La vocation propre des laïcs consiste à chercher le Règne de Dieu à travers la géneration des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu». (Lumen Gentium, n°31). On lit aussi dans le décret sur l'apostolat des laïcs «Apostolicam Actuositatem»: «Les laïcs doivent assumer comme leur tâche propre le renouvellement de l'ordre temporel. Eclairés par la lumière de l'Evangile, conduits par l'esprit de l'Eglise, entraînés par la charité chrétienne, ils doivent en ce

domaine agir par eux-mêmes d'une manière bien déterminée. Membres de la cité, ils ont à coopérer avec les autres citoyens suivant leur compétence particulière en assumant leur propre responsabilité, et à chercher partout et en tout la justice du Royaume de Dieu» (AA, T§ 3).

Ce faisant, ils ne doivent pas oublier pour autant, que «la conscience chrétienne doit être leur guide en tous les domaines temporels, car aucune activité humaine, fut-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu» (LG, n°36). C'est dans ce cadre que se saisit également le bien-fondé de l'initiative de la Conférence Episcopale du Congo, à travers cette Déclaration du 17 mai 2022 sur «les élections à venir» au (n° 11) «... les candidates et candidats n'ont pas seulement besoin d'un bon programme, mais aussi et surtout un bon cœur, disposé à servir les autres, avec désintéressement et abnégation». Il n'existe pas, en principe, de dichotomie entre la foi chrétienne des fidèles et leur situation ou engagement socio-politique. Certes, selon leur Maître, ils ne sont pas du monde, mais n'en demeurent pas moins citoyens du monde (Cf. Jn 17). De ce fait, ils ont l'obligation de faire la part des choses entre le monde, son organisation, sa valeur et ses exigences, d'un côté, et ceux de l'évangile et de l'Eglise, de l'autre. Ils sont tenus de «donner à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu» (Mt. 22,21; Rm 13,7), tout en ne perdant pas de vue la Provenance Divine de tout pouvoir (Rm 13,1), et l'obligation qu'il a de s'exercer selon la volonté divine (Rm 13,3-5). A ce titre de citoyens et de témoins de l'évangile, ils ne peuvent, dès lors, se tenir à l'écart de l'organisation de ce



Abbé Christian Noël Dembi Koela

pouvoir, ni de ses modes d'acquisition et de gestion. Comme rappellent les évêques au n°5 «... le vote n'est pas facultatif, mais un droit et un devoir civique qui doit être exercé». Et parmi les modes d'acquisition légitimes du pouvoir, figurent originellement, les élections, au sujet desquelles le Concile Vatican II proclame: «Que tous les citoyens se souviennent donc à la fois du droit et du devoir qu'ils ont d'user de leur libre suffrage, en vue du bien commun. L'Eglise tient en grande considération et estime l'activité de ceux qui se consacrent au bien de la chose publique et en assurent les charges pour le service de tous» (GS, n°75).

Nous proposons le choix d'un candidat craignant Dieu et non sur la base du tribalisme ou autre «isme» du même genre. Aux numéros 8 et 9, les évêques font remarquer que s'impliquer dans les prochaines élections, c'est aussi, s'intéresser aux candidats pour être en mesure de faire le tri, parmi celles et ceux qui viendront bientôt solliciter les suffrages. Un candidat ou un parti, pour lequel les fidèles chrétiens doivent voter, doit être un candidat ou un parti des personnes craignant Dieu (Dt 32,39-42; Jer 10,7). Ceci, dans la mesure

où, une personne qui respecte les commandements de Dieu, qui prie et donne le témoignage de bon père de famille, mari d'une seule femme, est à même de respecter les valeurs fondamentales que sont la vie de l'homme et son bien-être, la justice, la paix, le travail, etc. Il sera aussi à même d'après les évêques au n°12, de respecter le droit inaliénable des électrices et électeurs à décider par eux-mêmes, de tourner le dos aux pratiques nuisibles de l'achat des consciences par la corruption directe ou indirecte, par les trafics d'influence, les intimidations et autres formes de pressions. Un homme qui ne craint pas Dieu, ne craindra ni les hommes, ni les lois, quelques justes et rationnelles soient-elles.

Dans cette déclaration de la Conférence épiscopale du Congo adressée «à toutes personnes éprises de paix, de justice et d'amour, nous avons bien voulu ajouter un risque qui nous paraît non négligeable dans le choix des candidates et candidats». Un autre risque à conjurer est le choix sur base du clanisme ou du tribalisme, de l'ethnisme ou du régionalisme ou d'un autre «isme» non positif, plutôt que de'accorder la voix à une personne loyale, compétente et patriote, sans considération des autres liens affectifs ou clientélistes. Or, à ce sujet, il est de notoriété publique que peu nombreux sont ceux qui, dans notre pays, ont réussi à dépasser le niveau du «nous clanique, tribal», pour s'élever au palier du «nous national», et s'en imprégner de manière irréversible. Bien nombreux sont donc ceux qui préféreraient voter et sont même prêts à voter pour un cousin, un oncle, un membre de la même tribu ou de la même région, même s'il est nul, sans bagage intellectuel, ni expérience politique, égocentrique et sans éthique, pourvu qu'un tel autre candidat capable, mais puisque d'une autre région, ne passe pas. Ils tribalisent ou régionalisent les enjeux politiques du pays. Pourtant la plupart de ces politiciens se disent chrétiens et bénéficient dans leur

malice de l'appui d'un grand nombre de chrétiens. Pour conjurer ce risque, mieux que quiconque, le chrétien laïc se doit, par conséquent, de se rappeler qu'en Jésus-Christ, «il n'y a plus ni juif, ni grec, ni esclave, ni homme libre» (Gal 3,28), ni une personne inacceptable, puisqu'originaire d'une telle ou telle région.

Le choix sur base des dons et autres sommes d'argent n'est pas chrétien

Le risque de pareille pratique consiste à laisser sur la touche des personnes compétentes et valables, au profit des incapables et des prédateurs. Nous n'allons pas oublier que des élections sérieuses ne se font que sur base d'un programme politique, expression d'un projet de société cohérent, réaliste, soucieux de porter les préoccupations de bien-être social, politique, économique, culturel et religieux des citoyens. Un projet de société définissant clairement la politique économique à réaliser avec des priorités de reconstruction et de travail, en vue de l'amélioration du

social et au plan international, à cette époque de la mondialisation, notre pays a besoin des hommes capables de négocier et de veiller, dans le sens d'y gagner, à ses intérêts politiques, économiques, culturels, etc. sur l'échiquier international.

Un projet de société clair, réalisable et soucieux de l'indépendance du pays; de la paix et la réconciliation dans des situations de conflit; contribuant à la protection de l'environnement et à la préservation des espèces naturelles. Les chrétiens laïcs ne devraient pas attendre, pour ce, un mot d'ordre de la hiérarchie ecclésiale, ni la désignation de certains candidats qui soient de l'Eglise. Celle-ci se refuse de se livrer à cette manière de faire, de peur d'être suspectée d'avoir un esprit partisan, au préjudice du message divin qu'elle doit proclamer, car elle croit dans le sens de responsabilité de ses laïcs, dans la solidité de leurs convictions chrétiennes et morales qui les empêcheraient de vouloir même transformer les paroisses en espaces propices pour les campagnes politiques.

Abbé Christian Noël DEMBI KOELA
Juriste et islamologue

**CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO
Ordination épiscopale de l'Evêque de Dolisie**

Le secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) a la joie d'informer le Peuple de Dieu que l'Ordination épiscopale de son Excellence Mgr Toussaint Goma Foumanet aura lieu le dimanche 31 juillet 2022, à Dolisie. A cet effet, ceux ou celles qui voudront prendre part à cette cérémonie sont priés de s'inscrire au Secrétariat Général de la CEC, avant le 20 juillet 2022. Le coût du voyage est de 20.000 frs Aller-Retour, l'hébergement sera pris en charge par le Comité d'organisation. Le secrétaire général de la CEC transmet au Peuple de Dieu, ses vives salutations dans le Christ.

Le secrétaire général de la CEC
Abbé Armand Brice IBOMBO

Clôture de l'Assemblée spéciale des ouvriers apostoliques

Ouverts le dimanche 26 juin 2022, par une messe en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, suivie de la cérémonie d'ouverture dans la salle des conférences de l'hôtel de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) le lendemain lundi 27 juin 2022, les travaux de l'Assemblée spéciale des ouvriers apostoliques de l'Archidiocèse de Brazzaville ont été convoqués par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, ordinaire du lieu.

Quatre cents participants venus aussi bien du Congo que de l'étranger y ont pris part.

Ces assises se sont déroulées au siège de l'ACERAC jusqu'au vendredi 1^{er} juillet 2022, ont été marquées à la fin par une séance de réconciliation générale entre prêtres initiée spontanément par le pasteur de l'Eglise de Brazzaville et ont atteint l'apogée, le samedi 2 juillet 2022, par la messe de clôture à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, la messe a été concélébrée par NN.SS. Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, Victor Abagna Mosa, archevêque métropolitain d'Owando, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, Mgr Loïc Lagadec administrateur diocésain de Grenoble-Vienne, en France, les abbés Mesmin Auxence Gaya, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, nommé vicaire général de Cayenne en Guyane Française, sa terre de mission, Antonio Mabiata, secrétaire général de l'ACERAC, Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Alfred Malanda, président de la Commission Communication de l'ASOA, Séraphin Koualou Kibangou, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, en mission pastorale en Italie, élu par ses confrères, président de l'Association des prêtres de l'Archidiocèse de Brazzaville en mission à l'étranger, sous réserve de confirmation par l'archevêque, Donatien Bizabolou, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé, élu vicaire général de Brazzaville par ses confrères lors des travaux, sous réserve de confirmation par l'archevêque de Brazzaville, Michel Bébert Bordan Kimbouani Ntsoki, chancelier de l'archevêque sortant, Kelly Michaël Milongo, chancelier de l'archevêque entrant, les pères Raphaël Babezibonza, Pascal Taty et Cyriaque Onuoha, vicaires épiscopaux chargés de la vie consacrée, de la pastorale générale et vicaire judiciaire de Brazzaville, ainsi que plus de trois cents prêtres venus aussi bien des différents diocèses du pays que de l'étranger.

Au début de la messe animée par la chorale diocésaine Mgr Barthélémy Batantu, les chœurs diocésains des Amis du Grégorien et de la Schola Populaire et ayant eu pour coryphée, l'abbé Crispin Masamba, stagiaire diaconal à la paroisse Jésus Ressuscité et

de la Divine Miséricorde; l'abbé Jonas Koudissa, président du secrétariat général de l'ASOA, a lu le communiqué final sanctionnant les travaux de ces assises qui ont rassemblé des compétences diverses relevant aussi bien du clergé que du laïc. Ce communiqué a fait mention de seize résolutions prises pour l'organisation et le bon fonctionnement de l'Eglise particulière de Brazzaville.

Parmi ces résolutions, il y a eu celles relatives à la durée maximale de la messe en semaine, fixée à 30 mn et à 1h 30 mn le dimanche; la durée de l'homélie fixée à 2 mn en semaine et



L'archevêque et le nonce à la fin de la procession de sortie de la messe

de l'Eglise de Brazzaville: «Au début de ces assises, je rêvais seul, mais maintenant, je peux me permettre de rêver avec vous. Nous rêvons d'une Eglise diocésaine forte, solidaire, unie et indivisible. Nous rêvons d'une Eglise où la non impunité sera la règle de jeu.» a clamé l'archevêque.

Peu avant la fin de la messe, les participants laïcs à l'ASOA ont reçu chacun, des mains des archevêques de Brazzaville et

l'Année jubilaire Mgr Théophile Mbemba, a retracé les grands moments de cette Année jubilaire clôturée en ce jour solennel et dédiée à Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville, «qui s'est investi sans compter pour le développement de l'archidiocèse de Brazzaville.», a-t-il affirmé. Il a été question tout au long de cette année «d'honorer la mémoire de ce bâtisseur de l'Eglise de Brazzaville qui a eu une vision particulière pour l'archidiocèse.», a-t-il poursuivi.

L'abbé Bienvenu André Kimbengui, économiste diocésain de Brazzaville, a lu le compte rendu de la quête spéciale réalisée sur l'étendue de l'archidiocèse de Brazzaville, le dimanche 19 juin 2022, pour préparer l'ASOA. Cette quête a produit la somme de seize millions sept cents quatre mille deux cents quarante-cinq de francs CFA (16.704.245 frs). L'abbé Michel Bordan Bébert Kimbouani Ntsoki a fait le compte rendu des élections faites pendant les travaux de l'ASOA afin de pourvoir aux postes de vicaire général, de président de l'Association des prêtres de l'archidiocèse de Brazzaville œuvrant à l'étranger, de membres du Conseil épiscopal élus par doyenné. Le père Casimir Moukouba, directeur diocésain de liturgie, a présenté les derniers ouvrages publiés par les prêtres de l'archidiocèse de Brazzaville. Mgr Andrea Giovita, secrétaire de la Nonciature apostolique au Congo, a lu le message du Pape François adressé à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, à l'occasion de cette Assemblée spéciale, après la présentation par l'archevêque des différents élus



Les archevêques et évêques remettant le chapelet à chaque participant à l'ASOA

à 12 mn le dimanche; dans les paroisses qui le peuvent, organiser au maximum 3 messes par jour pour permettre à tous les croyants de participer à l'eucharistie quotidienne; les deuxièmes quêtes dans les paroisses n'auront lieu désormais qu'avec l'autorisation expresse

d'Owando, du nonce apostolique, de l'évêque de Gamboma, et de l'administrateur diocésain de Grenoble-Vienne, des chapelets en signe d'encouragement de l'Eglise pour l'assiduité et la ponctualité dont ils ont fait preuve pendant les travaux de l'ASOA qui ont duré



Une vue des participants à l'ASOA (prêtres concélébrants et laïcs)

de l'évêque; les paroisses sont tenues de déposer à l'archevêché un rapport trimestriel des activités réalisées; étudier la faisabilité d'une procession mariale, le 14 août sur les artères principales de la ville; l'instauration de quatre nsinani annuels pour les besoins du séminaire, d'achat, de sécurisation des terrains, d'assurance, et de construction de nouvelles paroisses, etc. C'est l'abbé Trésor Giovanni Bikindou, stagiaire diaconal à la paroisse Saint Louis Marie Grignon de Montfort de Mikalou, qui a eu le privilège de proclamer l'évangile choisi pour la circonstance.

Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a partagé sa vision



Une vue des participants à la messe rassemblés sur la Place mariale

toute une semaine et qui ont rassemblé la quasi-totalité du clergé séculier.

Coté allocutions, l'abbé Jacques Bouekassa, président de la Commission ad'hoc de

par leurs confrères prêtres. De même, il a aussi présenté aux participants à la messe, l'abbé Anselme Badiabo «Chaleureux», arrivé de France la veille, en dépit de son état de

«Mon frère, ma Sœur: c'est Toi, c'est Lui: c'est Nous!»

Textes: Dt.30, 10-14; Ps.68; Col.1, 15-20; Lc.10, 25-37

Dans la liturgie de ce dimanche, il nous est donné d'entendre deux passages parmi les plus bouleversants des Ecritures. L'un de l'Ancien Testament (AT), qui marque la prise de conscience capitale du peuple d'Israël dans son rapport à la loi. Et l'autre, du Nouveau Testament (NT) dans lequel procédant de la technique de la «*maïeutique*», Jésus débouche à la leçon de l'amour et la charité en vers toute personne vulnérable quelle qu'elle soit. Car on ne peut rencontrer Dieu qu'en rencontrant l'Homme, c'est ce qui se dégage de la parabole du Bon Samaritain.

Frères et sœurs, nous n'avons pas cessé de développer depuis quelques dimanches déjà le thème sur l'appel ou la vocation à servir Dieu et l'humanité, en martelant sur les conditions de devenir une de ces recrues du Christ avec conscience des exigences qui s'y imposent. Pourtant, les textes que nous venons de lire et écouter nous plongent encore sur une nouvelle description de ce que doit-être le «*Bon serviteur du Maître*». En premier, on retiendra que la «*Loi*» est l'outil majeur pour la pratique de la foi juive; comme l'est «*la Parole de Dieu*» pour l'évangélisation. En second, les effets et fruits de la méditation de la Parole de Dieu dans la vie de tous les jours. Tout semble clair que, entre cet extrait de Deutéronome et la Parabole, il y a bien un lien. Entre autre, le passage de la loi qui est désormais appelée la Parole et le rapprochement du Dieu très lointain, de l'humanité. Il n'est plus à rechercher en dehors de soi; mais en soi «*Elle est tout près de toi, cette Parole, elle est dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu la mettes en pratique.*» souligne la première lecture.

Voilà donc le grand renversement que Jésus n'aura de cesse de répéter aux pharisiens qui avaient un peu oublié le sens de l'inimitié spirituelle et qui étaient totalement obnubilés par le respect scrupuleux de la loi mosaïque. C'est le cas du docteur de la loi lequel en effet, demande à Jésus ce qu'il «*faut faire pour avoir la vie éternelle*». Fidèle à sa pédagogie et l'ayant pris à son propre jeu, Jésus l'écoute dire ceci: «*Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ton intelligence, et ton prochain comme toi-même*». Superbe réponse qu'il ne peut ne pas le féliciter, jusqu'à ce que l'interprétation et l'acceptation de la notion du «*Prochain*» devienne le maître mot de leur échange.

En fait, le prochain plus qu'un «*compatriote ou une parenté*» est celui de qui je m'approche et m'attache, non sur la base d'un calcul d'intérêt, mais porté par la pulsion de la Foi. Ainsi, tous deux le Samaritain et notre Victime représentent au mieux la figure du «*prochain*», le disciple missionnaire: l'un parce que «*attentif à la détresse*» et l'autre «*le nécessaire*». Être le prochain s'est être en chemin, c'est aller sur les routes du monde; sans rester prisonnier des certitudes doctrinales ou d'éthique étriquée. Être le prochain, c'est bénéficier de l'assistance de tous sans être juger sur le mérite, mais sur le crédit de l'amour et du juste pardon. Bref, s'inscrire à l'école de la Synodalité.

Voilà l'une des révolutions que Jésus tente désespérément d'opérer, mais il est confronté au «*Pharisien, aveugle et hypocrite qui s'applique à l'ablution des mains et non du cœur; qui blanchi l'extérieur des tombeaux alors que le fond est truffé de pourritures*».

En tout état de cause, au rythme du Deutéronome, et l'Evangile, Il semble évident que la présence divine n'est pas que de l'ordre de l'extase «*culturelle ou liturgique*», mais aussi de l'expérience du vécu. Dieu n'est pas que le Très-haut mais aussi le «*très proche*» et que l'au-delà est au-dedans! Tant que Dieu reste une idée à l'extérieur de nous, loin de nous, il ne peut pas être rencontré! Il ne se donne pas en se retirant, plutôt il se dévoile en éblouissant.

Voilà pourquoi Jésus ajoute la parabole du Bon samaritain où il s'agira de rencontrer le Tout Autre en rencontrant l'autre même dans toute sa laideur et vulnérabilité. A vrai dire: quand le Juriste demande à Jésus qui est son prochain, il se situe par rapport à la seule et unique «*Torah*» la Loi juive. Elle détermine dans un cercle concentrique, égocentrique et réduit, la fraternité comme une proximité de foi, de sang, de culture et ou de Race; mais très loin du principe cher à l'actualité ecclésiale: la «*Synodalité*». Or, Jésus veut l'inviter à se décentrer de lui-même et se déconcentrer de la tribalité erronée vers une universalité fraternelle. On doit se demander «*comment reconnaître et accueillir mon proche, mon frère?*» et non pas: «*de qui devrais-je être le frère ou «*mon prochain c'est qui?*»». Voyez-vous la différence? Ce n'est plus la loi qui justifie la fraternité, mais l'amour qui construit le Lien.*

En regardant tous les blessés de la vie, Jésus nous invite à réinventer la fraternité en «*comment puis-je faire de tout homme mon frère?*» de cet étranger, de cette personne homosexuelle, de cette personne divorcée-remariée, de cet opposant politique, de ce malade exclus par ses proches, bref, tous ceux qui sont roués de coups ou outragés par les autres, et laissés à moitié morts sur le bord de la vie: comment puis-je en faire des frères et des sœurs? Au demeurant, nous aussi, cela doit nous faire questionner aujourd'hui: ne nous demandons pas qui est proche de moi, mais comment me faire des proches?

Père Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
(Prêtre du Diocèse de Nkayi CG.BZ)

santé peu florissant. L'archevêque s'est exprimé en dernier et a annoncé au peuple de Dieu que le Pape François a accepté son absence à Rome, le 29 juin 2022, lorsqu'il a béni les palliums des archevêques. Le sien lui sera remis dans un futur proche par le nonce apostolique au cours d'une cérémonie à la Place

mariale de Brazzaville. Après quoi, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a déclaré clos les travaux de l'ASOA, avant d'impartir sa bénédiction au peuple de Dieu, en compagnie des évêques et archevêque concélébrants.

Gislain Wilfrid BOUMBA

FETE DU PAPE

Revisiter notre foi en l'unité de l'Eglise

L'Eglise célèbre chaque 29 juin, la fête des Apôtres Saints Pierre et Paul. Au Congo, depuis quelques années, la Nonciature apostolique a fait de cette solennité, la fête du Pape. Ainsi, une célébration eucharistique a eu lieu mercredi 29 juin 2022 en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, assisté de NN.SS Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando et de la Province ecclésiastique du Nord, Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire et de la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO), Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, administrateur diocésain de Dolisie, les abbés Armand Brice Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Antonio Mabiala, secrétaire général de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale, Mesmin Auxence Gaya, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, en mission à Cayenne, en Guyane Française où il exerce les fonctions de vicaire général.



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou

que nous lui transmettons par le biais du nonce apostolique ici présent. Ces deux héros de l'évangile, Pierre et Paul, ont été formés par le Christ à son image. La mission de Pierre a été souvent mise à mal, malgré la persécution, mais sa foi était toujours plus forte. Aujourd'hui, l'Eglise a besoin des hommes et des femmes forts pour travailler dans son champ, à l'image des Apôtres Pierre et Paul. Notre vocation de chrétien est d'unir les autres, de nous donner à fond sans répit. Revisiter notre foi en l'unité de l'Eglise et consolidons notre Eglise afin que le Pape François recouvre sa santé pour la plus grande gloire de Dieu», a conclu Mgr Manamika.

Avant la bénédiction finale, Mgr Javier Herrera Corona a relevé: «Il n'y a pas un discours du

Pape qui ne se termine par la demande devenue familière à tous les catholiques: n'oubliez pas de prier pour moi. Ce n'est pas une simple demande mais, avant tout, une question de foi et de communion. En cette solennité des Saints Pierre et Paul, ce mot du Pape François, n'oubliez pas de prier pour moi, prend un sens particulier. S'il existe un moment particulier pour prier pour le Pape et sa mission, c'est bien cette solennité, car en tant qu'évêque de Rome, il préside à la charité de toutes les Eglises», a souligné le nonce apostolique. A la fin de la célébration, Mgr Javier Herrera Corona a offert un verre d'amitié aux participants à cette messe.

Pascal BIOZI KIMINO

Près de 400 prêtres participant à l'Assemblée spéciale des ouvriers apostoliques (ASOA) ont été comptés parmi les concélébrants. Dans la foule, on notait la présence de Mme Arlette Soudan Nonault, ministre de l'Environnement et du bassin du Congo.

Les textes bibliques de ce 29 juin nous rappellent comment Pierre a été libéré miraculeusement de prison et comment Jésus lui confie la responsabilité de l'Eglise: «Tu es pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise», a rappelé le célébrant principal. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a souligné que la fête des Apôtres Saint Pierre et Paul est aussi, la fête du Pape. «Logiquement, cette

messe devrait être célébrée par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon. Mais, compte tenu du problème de langue puisqu'il ne parle qu'Anglais et Espagnol, en attendant qu'il apprenne le français, il m'a chargé de célébrer cette messe», a-t-il dit.

Dans son homélie, l'archevêque de Brazzaville a évoqué les deux figures, Pierre et Paul spécialement différentes, que les textes bibliques proposent à notre méditation. «Aujourd'hui, l'Eglise prie pour le Pape François, et les ouvriers apostoliques de l'archidiocèse de Brazzaville réunis en assemblée spéciale depuis le 26 juin, souhaitent une fructueuse fête au Pape François ainsi que nos vœux de prompt guérison

COMMUNIQUÉ FINAL DES ASSISES DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES OUVRIERS APOSTOLIQUES DE BRAZZAVILLE

1. Convoquée par son Excellence, Monseigneur Bienvenu Manamika Bafouakouahou, Archevêque de Brazzaville et Président de la Conférence Episcopale du Congo, par Lettre Circulaire n° 194/AB/A/S du 07 mars 2022, l'Assemblée Spéciale des Ouvriers Apostoliques de Brazzaville, en sigle ASOA, a été ouverte le dimanche 26 juin 2022, au cours de la messe pontificale célébrée en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville par Monseigneur l'Archevêque, en présence de leurs Excellences, Mgr Javier Herera, Nonce Apostolique du Saint-Siège au Congo et au Gabon, et Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, Evêque de Kinkala.



Mgr Bienvenu Manamika B.



Abbé Jonas Koudissa

2. Au regard de la diversité des exposés, de l'importance des thématiques abordées et eu égard à la qualité des échanges et des contributions, tenant compte enfin de la détermination des participants et participantes, qui se sont investis sans répit tout au long de la semaine qu'ont duré les travaux, et ce, en dépit d'un emploi du temps extrêmement dense, on peut dire que l'ASOA a véritablement tenu et relevé le défi qui était le sien : insuffler un renouveau dans l'Archidiocèse de Brazzaville.

3. Une urgence de mutation paradigmatique qu'est venue couronner le brillant exposé du Dr. Daniel Mikaoulou Miakanda, lequel a gagné les participants et participantes à la nécessité, même dans la pastorale de l'Eglise, à passer de la gestion traditionnelle des programmes d'activités à une gestion axée sur les résultats (GAR).

4. Les résolutions et recommandations sur chacune des questions traitées ont été lues, amendées et approuvées par l'ensemble des participants et participantes à l'Assemblée Spéciale des Ouvriers Apostoliques de Brazzaville. Elles vont toutes dans le sens d'une meilleure gouvernance des potentialités économiques de l'Archidiocèse au profit de tous et d'une gestion plus efficiente de nos ressources humaines.

5. Etant donné qu'elles s'étendent sur une cinquantaine de pages, il n'est pas possible de les lire dans le cadre de cette célébration eucharistique. Elles seront publiées, en tenant compte de toutes les fiches qui ont été déposées au secrétariat, dans les Actes de l'ASOA et constitueront l'ossature du prochain Directoire Diocésain. s'étendent sur une cinquantaine de pages; elles.

6. Permettez-nous néanmoins de citer à titre d'exemple quelques-unes de ces recommandations, concernant à l'organisation des messes dans nos paroisses :

- a. La durée maximale de la messe en semaine est de 30 minutes, 1 h 30 les dimanches.
- b. La durée des homélies ne devrait pas excéder 2 minutes en semaine, et 12 minutes les dimanches.
- c. Lire les intentions de messe avant de commencer la célébration eucharistique.
- d. Dans les paroisses qui le peuvent, organiser au moins trois messes par jour en semaine.
- e. Les deuxièmes quêtes pendant la messe n'auront lieu dans les paroisses qu'avec l'autorisation expresse de l'évêque.
- f. Il faut limiter l'âge des Elisa à 12 ans accomplis et celui des servants d'autel à 13 ans accomplis
- g. Se tenir debout pendant le chant du gloria et de l'action de grâce.
- h. Se prosterner à la présentation de l'évangélaire
- i. Se lever pendant la remise de la réserve eucharistique au tabernacle
- j. Ne pas autoriser les enfants non-baptisés à intégrer le groupe des enfants de chœur, sauf s'ils sont déjà en catéchuménat en vue du baptême
- k. Le dimanche, le prêtre doit se vêtir d'une tenue ecclésiastique et porter une paire de chaussures
- l. Le port de la chasuble est obligatoire pour le président de la célébration eucharistique.
- m. Les paroisses sont tenues de déposer à l'archevêché un rapport trimestriel axé sur les résultats.
- n. Etudier avec les autorités publiques la faisabilité d'une procession mariale tous les 14 Août sur les artères principales de la ville capitale pour honorer Marie, Sainte patronne du Congo.
- o. Organiser une adoration animée toute la journée le deuxième Dimanche de Pâques, dimanche de la miséricorde.
- p. Organiser quatre Nsinsani diocésains chaque année pour les besoins suivants : les séminaires, l'achat des terrains et leur sécurisation des terrains, les assurances et la construction des paroisses anciennes et nouvelles.
- 7. L'Assemblée Spéciale des Ouvriers Apostoliques de Brazzaville a terminé ses travaux hier vendredi 1^{er} juillet 2022 par une séance émouvante et poignante de réconciliation générale des prêtres diocésains incardinés à Brazzaville, initiée spontanément par leur Pasteur, Monseigneur Bienvenu Manamika-Bafouakouahou, Archevêque métropolitain de Brazzaville, en présence de l'Abbé André NKEKO, qu'on n'a plu vu souvent et de l'Abbé Anselme Badiabo «Chaleureux», arrivé le soir même de France, en dépit de ses contraintes sanitaires, afin de pouvoir vivre cette grande première dans l'histoire de notre archidiocèse, qui a réuni la quasi-totalité du clergé séculier de Brazzaville.
- 8. Il était environ 21 :30 minutes lorsque le dernier prêtre a quitté la salle des Conférences de l'Hôtel St François de Paul de l'ACERAC.

Fait à Brazzaville, le 02 juillet 2022

Le Secrétariat de l'ASOA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

L'église Saint Louis des Français va bientôt renaître de ses cendres

Ravagée par les flammes de l'explosion du 4 mars 2012, dans le quartier Mpila, le 6^e arrondissement Talangaï, l'église Saint Louis Roi des Français va bientôt renaître de ses cendres. La pose de la première pierre pour sa reconstruction a eu lieu jeudi 2 juin 2022, au cours d'une messe célébrée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, qui avait à ses côtés les prêtres de la paroisse Notre-Dame de Fatima de Mpila, qui desservent cette paroisse en reconstruction comme par le passé avant les flammes.



L'archevêque posant la première pierre



La stèle de la première pierre posée par l'archevêque

veraine, la paroisse a retrouvé ses marques et, est devenue l'annexe de la paroisse Notre-Dame de Fatima. A signaler que le quartier 601 Mpila était devenu, après l'explosion du 4 mars 2012, un quartier fantôme. Il fut vidé de la totalité de ses infrastructures et de ses habitants. Totalement détruit, il avait perdu son éclat et l'église Saint Louis Roi des Français qui accueillait de nombreux fidèles laïcs, implantée entre les deux camps militaires du régiment blindé et de l'inten-

dance, fut totalement détruite par l'explosion des obus. Seule la statuette de la Vierge Marie était restée intacte. Depuis 2015, le quartier Mpila a repris sa splendeur avec de nouvelles constructions. Parmi les infrastructures qui sont sorties de terre on peut, entre autres citer, les logements sociaux, le siège de la mairie de Talangaï, le centre commercial, le lycée de la Révolution, le collège Gampo Ollou.

Pascal BIOZI KIMINO

C'était en présence de l'administrateur-maire de Ouenzé, Marcel Ganongo et du secrétaire général de la mairie de Talangaï, Jean Amboua, ainsi que de nombreux fidèles chrétiens en liesse, heureux de retrouver leur bientôt église. Construite en 1958, l'église Saint Louis Roi des Fran-

çais qui est une souscription du Gouvernement français auprès des militaires de la Garnison de Brazzaville, a été transformée en entrepôt d'armes de guerre, puis en centre d'alphabetisation pour les personnes âgées, au temps fort du marxiste léninisme. Depuis 1991, à la faveur de la Conférence nationale sou-

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

- Du Mardi 8 au Vendredi 11 février 2022:** Session extraordinaire des Evêques du Congo, à Ouessou;
- Dimanche 13 février 2022:** Ordination épiscopale de Mgr Gélase Arnel Kema, nouvel Evêque de Ouessou;
- Du mardi 26 au vendredi 29 avril 2022:** Session pastorale des Evêques au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;
- Samedi 30 avril 2022:** Journée du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;
- Dimanche 1^{er} mai 2022:** Clôture du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville;
- Du 17 au 24 juillet 2022:** Assemblée plénière de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), à Mongomo, en Guinée Equatoriale;
- Dimanche 31 juillet 2022:** Ordination épiscopale de Mgr Toussaint Foumanet-Goma, à Dolisie;
- Du Dimanche 24 juillet au dimanche 31 juillet 2022:** Assemblée Plénière du SCEAM, à Accra-Ghana ;
- Du lundi 10 au dimanche 16 octobre 2022:** 51^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, au Centre interdiocésain des œuvres, à Brazzaville.

Abbé Armand Brice IBOMBO
Secrétaire général de la CEC

AM2V SERVICES SARL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 000 Francs CFA
Siège Social: Avenue Jean Marie Concko, derrière l'hôtel Elais, Centre-ville
RCCM: CG-PNR-01-2020-B12-00158
NIU: M21000000197860U
Pointe-Noire, République du Congo

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 Juin 2022, enregistré aux domaines et timbres de Pointe-Noire, Loandjili le 28/06/2021, sous le folio 123/2/2, n°0607, les associés ont décidé ce qui suit:

- 1- La Modification des statuts
- 2- Le transfert du siège social.

Initialement fixé à Pointe-Noire, au n° 25, avenue Sergent Malamine, Camp 31 juillet 1968, est désormais transféré dans la même ville, avenue Jean-Marie CONCKO, derrière l'hôtel Elais

Centre-Ville le 01/01/2022.
La mention modificative a été portée au Registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) par dépôt légal dudit procès-verbal au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 29/06/2022, sous le dépôt numéro CG-PNR-01-202-M-00770.

Fait à Pointe-Noire, le 30 Juin 2022

Pour insertion,
LINVANI MPION Magloire Bienvenu
Expert-comptable agréé CEMAC EC460
Commissaire aux comptes.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA

B.P.: 4613-Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: officebatia@gmail.com - 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire - Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE «NEXUS TRANSIT & LOGISTIQUE» SARL CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le huit Mars deux mille vingt-deux, et enregistré à Pointe-Noire, le dix-huit mars deux mille vingt-deux, folio 053/22 n°2025, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: NEXUS TRANSIT & LOGISTIQUE (N.T.L);
Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée (SARL);
Associés: Monsieur Norbert TCHOFFO LONFO et HUCOZI CONSULTING AND TRADING;
Capital social: Un million (1.000.000) de Francs CFA;
Siège social: Centre-ville, rue SEKOU DOUME, Zone portuaire, référence Hôtel LE FEZ, Pointe-Noire, B.P.:1399, République du CONGO;
Objet: Dédouanement de marchandises Maritimes, Aériens et Terrestres; Fret; Logistique; Conseil en supply chain;
Gérance: De concert avec son associé, monsieur Norbert TCHOFFO LONFO décide de confier la tâche d'assurer la gérance et l'administration de ladite Société à monsieur Blanchard Bernard MALELA.
R.C.C.M: numéro CG-PNR-01-2022-B12-00090.

Pour avis.

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise Avenue Boulevard Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boîte Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le dix-huit mai deux mille vingt-deux, enregistré folio 106/13, n°0529, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère unipersonnel;

Dénomination: «SOCIETE DES PRODUITS INDUSTRIELS DU CONGO», en sigle «SPIC»;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

*Fabrication et vente:

- Câbles électriques;
- Cahiers;
- Savonnerie;
- Matériaux de construction,

*Importation et vente:

- Produits alimentaires;
- Matériaux de construction;
- Matériels de Construction;
- Lubrifiants;
- Matériels informatiques, électroménagers et électroniques;
- Exploitation des carrières;
- Prestation de services;

- Fabrication de peinture et vernis;
- Elevage, Pisciculture et Agriculture;
- Fonderie des métaux non ferreux;
- Confection des produits plastiques;
- Confection des tôles galvanisées, tôles bacs, PVC, Pointes, tubes carrés, Coudes PVC, Tés PVC et gaines;
- Pièces détachées, Fers.

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000);

Siège: 125, Avenue de la République ex-Révolution, après le lavage «Christian pneus», Téléphone: 05.533.50.71, Pointe-Noire, République du CONGO.

Gérance: Par Monsieur Tidiane DOUCOURE.

R.C.C.M.: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2022-B13-00113.

Pour avis,
**Maître Sandra Célia
M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.**

Hommage à Jean Banzouzi Malonga (Bonnisieur)



1958-2021

Vous l'avez connu comme un frère, un ami, un collaborateur. Nous vous invitons à une messe en sa mémoire.
Date : 9 Juillet 2022
Lieu : Eglise Notre Dame de l'Assomption de Pointe-Noire
Heures : 11 heures
une collation sera donnée après la messe dans la salle paroissiale



Pour la famille,
Son frère Jumeau, Abbé Jean Bantsimba-Malonga
Nanterre (France) Tél : 00 33 6 29 25 83 77

OFFRE D'EMPLOI-AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

POSTE VACANT: (du 21 juin au 05 juillet 2022)

Computer Management Assistant (Administrateur Système Informatique)

EXIGENCES DU POSTE & COMMENT POSTULER

Merci de bien vouloir visiter le site web: <https://eraioobs.state.gov/dosera/cog/vacancysearch/searchvacancies.hms> (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

La mission américaine à Brazzaville apprécie une main-d'œuvre d'origine, de cultures et de points de vue différents. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous et nous invitons les candidats de divers horizons à postuler.

Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA, NOTAIRE

2032, avenue de l'OUA (Immeuble du 14 juin)
Makélékélé-Brazzaville (République du Congo)
Tél : (242) 06 491 20 79 : 05 364 45 03

«BEAUPREIL-BUSINESS-GROUP»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de 1 000 000 F CFA sise Case 74 A-24 R, Avenue de la Musique Tambourinée Centre-ville Brazzaville REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, en date du 23 mai 2022, enregistré au bureau des domaines et du timbre de Bacongo à Brazzaville le 27 mai 2022, statuts sous Folio 095/008, numéro 0900, déclaration notariée de souscription et de versement sous Folio 095/009, numéro 0901, il a été constitué une société commerciale ayant les caractéristiques ci-après:

Dénomination: «BEAUPREIL-BUSINESS-GROUP»

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA

Siège social: Case 74 A-24 R, Avenue de la Musique Tambourinée Centre-ville Brazzaville (Congo)

Objet social: Agence de voyage et tourisme ; Import et export ; Commerce général; Immobilier; Location des voitures ; Transfert d'argent.

Durée: Quatre-vingt dix neuf (99) ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérant statutaire: Monsieur Horphy Beaupreil LOUNDOU MICOUNGUY

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 07 juin 2022 sous le numéro CG-BZV-OI -2022-313-00225.

POUR AVIS
**Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA
NOTAIRE**

ANNONCES

ANNONCE LEGALE

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOULOLO
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

N°12/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	27.932 du 02/07/2022	Plle(s) 01 Bloc 04 Section NI Superficie 400,00 m²	Djeno (File Mbom Djeno)	Arr 06	NGANTSUI Luciline Bénédith
2	24.832 du 17/03/2015	Plle(s) 01 Bloc 87 Section J Superficie 379,61 m²	MPITA	Arr 01	PEYA Michel Innocent
3	24.836 du 17/03/2015	Plle(s) 05 ex 07 Bloc 88 Section J Superficie 308,46 m²	MPITA	Arr 01	PEYA Michel Innocent
4	29.466 du 24/11/2020	Plle(s) 11 et 12 Bloc 161 qter Section L Superficie 1029,59 m²	La base (vers la station PUMA)	Arr 01	LIVOUNBA Pascal
5	29.726 du 23/06/2021	Plle(s) 04 Bloc 202 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	INANGATSAMBE Clairvie
6	29.055 du 18/06/2020	Plle(s) / Bloc / terrain rural Superficie 500,00 m²	DJENO	Arr 06	DEBI Alexis Romuald
7	26.013 du 06/05/2016	Plle(s) 03 Bloc 147 bis Section L Superficie 412,50 m²	LA BASE (MILITAIRE)	Arr 01	MOMBO Jean Etoile
8	15.957 du 17/06/2008	Plle(s) 05 et 06 Bloc 124 Section BM3 Superficie 1000,00 m²	NGOYO	Arr 06	LIKOUETE Jean
9	28.834 du 09/12/2019	Plle(s) 06 Bloc 169 Section CD Superficie 500,00 m²	NANGA (Zone Boma)	Arr 06	LOUDEVO MOUANDA Cédric Darcel
10	28.668 du 04/09/2019	Plle(s) 03 Bloc 268 Section BN Superficie 500,00 m²	Ngoyo la plage (File Tchitouta)	Arr 06	MALONGA Stevy Aldan De St Eudes
11	28.669 du 04/09/2019	Plle(s) 01 Bloc 268 Section BN Superficie 500,00 m²	Ngoyo la plage (File Tchitouta)	Arr 06	MALONGA Freud Chadley Lylvian
12	28.670 du 04/09/2019	Plle(s) 01 Bloc 262 Section BN Superficie 500,00 m²	Ngoyo la plage (File Tchitouta)	Arr 06	MAKAYA GOMA Eric Ghiss Darel
13	22.722 du 08/08/2013	Plle(s) 22 Bloc 29 Section BM4 Superficie 500,00 m²	NGOYO MBONDJI	Arr 06	MOMBO Honorine
14	24.146 du 17/09/2014	plle(s) 08 Bloc 136 Section CD Superficie 500,00 m²	NANGA MPILI	Arr 06	MOMBO BAHINA Sophie
15	20.554 du 22/09/2011	Plle(s) 05 Bloc 138 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 03	BANTSIMBA Wilfrid Brice Fernand
16	20.552 du 22/09/2011	Plle(s) 09 Bloc 42 Section ABZ2 Superficie 500,00 m²	LOANGO	LOANGO	BANTSIMBA Wilfrid Brice Fernand
17	28.949 du 03/03/2020	Plle(s) 04 Bloc 17 Section BH Superficie 354,00 m²	TCHIMAGNI	Arr 06	DUSSAUD Roger Charles
18	28.434 du 06/05/2019	Plle(s) 05 Bloc 95 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO 2 (File TCHINVASSA)	Arr 06	MADZABA Gatién Guy Gladis
19	22.273 du 19/03/2013	Plle(s) 02 et 03 Bloc 227 Section BL Superficie 800,00 m²	Ngoyo la plaine (File MBELO)	Arr 06	NSONDE Marie Rose Claudette
20	29.075 du 25/06/2020	Plle(s) 08 Bloc 95 Section M2 Superficie 430,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	YABA-NGO Steve Aymar Benjamin
21	28.950 du 03/03/2020	Plle(s) 06 Bloc 07 Section BNB Superficie 400,00 m²	NGOYO (File TCHISSETCHI)	Arr 06	Madame DUSSAUD née OPITA Hélène
22	29.623 du 18/03/2021	Plle(s) Domaine Bloc / terrain rural Superficie 870,20 m²	TCHIAMBAMBA (File TCHIAMBAMBA)	Arr /	NTSIMBA M'BAMA Lysiane
23	30.039 du 22/02/2022	Plle(s) 01 Bloc 105 Section BY 3ème tranche Superficie 750,00 m²	COTE MATEVE	Arr 06	MBOUTA LOMONGO Anthony Shiller Prodije
24	29.256 du 21/08/2020	Plle(s) 07 à 10 Bloc 78 Section BNJ Superficie 2000,00 m²	TCHIAMBAMBA	NZASSI	NDIAYE Binta Sekou
25	29.513 du 21/12/2020	Plle(s) 64 Bloc / Section G Superficie 1924,00 m²	CENTRE-VILLE	Arr 01	GNALI GOMES Muriel Edith et GNALI GOMES Roselyne Destinée
26	29.880 du 08/10/2021	Plle(s) 04 Bloc 63 Section BN Superficie 598,60 m²	NGOYO (Tchimbambouka)	Arr 06	KEBOT Victorien Cyrille Ismaël
27	29.810 du 16/08/2021	Plle(s) 01 Bloc 43 terrain rural Superficie 488,89 m²	Pointe-Indienne (File Tchiminima)	S-PLANGO	ELION Rama Charleine
28	29.978 du 31/12/2021	Plle(s) 02 et 04 Bloc 39 Section BN Superficie 1000,00 m²	Ngoyo la plage (File Tchitouta)	Arr 06	Enfants: GANGUIA Schéla Bérénice et GANGUIA Kislon Jonathan
29	29.446 du 18/11/2020	Plle(s) 33 bis Bloc / Section G Superficie 1001,67 m²	CENTRE-VILLE	Arr 01	La société civile immobilière «LES MANGUIERS»
30	30.183 du 18/05/2022	Plle(s) 03 à 08 Bloc 25 terrain rural Superficie 3000,00 m²	Pointe-Indienne (File Tchiminima)	S-PLANGO	OKEMBA Yvon Faustin Magloire
31	30.017 du 09/02/2022	Plle(s) 02 bis Bloc 44 Section BXA Superficie 200,00 m²	COTE MATEVE (File Tchilindou)	Arr 06	ABBOUD DONNA Hilary

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).


Yvon Faustin Magloire OKEMBA

Fait à Pointe-Noire ,
le 28 juin 2022

ANNONCE LEGALE

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOULOLO
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

N°11/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	29.728 du 23/06/2021	Plle(s) 05 bis Bloc 07 Section M2 Superficie 514,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	DIOP Yamina Awa
2	28.287 du 28/01/2019	Plle(s) 07 Bloc 25 Section BD Superficie 375,00 m²	MPAKA	Arr 03	MBOUNGOU Joseh
3	25.234 du 08/07/2015	Plle(s) 05 Bloc 192 Section BN Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MAKINOU-MAMBOU Carles Jolybois
4	26.747 du 13/02/2017	Plle(s) 14 Bloc 213 Section N Superficie 500,00 m²	LA POWDRIERE	Arr 06	KOUDEDE Daniel Adiel et KOUDEDE Ruth Evelda
5	29.709 du 16/06/2021	Plle(s) 04 Bloc 267 Section BM Superficie 483,86 m²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	KIANGUEBENE Jourdain Messie Emmanuel
6	29.408 du 28/10/2020	Plle(s) 09 Bloc 133 Section CD Superficie 500,00 m²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	DOUNIAM Epine Ruth Lutrich Nadia
7	29.785 du 30/07/2021	Plle(s) 4 et 6 Bloc 05 terrain rural Superficie 1500,00 m²	TCHITENDA	NZASSI	NZOULOU Blanchet Eva Patricia Anick
8	29.987 du 18/01/2022	Plle(s) 04 Bloc 120 Section BL Superficie 400,00 m²	Ngoyo-plaine (File Mbelo)	Arr 06	BIZANGUISSI Guez Even
9	26.436 du 28/09/2016	Plle(s) 08 Bloc 100 Section BM Superficie 400,00 m²	Ngoyo centrale (File Tchinvassa)	Arr 06	NDEBOKOLO Emmanuelle St Clair
10	18.031 du 11/08/2009	Plle(s) 04 et 06 Bloc 118 Section BL Superficie 1000,00 m²	Ngoyo (File Tchizenzi)	Arr 06	MAYENGO Charlotte
11	18.237 du 07/10/2009	Plle(s) 14 Bloc 21 Section BL Superficie 400,00 m²	Ngoyo (File MBELO)	Arr 06	BAGAKOULA Constance
12	29.967 du 20/12/2021	Plle(s) 05 Bloc 09 Section BN Superficie 500,00 m²	Ngoyo (File Tchissetchi)	Arr 06	MBOUNGOU Sylvain
13	29.404 du 27/10/2020	Plle(s) 07 Bloc 53 bis Section BN bis Superficie 328,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MAHOUNGOU NGOMA Christian Aurelien
14	21.603 du 16/08/2012	plle(s) 09 Bloc 190 Section N Superficie 400,00 m²	MPAKA	Arr 03	BALOSSA Asthar Carel
15	29.945 du 26/11/2021	Plle(s) 03 Bloc 80 Section BL Superficie 395,00 m²	NGOYO-PLAINE (File MBELO)	Arr 06	MOUKOKO NKOOUNGA Archeniel
16	29.743 du 02/07/2021	Plle(s) 10 Bloc 39 Section BS Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA (File Mandou)	Arr 01	COMPRENDRE-KILENDO KIN' Gouma-zaou
17	29.646 du 13/04/2021	Plle(s) 08 Bloc 94 Section BL Superficie 400,00 m²	Ngoyo (File Mbelo)	Arr 06	IBOMBO GAKOSSO NIANGUENGUE Sylibert
18	25.395 du 11/08/2015	Plle(s) 10 Bloc 169 Section BL Superficie 500,00 m²	Ngoyo(File Tchizenzi)	Arr 06	BISSI IWANGOU Antoine
19	30.014 du 09/02/2022	Plle(s) 10 Bloc 11 Section CD Superficie 500,00 m²	NANGA Zone Réal (File TCHIYOBO)	Arr 06	PEINDZI-BAGANA Jeanne Sarah
20	29.405 du 27/10/2020	Plle(s) 05 A1 Bloc 272 Section BN Superficie 250,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	Madame MAHOUNGOU NGOMA née CODJIA Urfée Staël Dalmeida
21	25.931 du 08/04/2016	Plle(s) 01 et 12 Bloc 175 Section BL Superficie 800,00 m²	COTE-MATEVE (File Mbelo)	Arr 06	BASSINDIKILA Georgette
22	29.815 du 17/08/2021	Plle(s) 05 bis Bloc 250 Section BL Superficie 390,50 m²	NANGA-LAC (File TCHIYOBO)	Arr 06	MANTELE Christian-Didier
23	29.605 du 11/03/2021	Plle(s) 18 Bloc 39 Section BM Superficie 536,59 m²	NGOYO	Arr 06	MACKAYA MATOUTH Daniel
24	30.045 du 24/02/2022	Plle(s) 02 Bloc 04 Section A (Suite) Superficie 500,00 m²	KOTCHI-FOUTA	NZASSI	MBOUNGOU DIEBE Vivianne
25	27.271 du 21/09/2017	Plle(s) 04 Bloc 92 bis Section J Superficie 528,00 m²	MPITA (derrière Plasoco)	Arr 01	EGLISE ECKANKAR
26	26.492 du 18/05/2017	Plle(s) 08, 13 et 22qter Bloc 88 Section BF Superficie 1.119,81 m²	MPAKA	Arr 06	Madame BAKALA MAGNANGA Victoire Cynthia
27	30.007 du 01/02/2022	Plle(s) 05 Bloc 05 Section BG Superficie 300,00 m²	MPAKA (File Mpaka)	Arr 06	Les enfants MOASSA: Rodriche G. ; Adrienna S. ; Emmanuel Guy R. ; Guy B.
28	29.354 du 06/10/2020	Plle(s) 16 et 17 Bloc 118 Section BS Superficie 820,00 m²	Aéroport (Tchimbamba)	Arr 01	BOUNSAUNA Josiane
29	30.086 du 18/03/2022	Plle(s) 09 Bloc 16 Section CD5 Superficie 500,00 m²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	NDZOKO KOKOLO née MOUKASSA Ella Thèle Nadège
30	29.670 du 07/05/2021	Plle(s) 11 Bloc 86 Section BF Superficie 400,00 m²	MPAKA (File TCHIMBAMBI)	Arr 06	SABOUKOULOU BIMANGOU Sidonie Laurette
31	30.082 du 17/03/2022	plle(s) 16 Bloc 115 Section BL Superficie 400,00 m²	Ngoyo la plaine (File MBELO)	Arr 06	BOUKAMBOU KORILA Doris Cornelia

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).


Yvon Faustin Magloire OKEMBA

Fait à Pointe-Noire ,
le 27 juin 2022

Tribune des Ambassadeurs de l'Equipe Europe au Congo sur la crise alimentaire mondiale

L'agression russe contre l'Ukraine a des conséquences sans précédent. Dans le monde entier, comme sur le continent africain, la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des pénuries potentielles d'approvisionnement sont devenues des profondes préoccupations parmi les populations. Rien que dans le domaine de la sécurité alimentaire, 800 millions de personnes souffrent de la faim, alors que la pandémie de COVID-19 avait déjà accentué ce problème. Depuis plusieurs semaines, une « bataille de récits » est en cours pour savoir qui est responsable de cette situation.

Tandis que l'Union européenne (UE) et ses Etats membres travaillent avec l'ONU et d'autres partenaires pour éviter une crise alimentaire mondiale, la Russie bombarde, ment et poursuit sa campagne de désinformation. Nous, Equipe Europe en République du Congo, souhaitons rétablir les faits: il est essentiel d'expliquer à nos partenaires africains que c'est la guerre d'agression de la Russie qui est la cause des pénuries et des augmentations de prix et, en même temps, de présenter les solutions que nous proposons pour éviter la catastrophe alimentaire qui se profile.

Le chantage alimentaire de Vladimir Poutine et l'agression russe contre l'Ukraine mettent gravement en danger la sécurité alimentaire mondiale. Alors que la situation était déjà alarmante en raison de COVID-19, le risque d'une crise alimentaire mondiale est aujourd'hui amplifié par l'invasion illégale, non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie. En réduisant le volume des productions agricoles de l'Ukraine, véritable « grenier mondial », cette guerre menace les chaînes d'appro-

visionnement, entraînant des risques de pénuries dans le monde entier et des hausses de prix des denrées alimentaires, dont nous constatons déjà les effets dans de nombreux pays, y compris au Congo, justifiant l'adoption en urgence, d'un plan de résilience alimentaire. A elle seule, l'Ukraine représentait, avant la guerre, 10% des exportations de blé mondiales, 15% de la production de maïs et s'agissant de l'huile de tournesol, 30% de la production mondiale et 50% des exportations mondiales. Les effets de cette guerre sont donc dévastateurs pour des millions de personnes dans les pays fragiles et tributaires des importations, en Afrique, comme au Moyen-Orient.

Les troupes russes détruisent des infrastructures agricoles et bombardent les terres agricoles, tout en imposant un blocus militaire aux ports ukrainiens, dans lesquels se trouvent environ 20 millions de tonnes de céréales ukrainiennes, qui ne peuvent pas atteindre les marchés mondiaux, accentuant, de fait, la pression inflationniste sur les denrées alimentaires. D'autre part, l'occupation du territoire ukrainien par la Russie ne

permet pas aux agriculteurs de semer et d'exporter. Hélas, les prix des aliments de base ne baisseront pas tant que Vladimir Poutine ne mettra pas un terme à cette agression ainsi qu'à son « chantage de la faim ». Et ce phénomène ne pourra que s'accroître, si la situation n'évolue pas rapidement vers un cessez-le-feu. Le Président sénégalais Macky SALL, en tant que Président de l'Union africaine, a évoqué les difficultés rencontrées par les pays africains et plaidé la réouverture des corridors alimentaires, lors de sa récente rencontre avec Vladimir Poutine à Sochi. Rien n'y fait. La Russie demeure sourde aux appels des peuples africains, en dépit de l'amitié historique qu'elle prétend avoir avec le Continent.

Les sanctions occidentales n'impactent pas la sécurité alimentaire mondiale.

Alors que la crise alimentaire s'aggrave chaque jour du conflit, la Russie recourt à la propagande pour faire porter à d'autres, notamment l'Europe, la responsabilité de cette situation. Ces allégations sont de la désinformation pure et simple: NON, les sanctions prononcées par l'Union euro-



Giacomo DURAZZO

péenne ne sont pas à l'origine de l'insécurité alimentaire mondiale. Elles sont spécialement conçues pour ne pas cibler les produits alimentaires et agricoles et sont uniquement dirigées contre le gouvernement russe, le secteur financier et les élites corrompues, visant la capacité du Kremlin à financer la guerre d'agression. Et les sanctions n'interdisent pas l'importation et le transport de produits agricoles russes, le paiement des exportations ou la fourniture de semences de la Russie, à condition que les personnes ou entités sanctionnées ne soient pas impliquées dans le conflit. Que font l'Union européenne et ses partenaires?

Face au chantage alimentaire de la Russie, nous, Union européenne et Etats membres, agissons partout où nous le pouvons pour apporter un appui aux pays et aux po-

pulations les plus vulnérables. En Afrique, en tant qu'Equipe Europe, nous comptons mobiliser 1 milliard d'euros pour les régions du Sahel et du Lac Tchad et plus de 600 millions d'euros pour la Corne de l'Afrique. Nous avons mis en place une facilité alimentaire de 225 millions d'euros pour aider nos partenaires en Afrique du Nord, la région la plus dépendante des approvisionnements alimentaires en provenance d'Ukraine et de Russie.

En mars, la France, en sa qualité de présidente du Conseil de l'Union européenne, a présenté l'initiative multilatérale « FARM » pour la sécurité alimentaire des pays les plus vulnérables, qui vise à maintenir une offre alimentaire mondiale, suffisante et accessible, à soutenir la production, dans la durée, des systèmes de production agricole et à renforcer les chaînes de valeurs, tout en œuvrant à éviter toute situation de pénurie.

En République du Congo, l'Equipe Europe est pleinement engagée à soutenir le secteur agricole afin de stimuler la production et la résilience des systèmes alimentaires. D'une part, il s'agit d'encourager le pays à réduire sa très grande dépendance aux exportations et à améliorer significativement son taux de production agroalimentaire. D'autre part, l'Equipe Europe souhaite contribuer à la diversification du paysage économique vers notamment un sy-

stème agroalimentaire durable et résilient.

Renforcer l'autonomie alimentaire du pays, tout en créant des emplois décents, est une priorité absolue de notre partenariat. C'est ainsi que de nombreuses actions visant la stimulation de la production locale, par exemple dans les filières manioc, maïs, aviculture, fruit et légumes ou encore cacao sont déjà en cours.

Tous ceux qui veulent limiter la crise alimentaire mondiale déjà à nos portes, doivent nous aider à accroître la pression sur la Russie pour qu'elle arrête sa guerre d'agression. Ce n'est qu'à cette condition que nous éviterons une catastrophe alimentaire mondiale et au-delà, que nous préserverons la paix si chèrement acquise.

Et aujourd'hui, nous devons nous mobiliser rapidement, collectivement et massivement, pour contrer la menace d'une crise alimentaire latente, causée par les conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine. Face à cet enjeu planétaire, l'Equipe Europe est convaincue que seule une réponse multilatérale rapide, concertée, et globale, peut assurer une offre alimentaire équitable et sécurisée sur l'ensemble des cinq continents.

L'Equipe Europe en République du Congo

Giacomo DURAZZO, François BARATEAU, Wolfgang KLAPPER, Luigi DIODATI, Jean-Paul CHARLIER

Comment devenir notaire au Congo-Brazzaville...

Le Notariat, en République du Congo, est une profession libérale régie par la loi n°017/89 du 29 septembre 1989.

S'agissant de l'accès à la profession de notaire au Congo-Brazzaville, l'article 36 de cette loi est assez éloquent, car il dispose clairement que:

«Nul ne peut être nommé notaire, s'il ne remplit pas les conditions suivantes:

«1) être de nationalité congolaise; 2) jouir de droits civils et politiques; 3) être «âgé de 25 ans révolus; 4) n'avoir subi aucune condamnation pour des faits «contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ou n'avoir été déclaré «en faillite, ni mis en état de liquidation judiciaire, ne pas être ancien officier public «destitué, avocat destitué du barreau, fonctionnaire révoqué par mesure «disciplinaire pour faute contraire à l'honneur, la probité ou aux bonnes mœurs;

«5) être [...] titulaire de la licence en droit et avoir accompli trois ans de «stage dans un office de notaire...»

En d'autres termes, il suffit de remplir les critères objectifs énumérés ci-dessus pour être nommé par un arrêté du ministre de la Justice, sans autre forme de procès, tel est le principe. C'est assez simple, non!

Malheureusement, dans la pratique, ce n'est toujours pas le cas. En fait, ce principe est souvent bafoué au profit du clientélisme, rendant ainsi les choses beaucoup plus compliquées.

En réalité, les choses sont vraiment compliquées et ne se déroulent jamais comme prévues par les dispositions de la loi du 29 septembre 1989. En effet, malgré le fait que cette loi soit claire comme de l'eau de source, au sujet de l'accès à la profession de notaire en République du Congo, ceux qui sont censés l'appliquer s'arrangent - souvent pour des motifs inavoués -, à occulter les bonnes intentions du législateur, celles de vouloir rendre accessible le notariat congolais à toute personne qui le désire et qui remplit les conditions fixées à l'article 36 de la loi évoquée ci-dessus.

Pour tout dire, les critères objectifs de la loi n°017/89 du 29 septembre 1989 ont été remplacés, purement et simplement, à coup de baguette magique, par des critères plus ou moins subjectifs qui n'ont rien à voir avec le mérite, le favoritisme ayant été érigé au

rang de la norme supérieure par excellence.

Dès lors, l'accès à la profession de notaire exige autres choses - outre les critères épinglés à l'article 36 cité supra-, telle que l'appartenance à une même obédience «religieuse», des affinités avec tel ou tel notaire titulaire d'un office, un soutien dans la sphère politique, un parent haut gradé dans l'Armée ou haut fonctionnaire, un parent du «même coin». Bref, un «Morobosso» ou quelque chose de ce genre.

Du coup, celui qui n'a pas cette espèce de machin de «morobosso» n'aura que ses deux yeux pour pleurer en voyant se briser son rêve, faute de soutien, quand bien même on aurait des aptitudes nécessaires, tout en remplissant les critères objectifs d'éligibilité exigés par la loi.

Ainsi, prétendre devenir notaire, au Congo-Brazzaville, équivaut à vouloir décrocher la lune, c'est-à-dire à se lancer dans une aventure sans issue, dès l'instant où l'on n'a pas un «Ange gardien» assez influent, capable de remuer ciel et terre pour intercéder en votre faveur auprès des «dieux», pourvoyeurs du «Saint sacrement» susceptible de vous ouvrir les écluses du ciel pour le «salut éternel».

A vrai dire, dans ce corps de métier qu'est le notariat congolais, l'intelligence, la connaissance, les diplômes, le mérite, la déontologie, l'honnêteté, l'éthique, l'expérience, etc. ne comptent plus (ou très peu) pour prétendre devenir notaire. Ce qui compte le plus, c'est surtout son carnet d'adresses...

Voilà ce qui nous oblige, finalement, à nous poser les questions suivantes: Faut-il des circonstances exceptionnelles pour prétendre accéder à la profession de notaire au Congo-Brazzaville? Le notariat congolais serait-il devenu une sorte de caste où le mérite serait devenu un parent pauvre à bannir? Pourquoi la loi n°017/89 du 29 septembre 1989 portant institution du notariat en République(...) du Congo n'est-elle pas respectée et appliquée à bon escient?

Ce sont là autant de questions auxquelles le citoyen lambda est confronté tous les jours et pour lesquelles il n'y a pas encore de réponse jusqu'à ce jour. C'est pourquoi, ne sachant plus à quel saint se vouer, il est judicieux de tourner à présent le regard vers les autorités compétentes, dans l'espoir de trouver des éclairages à ce sujet. Parce que, les notaires, étant à la

fois officiers ministériels et public, l'Etat a l'obligation de veiller sur tous les maillons de la chaîne de formation de ceux-ci pour un service public de qualité et une bonne distribution de justice assurée par des agents compétents, crédibles et fiables.

Pour mémoire, un officier ministériel est une personne chargée d'exécuter une décision des autorités de l'Etat et qui dispose d'un privilège pour exercer une activité qui, en général, constitue une tâche de service public.

Le notaire, en tant qu'officier public, est chargé de rédiger les actes juridiques civils, dits actes notariés, de juridiction non contentieuse pour lesquels la forme authentique est prescrite par la loi ou requise par les parties (les comparants). De même, il a aussi la possibilité de dresser des actes exécutoires sur toute l'étendue du territoire national, sans passer par un Juge. A ce titre, nous pouvons affirmer que le notaire est un personnage doté d'une parcelle d'autorité de l'Etat ou du pouvoir public.

C'est donc ici l'occasion de rappeler aux pouvoirs publics la nécessité de la création d'une structure de formation pour les futurs notaires au Congo-Brazzaville, pourquoi pas la mise en place d'une

filiale de notariat à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM), à l'instar de la magistrature, du barreau et que sais-je encore?

Il n'est quand même pas concevable que l'Etat congolais puisse confier aux notaires seuls - dont les qualités morales, les parcours, les profils sont parfois douteux ou peu élogieux-, la lourde charge et le monopole de former les futurs animateurs d'une profession aussi stratégique comme le notariat!

C'est pourquoi, nous souhaitons inciter les pouvoirs publics de notre cher et beau pays à voir la possibilité qui consisterait à mettre sur pied une structure de formation des futurs notaires, comme il en est le cas pour la magistrature ou le barreau. Cela permettrait de faciliter non seulement l'accès - en toute dignité - à la profession de notaire, mais aussi et surtout, de posséder dans notre pays des notaires qualifiés, c'est-à-dire bien formés, selon les règles, autrement dit, des notaires dignes de confiance dans un Etat de droit qu'est le Congo.

Nous osons croire que l'écho de notre cri de détresse sera entendu au-delà des collines et des montagnes.

Paroles d'un observateur.

Igor Bertrand BANZA

APPEL A

MANIFESTATION

D'INTERET

**Energising
communities**

**Transport routier de produits pétroliers pour
l'approvisionnement des sites et installations de Puma Energy**



Il est demandé aux entreprises nationales qualifiées en transport routier de pétroliers de manifester leur intérêt par email à l'adresse Saabiera.Astrie@pumaenergy.com au plus tard le 15 juillet 2022 à 12h00 heure du Congo. Le processus de sélection s'effectuera en différentes phases de préqualification et qualifications au cours desquelles Puma Energy évaluera les soumissions en vue d'une adjudication finale.

REFORME DE L'ETAT

Le PNUD réaffirme son appui au Gouvernement du Congo

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Réforme de l'Etat, Luc Joseph Okio a devisé avec le représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Maleye Diop le mardi 28 juin 2022 à son cabinet, à Brazzaville. La question de la réforme de l'Etat, un élément crucial dans le développement du Congo a constitué l'essentiel des échanges entre les deux personnalités.

Conscient de la portée de la question le représentant du PNUD a assuré de l'engagement de son agence à appuyer les efforts du Gouvernement. «La réforme de l'Etat est un élément de gouvernance et un élément fondamental pour la mise en œuvre du Programme national de développement. Le PNUD au sein du système des Nations unies est l'agence qui a pour mandat d'accompagner la gouvernance sous toutes ses formes. A cet effet, nous avons accompagné le département dans l'élaboration de son plan stratégique de la réforme de l'Etat qui est au cœur des priorités du Gouvernement. Il y a eu même un séminaire gouvernemental sur le sujet. Nous

sommes en train de regarder après l'élaboration des stratégies, voir comment continuer à accompagner le ministère dans la mise en œuvre de son plan d'action», a dit Maleye Diop. La réforme de l'Etat, un immense chantier nécessite d'importants moyens de diverses natures. Sur ce, Maleye Diop a réaffirmé le soutien du PNUD. «Nous avons déjà commencé. Nous avons l'expertise et l'expérience qu'il faut dans ce domaine. Le PNUD est présent dans 170 pays à travers le monde pour encourager les échanges entre pays. Bien nous ne soyons pas un bailleur de fonds, mais nous avons quelques ressources pour servir de ressources catalytiques aux côtés des ressources du



Maleye Diop et Luc Joseph Okio pendant l'entrevue

Gouvernement et des autres partenaires. Pour le cas du Congo, une fois que nous avons défini la stratégie, maintenant il faut miser sur le plan d'action, là aussi, nous allons continuer le plaidoyer aux côtés du Gouvernement pour que d'autres partenaires se joignent à nous. Si la réforme de l'Etat réussit, l'Etat aura plus d'instruments pour mettre en œuvre son programme du Gouvernement.

Nous devons tous s'y mettre pour que ça marche, parce que nous mesurons notre succès. Il faut que le Congo réalise ses objectifs de développement, c'est la raison pour laquelle nous sommes ici pour l'accompagner», a-t-il indiqué, remerciant par ailleurs le ministre pour la bonne collaboration entre les deux structures.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

SANTE PUBLIQUE

Sortir le CIESPAC des amphithéâtres

Le Centre inter-Etat d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (CIESPAC), en partenariat avec le centre interdépartemental de transfusion sanguine de Brazzaville a organisé, samedi 25 juin dernier à Brazzaville, une opération du don de sang. Il s'agit d'une activité réalisée en marge de la célébration de la Journée mondiale du don de sang qui a lieu le 14 juin, chaque année. C'était sous les auspices de Pr Pierre Marie Tebeu, directeur général du CIESPAC.

Pour ce dernier, il est important, à travers cette activité, d'accomplir une mission d'un des principaux axes du CIESPAC: «la sortie du CIESPAC des amphithéâtres, mettre le CIESPAC au service de la communauté. Et c'est dans cette optique que nous avons organisé cette activité du don de sang», a-t-il déclaré.

Au-delà de la formation universitaire des cadres des six Etats membres de la CEMAC (Congo, Cameroun, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) en santé, le CIESPAC se veut être une institution citoyenne. «On enseigne dans les amphithéâtres, mais les habitants de Mikalou (6^e arrondissement Talangaï) qui entourent le CIESPAC ne savent pas ce qu'il s'y passe,

ni à quoi servirait ce bâtiment imposant du CIESPAC. Le meilleur moyen d'être proche d'eux, c'est de leur ouvrir les portes de l'institution», a-t-il expliqué. Il a annoncé par la même occasion l'ouverture prochaine dans son enceinte d'un centre médical, qui accueillera quotidiennement les populations pour les soins.

L'opération du don du sang a concerné tous les cadres et étudiants du CIESPAC ainsi que les populations riveraines qui le souhaitent. Pendant deux semaines, le CIESPAC a procédé par la sensibilisation pour inciter les populations à donner un peu de leur vie, en faisant don du sang.

Vivian Mbossa, superviseur technique au centre interdépartemental de transfusion sanguine



Le Pr Pierre Marie Tebeu pendant le prélèvement du sang

de Brazzaville et ses environs, a traduit sa reconnaissance aux responsables du CIESPAC qui les ont associés à cette activité combien «salutaire pour les populations des centres hospitaliers de la capitale et de ses environs qui en ont grandement besoin». Il a indiqué que pour satisfaire au besoin transfusionnel de la ville de Brazzaville et ses environs, il faut au moins 200 poches de sang par jour. Mais il n'y a pas assez de donateurs. A rappeler que CIESPAC dispose

de plusieurs axes de formation, entre autres, celui lié aux compétences, en sorte que toute personne formée au CIESPAC soit censée être opérationnelle sur le terrain. Qu'il s'agisse de la gestion d'une pandémie ou des ressources humaines, selon le domaine de formation, l'étudiant est formé pour répondre immédiatement à un problème ou à un besoin, lorsqu'il se présente, a dit le Pr Pierre Marie Tebeu.

Marcellin MOUZITA

35^e JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA TORTURE

La force publique appelée à mettre un terme aux actes de tortures

A l'occasion du 35^e anniversaire de la Convention contre la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et le Centre d'actions pour le développement (CAD) ont animé le 25 juin 2022 à Brazzaville des conférences de presse pour lever le voile sur ces crimes et lancer un cri de détresse aux autorités publiques pour y mettre fin. Elles ont été animées par leur directeur exécutif respectif à savoir Trésor Chardon Nzila pour le CAD et Franck Chardin Tchibinda pour l'OCDH.

Adoptée par les Nations Unies depuis 1981 et célébrée chaque 26 juin, la Journée internationale de lutte contre la torture est une occasion pour les organisations de droits de l'homme de sensibiliser l'opinion sur cette pratique dégradante et d'appeler à l'adoption des garanties substantielles pour préserver l'intégrité physique et psychologique des citoyens, ainsi que leur faciliter l'accès à la Justice.

Pour Trésor Chardon Nzila Kendet, cette journée doit être consacrée au soutien des victimes de la torture. C'est pourquoi les membres du CAD ont effectué une visite des familles identifiées, qui ont perdu leurs parents ou dont un proche a été rendu invalide ou portant des marques indélébiles. Cette visite a permis de témoigner le soutien et la mobilisation de l'organisation pour la cause des victimes de la torture.



Trésor Nzila Kendet

Dans son message «Congo Stop torture», le directeur exécutif du CAD appelle les autorités congolaises à mettre un terme à la pratique de la torture au sein des forces de sécurité. Le Congo est signataire de la Convention des Nations Unies contre la



Franck Chardin Tchibinda

torture, malheureusement, de nombreuses personnes ont perdu leur vie du fait de la torture ces dernières années. Trésor Nzila révèle également que le mépris des autorités pour la dignité humaine se traduit par le déni et l'abus perpétuel de re-

SOUVENIR

L'Appel historique du 18 juin 1940 commémoré dans la capitale

Comme cela est devenue une tradition, une cérémonie a été organisée, samedi 18 juin 2022, pour commémorer cet événement historique qui a totalisé 82 ans cette année. C'était au Square De Gaulle, situé à Bacongo dans le deuxième arrondissement de Brazzaville, non loin du lycée Savorgnan De Brazza. Des autorités présentes, il y a eu, le Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises (FAC), le général de division Guy-Blanchard Okoi, François Barateau, ambassadeur de France au Congo, Dieudonné Bantsimba, le maire de la ville, mais également d'autres personnalités du monde politique, diplomatique, administrative et militaire.



Pendant le dépôt des gerbes de fleurs au pied du monument dédié au général De Gaulle

Le discours prononcé par le général Charles De Gaulle, le 18 juin 1940 sur les antennes de la BBC à Londres, s'adressait aux français et au monde. Il avait pour dynamique de refuser la défaite et de poursuivre le combat. C'est le capitaine Gilles Aubry, conseiller du chef d'Etat-major de la Marine nationale, qui a eu le privilège de le lire: «Cette guerre n'est pas limitée au territoire de notre malheureux pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pouvons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là».

Moi général De Gaulle, poursuit le message, «actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui voudraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialisés des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la Flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas...».

Lisant le message du ministre des Armées de France, le capitaine Alexandre Otto, chef du DACSD a souligné notamment: «Dans la capitale britannique, où, avec, lui la République trouva d'abord refuge, ce sont des milliers de femmes et d'hommes qui bientôt convergèrent par tous moyens, le rejoignirent volontairement et ravivèrent à ses côtés la flamme naissante de la Résistance française. Ce ne fut d'abord qu'une lueur, que les ondes de la radio anglaise de la BBC firent bientôt embraser tout ce que la France comptait de combattants. Des français d'Angleterre à ceux des outremers et d'Afrique, des maquisards du Vercors aux résistants des faubourgs, c'est une armée des Ombres qui se leva dans les "cris sourds d'un pays qu'on enchaîne", et au rythme régulier d'une voix: celle du général De Gaulle».

Le dépôt des gerbes de fleurs au pied du monument du général Charles De Gaulle, par le général de division Guy-Blanchard Okoi, l'ambassadeur François Barateau, le maire Dieudonné Bantsimba, etc., a été l'autre temps fort de la cérémonie. Sans oublier l'observation d'une minute de silence et l'exécution par la Musique principale des Forces armées congolaises des hymnes nationaux de la France et du Congo.

Alain-Patrick MASSAMBA

connaissance de cette pratique de torture. Une telle pratique semble indiquer que le crime de torture obéit à une stratégie de violence étatique, a estimé Trésor Nzila.

C'est également le constat que fait le directeur exécutif de l'OCDH, Franck Chardin Aubin Tchibinda qui estime que la fréquence avec laquelle ces actes sont commis relève d'une volonté manifeste de la part des autorités compétentes tendant à ramener le pays en arrière au sujet du respect des droits humains.

Poursuivant son propos, Franck Chardin Aubin Tchibinda a estimé que ce constat amer est à l'origine du projet «Prévenir et Agir contre la torture et les détentions arbitraires ensemble (PACTE)» qui bénéficie de

l'appui technique de l'ONG Agir ensemble, d'origine française, avec le financement de l'Union européenne.

Par ailleurs, ces ONG ont formulé des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics et de la communauté internationale. Ils en appellent entre autres à la prise des mesures sociales symboliques en faveur des victimes de torture et à faire avancer tous les dossiers pendants devant les cours et tribunaux.

Le Gouvernement et la communauté internationale devraient développer des formations intensives pour les policiers et militaires sur les droits humains et sur les relations entre la force publique et la population dans un régime démocratique.

Philippe BANZ

FRIEDLANDER CONGO

Société à responsabilité limitée au capital de 1.00.000 de Francs CFA
Siège social : Zone Industrielle de la Foire — BP : 5361
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M. : CG-PNR.01-1993.B12-00154

FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE FRIEDLANDER CONGO PAR LA SOCIETE FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO ET DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE FRIEDLANDER CONGO

1. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique de la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO en date, à Pointe-Noire, du 30 mai 2022, reçu au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 1^{er} juin 2022, sous le répertoire n°018/06/22, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 7 juin 2022, sous le n°4981, folio 105/1, l'Actionnaire unique de la société a notamment décidé :

- d'approuver la fusion de la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO par absorption de la société FRIEDLANDER CONGO avec effet au 1^{er} janvier 2022, après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion par lequel la société FRIEDLANDER CONGO fait apport à la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO de

tous les biens composant son actif net à la date du 31 décembre 2021 ,

- la dissolution sans liquidation de la société FRIEDLANDER CONGO avec effet au 1^{er} janvier 2022, du fait de la fusion de la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO par absorption de FRIEDLANDER CONGO, et de la transmission universelle du patrimoine de la société Absorbée à la société Absorbante,

2. Aux termes du traité de fusion par absorption de la société FRIEDLANDER CONGO par la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO, reçu au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, Ce 1^{er} juin 2022, sous le répertoire n0018/06/22, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 7 juin

2022, sous le n°4995, folio 105/15 :

- la société FRIEDLANDER CONGO a fait apport à la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO de tous les biens composant son actif net à ta date du 31 décembre 2021,

- du fait de la transmission à titre universel de son patrimoine à la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO, la société FRIEDLANDER CONGO se trouvera dissoute de plein droit à la date de réalisation définitive de la fusion, à savoir le 30 mai 2022.

Dépôt desdits actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous les numéros CG-PNR-01-2022-D-00440 et CG-PNR-01-2022-D-00441.

L'inscription de la décision de dissolution de la société FRIEDLANDER CONGO au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire et de sa radiation dudit registre ont été constatées en date 9 juin 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-R-00344

Pour avis,

Le Gérant de la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO

FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social : Zone Industrielle de la Foire — BP : 5361
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M. : CG.PNR-01-2012-B13-00172

FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE FRIEDLANDER CONGO PAR LA SOCIETE FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO ET DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE FRIEDLANDER CONGO

1. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique de la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO en date, à Pointe-Noire, du 30 mai 2022, reçu au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 1^{er} juin 2022, sous le répertoire n0 018/06/22, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 7 juin 2022, sous le n04981, folio 105/1, l'Actionnaire unique de la société a notamment décidé :

- d'approuver la fusion de la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO par absorption de la société FRIEDLANDER CONGO avec effet au 1^{er} janvier 2022, après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion par lequel la société FRIE-

DLANDER CONGO fait apport à la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO de tous les biens composant son actif net à la date du 31 décembre 2021,

- la dissolution sans liquidation de la société FRIEDLANDER CONGO avec effet au 1^{er} janvier 2022, du fait de la fusion de la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO par absorption de FRIEDLANDER CONGO, et de la transmission universelle du patrimoine de la société Absorbée à la société Absorbante.

2. Aux termes du traité de fusion par absorption de la société FRIEDLANDER CONGO par la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO, reçu au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 1^{er} juin 2022,

sous le répertoire n°018/06/22, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 7 juin 2022, sous te n04995, folio 105/15 :

- la société FRIEDLANDER CONGO a fait apport à la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO de tous les biens composant son actif net à la date du 31 décembre 2021 ,

- du fait de la transmission à titre universel de son patrimoine à la société FRIEDLANDER INDUSTRIE CONGO, la société FRIEDLANDER CONGO se trouvera dissoute de plein droit à la date de réalisation définitive de la fusion, à savoir le 30 mai 2022.

Dépôt dudit procès-verbal et du traité de fusion a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous les numéros CG-PNR-01-2022-D-00442 et CG-PNR-OI2022-0-00443.

Pour avis,

Le Gérant

Maitre Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire en la résidence de Brazzaville
35, avenue de Auxence ICKONGA, 1er stage immeuble IWANDZA
(Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.
Boîte Postale : 1674, T61: (+242) 05 536.17.98/ 06 665.34.83
E-mail: officenotarial.mounguengue@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

**AVIS DE CONSTITUTION
INTERNATIONAL BUSINESS FACILITY &
CONSULTING COMPANY FOR AFRICA - CONGO
EN SIGLE IBFCCA-CONGO**

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social: Case J 326 bis, OCH MOUNGALI III, Brazzaville
(R6publique du Congo)

Suivant acte authentique dressé à Brazzaville en date du vingt cinq mai deux mil vingt deux, enregistré le 27 mai 2022, sous folio 096/4 et numéro 2477 à la recette d'impôts de Poto-poto, Brazzaville (République du Congo), Maître Ludovic MOUNGUENGUE, Notaire en la résidence de Brazzaville a, conformément aux lois en vigueur, constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

- DENOMINATION: INTERNATIONAL BUSINESS FACILITY & CONSULTING COMPANY FOR AFRICA - CONGO

SIGLE: IBFCCA - CONGO

FORME: Société à Responsabilité Limitée

OBJET: routes prestations, sous leurs formes les plus diverses, liées à la dynamisation et la facilitation des échanges commerciaux entre les entreprises Européennes et les pays d'Afrique, ainsi que des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine des investissements en Afrique, faciliter la recherche de tous ceux qui font intéressés à investir dans un pays Africain.

La recherche, pour le compte de ses clients, de partenaires industriels et financiers susceptibles d'être intéressés à investir en partenariat dans des investissements, en particulier dans des pays Africains, et à représenter ses clients lors des

présentations et négociations des futurs projets Toutes prestations, sous leurs formes les plus diverses, à des tiers, tels que d'autres sociétés et/ou commerçants indépendants, dans les domaines de la gestion, du contrôle, de la supervision, de l'organisation et de l'administration; toutes prestations de conseils et d'assistance intellectuelle et administrative, la mise à la disposition de tiers sous quelque forme que ce soit de fournitures, de matériel, d'instruments, de matériel informatique et de logiciels, la mise en oeuvre en relation avec ce qui précède des projets concrets, le service relatif à l'organisation et à l'application des législations les plus diverses;

SIEGE SOCIAL: Case J 326 bis, OCH MOUNGALI III, Brazzaville (République du Congo)
APPORT EN NUMERAIRE: un million (1.000.000) de Francs CFA en numéraire représentant le Capital social.

IMMATRICULATION: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 30 mai 2022, sous le numéro CG -- BZV--01-2022-B 12-00130.

GERANCE: Monsieur DIAGOURAGA Ibrahim est nommé gérant pour une durée illimitée

Pour Avis

Maitre Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point
Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA 1 er étage, Centre ville
B.P. 1431 - Tél : 05 736 64 64/ 05 539 37 46 République du Congo

INSERTION LEGALE

«UNIVERS TRADING» SARL

Au capital de Francs CFA : Un Million (1 000)
Siège social: 349 Avenue Jean Félix TCHICAYA, Arrondissement I Emery Patrice
Lumumba, Centre ville, Boîte postale 300
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CGIPNR/ 15 B 560
Nouveau: CG-PNR-01-2015-B12-00560

DISSOLUTION ANTICIPEE

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «UNIVERS TRADING» SARL en date du 28 avril 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné le 22 juin 2022, enregistré à Pointe-Noire, folio 119/5, n°0586 ; Les associés ont décidé de la dissolution de la société par anticipation et sa mise en liquidation.

Madame Solange Stella Michèle MAGEOT est nommée en qualité de liquidatrice pour la durée des opérations de liquidation de la société.

Le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire, 349 Avenue Jean Félix TCHICAYA, Arrondissement I Emery Patrice Lumumba, Centre ville, Boîte postale 300, République du Congo.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 27 juin 2022, duquel la dissolution anticipée a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier «RCCM» sous le numéro CG-PNR.01-2022.D.00502.

A compter de cette date, la société est en liquidation.

Les créanciers de ladite société sont invités à produire leurs créances au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication des présentes.

Pointe-Noire, le 28 juin 2022

Pour insertion

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE



DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE
COMMUNE DE POINTE-NOIRE
CABINET
EQUIPE-PAYS-PPAB
CELLULE TECHNIQUE DU PROGRAMME PARTICIPATIF D'AMELIORATION
DES BIDONVILLES-ONU-HABITAT

Avis de recrutement des services de consultance pour l'opérationnalisation du Programme Participatif d'Amélioration des bidonvilles de Pointe-Noire.
ADR_n°001_CT/PPAB_2022

La Mairie de Pointe Noire en République du Congo et l'ONU-Habitat, ont signé le 18 juillet 2021 l'Accord de Coopération pour la mise en œuvre du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB). A cet effet, ONU-Habitat collabore avec le Gouvernement de la République du Congo et le Système des Nations Unies pour soutenir les projets, programmes et initiatives d'urbanisation durable et de promotion immobilière au Congo.

Ce programme qui se met en œuvre, grâce au soutien financier de la Commission Européenne et au plaidoyer politique du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) est à son troisième cycle de mise en œuvre (2017-2021).

Le Comité Technique du PPAB, qui est l'organe de Coordination Technique d'exécution pour le compte de la Mairie de Pointe-Noire et du Gouvernement a le plaisir de partager avec vous par la présente, l'ouverture des services de consultance nationale en vue de la conduite des prestations intellectuelles. Les soumissionnaires intéressés par le présent appel à candidature, sont priés de bien vouloir visiter le site de la Mairie de Pointe-Noire pour télécharger les termes de références. Les postes disponibles sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Postes	Durée de prestation
Assistant(e) administratif (ve) financier (e) pour le Programme Participatif Amélioration des Bidonvilles	90 jours
Consultant (e) pour l'élaboration de la Stratégie et Plan d'action de Communication du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles	60 jours
Consultant (e) pour l'élaboration d'une Stratégie de Mobilisation des ressources, des Partenaires Techniques Financier et Opérateurs économiques locales pour l'Amélioration participatif des Bidonvilles de Pointe-Noire.	60 jours
Consultant (e) chargé (e) juriste pour l'institutionnalisation post PPAB en direction chargée de l'Amélioration des Bidonvilles et au soutien des communautés vulnérables résidentes dans les quartiers précaires.	45 jours

Les termes de référence de la mission sont disponibles à travers le lien suivant: <https://mairiepointenoire.cg/>
Les Soumissions de dossier de candidature devront être faites aux adresses indiqués ci-dessous au plus tard, le 12 Juillet 2022 à 14h30. Les dépôts électroniques ne seront considérés que par le dépôt physique du dossier sous pli fermé. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

CELLULE TECHNIQUE DU PROGRAMME PARTICIPATIF D'AMELIORATION DES BIDONVILLES-ONU-HABITAT.

17 Avenu Mayombe, Maison d'arrêt Pointe-Noire, République du Congo.

Tel.: +242 06 690 50 94/055633400

E-mail: mairiepointenoire@gmail.com, ppabpn22@gmail.com

Fait à Pointe-Noire, le 25 Juin 2022

Jean Jacques DIELLA / Coordonnateur Technique

«Energie Maintenance et Travaux Assistance Site»
En sigle «EMTAS»

Société à Responsabilité limitée Au Capital De 1.000 000 CFA
Siège social: Quartier Ngoyo vers le PSP,
RCCM N°CG/PNR/16 B 940
POINTE-NOIRE-REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE EMTAS SARL

Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date à Pointe-Noire du 25 mai 2022, enregistré au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbres de Pointe-Noire CENTRE, sous Folio 101/02 N°221 du 02 juin 2022, les associés de la société Energie Maintenance et Travaux Assistance Site, Société à Responsabilité Limitée, au capital d'Un millions (1.000.000) de Francs CFA, dont le siège est sis au quartier Ngoyo vers le PSP, ont décidé de la dissolution anticipée de ladite société.

Maître Jacques-Pépé MOUKALA, Huissier de Justice, dont l'Etude est sise à Pointe-Noire au n°500, Avenue Félix TCHICAYA, quartier O.C.H, à côté de l'ex hôtel BAKADILA, a été désigné en qualité de liquidateur de ladite société.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 17 juin 2022, sous le numéro D-00469, conformément à la législation en vigueur.

Pour avis

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA

B.P 4613 — Tél. : (242) 05.534.46.83 — E-mail : Offcebatia@gmail.com — 98, Avenue Linguissi
PEMBELLOT Rond-Point ex « BATA à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages
- Pointe-Noire — Congo, Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

«MERCURE LOGISTICS»SARL
CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le dix Mai deux mille vingt-deux, et enregistré à Pointe-Noire, le dix-neuf Mai deux mille vingt-deux, folio 098/06 1100490, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: MERCURE LOGITICS
Forme Sociale: Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Associés: Messieurs Khaled TRAD et Abdel Nasser TRAD.
Capital social: Dix millions (10.000.000) de Francs CFA;
Siège social: 366, Avenue Jacques OPANGAULT-Arrondissement IV- Loandjili, Pointe-Noire République. Du CONGO;
Objet: Consignataire; Commissionnaire de transport; Commissionnaire de transit; commissionnaire de douane; Releveur; Manutentionnaire; Acconier; Bâtiments et travaux publics; Transport fluvial national et international

des grumes, des planches et divers marchandises, commissionnaire de transport; Prestation de services dans l'industrie pétrolière: Mise à disposition du personnel, maintenance D'assistance, ingénierie; Fourniture d'équipement pétroliers; Gestion de stocks de produits chimiques destinés à l'industrie pétrolière, traitement des eaux et autre; Transport de tous produits et dérivés pétroliers; La participation de la société par tous moyens à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandites, souscriptions ou achat de titres ou de droits sociaux, fusions, alliances ou associations en participation.

Gérance: La société est administrée et gérée par Monsieur Abdel Nasser TRAD.
R.C.C.M: numéro CG-PNR-01-2022- B12-00121.

Pour avis

ENTREPRENEURIAT

La Fondation TELEMA subventionne vingt-six promoteurs de projets

Après plusieurs mois de formation et d'accompagnement, vingt-six entrepreneurs congolais issus de la première et la deuxième fournées ont bénéficié d'un financement de 96.987.300 F.CFA de la part de la Fondation TELEMA. La cérémonie de remise du chèque aux heureux bénéficiaires s'est déroulée le 29 juin 2022, au siège de la Fondation à Brazzaville. Sous les auspices de son secrétaire général, Jesse Franck Goma.

Créée en mai 2021, la Fondation a pour principal objectif de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et de contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs au Congo. Elle entend matérialiser l'un des volets du projet de société du Président de la République, Denis Sassou Nguesso: «Ensemble, poursuivons la marche». La Fondation procède par une sélection menée par un comité d'experts, suite à un appel à projets. Cet appel est rendu public une fois par trimestre, soit quatre fois par an. Les postulants disposent d'un mois pour s'inscrire et envoyer le formulaire. A terme, la Fondation retient des projets innovants et capables de générer des emplois. Les

secteurs d'activités financés sont ceux considérés comme prioritaires dans le Plan national de développement (PND) 2022-2023. Il s'agit, entre autres, de: l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le commerce, les services, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'agroalimentaire. Le secrétaire général de la Fondation a assuré les entrepreneurs du soutien constant de l'organisation pour que leurs projets prennent de l'envol. «La Fondation est pour vous une formidable opportunité de réaliser vos rêves. Je n'en doute pas. Je sais que vous y parviendrez, car, vous êtes courageux et déterminés. La Fondation sera à vos côtés pour vous accompagner et vous guider dans l'exécution de vos projets, suivant



Le secrétaire général de la Fondation (à gauche), posant avec les bénéficiaires

le respect des procédures afin d'atteindre les objectifs recherchés: la création d'emplois, par conséquent la réponse à l'épineux problème de chômage des jeunes. Je formule les vœux de réussite pour vos entreprises et renouvelle mes félicitations pour votre abnégation entrepreneuriale dont la pertinence n'est plus à démontrer», a déclaré Jesse Franck Goma. Mme Sakia Coussoud, membre de la Fondation, a souligné que de nos jours, il est très difficile pour les jeunes qui ne sont pas éligibles au système de financement

l'aide de ses partenaires, a pensé faire bénéficier aux jeunes sans caution financière, sans aval ni garantie, d'une subvention à tous les promoteurs ayant été sélectionnés à partir des projets porteurs, sans aucune formalité administrative préalable, à travers tout le pays. Et ce, sans distinction d'ethnie, d'appartenance politique ou religieuse», a-t-elle expliqué. La Fondation ne se limite pas qu'au financement; elle assure également l'ac-



Les produits "made in Congo" d'une entrepreneuse bénéficiaire de la subvention

bancaire classique de bénéficiaire d'une subvention. «La Fondation TELEMA, avec

compagnement, une étape importante dans la réussite des projets. C'est pourquoi,

les entrepreneurs financés bénéficient d'un suivi personnalisé pendant la phase d'amorçage qui sera matérialisé par un appui technique. A travers ce financement, la Fondation entend renforcer son engagement auprès de la jeunesse congolaise. Un bénéficiaire, Monick Brihan Bahouna Dimbou, ingénieur en production et santé animales, président de la ferme "Bahou agro production", a remercié la Fondation pour son appui, qui leur permettra d'augmenter leur production, donc de créer de la richesse, laquelle pourra accompagner le développement du Congo. La Fondation TELEMA, à travers son incubateur, se présente comme un facilitateur au service de l'auto-nomisation des jeunes par le biais de l'entrepreneuriat. Son programme d'appui, dont le slogan est "miser sur la jeunesse", a pour finalité de faciliter l'accès des jeunes congolais aux services techniques et financiers, tout comme de garantir le financement de leurs projets bancables, en vue de favoriser l'entrepreneuriat des jeunes. Les valeurs de la Fondation se fondent sur les principes d'équité, d'égalité, de transparence et de performance.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
AGENCE FIDUCIAIRE DU PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO (PANC)

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail* Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°002/ MEPSIR /PANC/2022

RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE (RAFC) DU PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO (PANC)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour le financement des activités du «Projet agroforestier du Nord du Congo (PANC)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: Recrutement d'un responsable administratif financier et comptable.

2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement:

- **En matière de gestion administrative:**
 - appuyer la Coordination dans la gestion administrative, financière et comptable du PANC;
 - participer à la programmation, au suivi et à l'évaluation des activités du projet;
 - fournir aux consultants un appui logistique nécessaire pour l'accomplissement de leur mission;
 - assurer le système de classement et d'archivage de tous les documents du Projet;
 - préparer les comptes rendus des réunions;
 - contribuer à la rédaction des rapports trimestriels et annuels d'activités et de suivi financier;
 - coordonner la rédaction des correspondances en rapport avec le Projet;
 - assurer toute autre tâche confiée par le Coordonnateur du Projet.

- **En matière de gestion financière:**

- présenter à la Coordination du Projet pour approbation les budgets prévisionnels, les comptes annuels de l'UCP;
- présenter à la Coordination du Projet pour approbation les ordres de transferts de fonds sur les comptes spéciaux et autres comptes ouverts dans les banques de la place;
- préparer les demandes de réallocation de fonds;
- signer conjointement avec les autres personnes désignées les titres de paiement qui ont été préparés par le comptable;
- participer à la préparation des contrats avec les consultants et autres partenaires de services;
- préparer les Rapports de Suivi Financiers (RSF), tous les trois mois, pour soumission et approbation par la Coordination;
- s'assurer que les audits interne et externe se font au moins annuellement et que toutes les recommandations de ces audits sont mises en vigueur dans les délais;
- présenter à la Coordination pour approbation les rapports d'audit et les plans de suivi;
- veiller à la mise en place d'un système de suivi de la programmation des dépenses et des décaissements pour l'UCP, les composantes et les agences autonomes d'exécution. Ce suivi concerne, entre autres, les documents offi-

ciels et les Contrats à toutes les étapes de leur traitement pour éviter tout retard.

- **En matière de gestion du personnel:**

- interpréter et appliquer les lois et règlements énoncés dans les manuels, directives, circulaires et mémoires relatifs à la gestion du personnel;
- donner son avis pour l'autorisation des acomptes et avances sur salaires;
- signer les états de salaires (état de virement);
- veiller à ce que tous les registres obligatoires de gestion du personnel soient tenus à jour;
- procéder à l'évaluation et à la notation annuelle du personnel de son unité et approuver ou réorienter leurs objectifs annuels;
- tenir des rencontres de planification et de suivi régulièrement avec le personnel de son unité afin d'assurer une bonne coordination et esprit d'équipe.

- **En matière de gestion du patrimoine PANC**

- Veiller au respect strict de la procédure d'approvisionnement en biens et services, en collaboration avec le Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) de l'UCP;
- S'assurer que les stocks et les équipements acquis sur les fonds mis à la disposition du PANC sont régulièrement protégés et peuvent être contrôlés à tout moment;
- Faire prendre toute mesure permettant de localiser et d'identifier les équipements acquis sur les fonds mis à la disposition de l'unité de coordination et des autres bénéficiaires;
- Veiller avec le Coordonnateur à ce que le personnel utilise le patrimoine à bon escient;
- Dresser les inventaires des immobilisations selon un calendrier préétabli;
- Gérer les immobilisations et tout autre consommable nécessaire à la bonne marche de l'UCP, etc.

3. Les candidats intéressés sont invités à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (lettre de motivation ne dépassant pas deux pages; Curriculum vitae à jour et signé; les copies des différents diplômes et autres attestations des formations/stages; les copies des prestations similaires et les attestations des services rendus dans un domaine similaire avec les références des clients, etc.).

4. Profil du consultant:

* Être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur de niveau minimum licence (maîtrise) ou équivalent (MSTCF, DESCF/DSCG, DESS, etc) en comptabilité, sciences économiques et financières ou toute autre discipline équivalente d'une institution connue (diplôme d'une école de commerce de réputation par exemple);

- * Un diplôme professionnel supérieur en comptabilité du type Expert-Comptable (CPA, DEC, ACCA, ACA, etc) reconnu par un ordre professionnel comptable international, et ou de même qu'un diplôme en gestion de projet de développement serait un atout;
- * Jouir d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins (07) sept ans en gestion administrative et financière dans une entreprise privée, dans les projets de développement, ou autre expérience professionnelle jugée équivalente (en cabinet d'audit et d'expertise comptable) dont au moins 5 ans à des postes de responsabilité (Directeur comptable, Directeur Administratif et Financier, Contrôleur de gestion, Auditeur Manager);
- * Une expérience pratique d'au moins trois (03) ans dans les domaines de gestion administrative, comptable et financière de structures financées par les Bailleurs de fonds internationaux (UE, IDA/Banque Mondiale, BAD, DFID, les Agences de l'ONU) serait un atout;
- * Avoir une bonne maîtrise des procédures et directives des différents bailleurs de fonds, notamment de la Banque mondiale, serait un atout;
- * Avoir la maîtrise des procédures de gestion de l'administration publique serait un atout;
- * Avoir une expérience dans les institutions ou projets similaires;
- * Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, TomPro...);
- * très bonne maîtrise du français.

5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.

NB.

* Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels.
* Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus, conformément à la loi. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, et/ou avant la fin de la première année du contrat.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

7. Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 12 juillet 2022 à 16h00 et porter clairement la mention «RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO (PANC)».

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, BRAZZAVILLE, DERRIERE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMERIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO.
Tél: +242 22 613 31 08;
E-mail: pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2022

**Le Coordonnateur du PSTAT,
Patrick Valery ALAKOUA. -**

Le nouveau roman de François Ondai Akiera présenté au public

Publié en avril 2022, aux éditions Les Lettres mouchetées (Paris, France), le roman «*Mwana Okwèmet, le fétiche et le destin*» du journaliste et essayiste François Ondai Akiera a été présenté et dédié le 25 juin 2022, à la Maison russe de Brazzaville.

Présentant le livre vendu en librairie au prix de 15 000 F. CFA, Remy Mongo Etsion, artiste-peintre plasticien et écrivain, a fait remarquer: «*Sur la première de couverture, il y a une très belle peinture de Guillaume Makany, peintre excellent et talentueux, qui vit et travaille à Pointe-Noire, au Congo-Brazzaville. Il fait une représentation d'un fétiche... Physiquement, ce livre est présenté dans un format en portrait par un paysage et comporte 164 pages préfacées par l'écrivain congolais Boniface Mongo-Mboussa. La quatrième de couverture nous donne un résumé de l'œuvre dont nous aurons le plaisir de lire, pour apprendre et comprendre ce que l'auteur a rapporté, ainsi que François Ondai Akiera a choisi à mettre à notre disposition, alors que*

l'éditeur nous le présente déjà et nous dit ce qu'il pense de lui, tout en le présentant aussi comme journaliste et essayiste qui se révèle être un excellent conteur. Le livre se subdivise en quatre parties auxquelles on peut greffer une cinquième, qui est un glossaire des noms des protagonistes très nombreux de cette histoire de la vie quotidienne au cœur de l'improvisation.» «Le livre est construit autour d'une quête, des artifices de la mémoire. On retrouve des mémoires en partage et à partager, une histoire de domination et de refus d'être dominé, où l'on découvre que sitôt son ombre dépassée, il y a un impérieux besoin de commercer avec l'autre. Commercer avec l'autre en gageant et engageant sa propre voix d'un passif historique conflictuel. L'histoire



François Ondai Akiera dédicant son roman

jusque-là est celle de ceux qui ont la bouche et l'écrivent avec autant de faussetés. Alors que ceux qui l'ont toute entière et qui l'ont vue être tue, noyée dans les fibres abdominales de nos chairs, réellement vraie et non dite, n'ont pas la parole et aiment se taire. Heureusement qu'il y a un sursaut des personnes comme Ondai Akiera qui la révèlent. François Ondai Akiera, dans «*Mwana Okwèmet, le fétiche*

et le destin», au-delà du mal regard, du mal regardé, du mal vu d'un certain passé colonial, que le colonisateur assume partiellement, et surtout du bout des lèvres dans un flou artistique brumeux et discursif, assume l'héritage de son terroir, décomplexé et déclassifie les faits historiques pour les mettre en scène sans faille... Il faut des personnes comme Ondai Akiera pour ramener la réalité à la surface.

L'intelligence de François Ondai Akiera est de nous restituer, dans un langage ouvert, les droits fondamentaux que représentent les fétiches, médiateurs entre vie et mort, tant chez les Mbochis que chez les Gangoulous, a-t-il ajouté. Un rapport mémoriel, voilà ce que représente le roman «Mwana Okwèmet, le fétiche et le destin», pour François Ondai Akiera. «Il s'agit de faire une plongée dans notre passé colonial, mais en même temps aussi, notre passé africain avant les colons. Au départ, quand j'écrivais, je n'avais aucun objectif, je ne savais pas où est-ce qu'on devait s'arrêter et quels enseignements on pourrait tirer de là. Mais une fois le livre terminé, en le regardant, en le lisant, je me suis aperçu que, finalement, l'entrelacs des différentes histoires se rapporte, ont fini par construire une toile, une trame qui, inévitablement, évoque notre passé, le ramène à la surface, comme le disait Remy

Mongo Etsion et construit une certaine conscience que nous n'avons pas ou bien que nous n'avons pas eue. En définitive, je l'appelle comme un livre qui met à nu deux esclavages: l'esclavage que les Blancs nous ont apporté, par le fait de la conquête, et également, il révèle, fait rare qui n'est jamais exploré dans notre littérature, l'esclavage intra-africain, intra-bantou. Cet esclavage fait l'objet de tout un chapitre, le deuxième. J'en parle pourquoi? Parce que, comme Boniface Mongo Mboussa l'a écrit, dans sa préface, en évoquant le grand écrivain William Shakespeare, affirmant que le passé n'est jamais passé. D'ailleurs, il n'est pas passé... Comme on le dit très souvent, on ne construit l'avenir qu'en ayant connaissance du passé... De manière générale, j'allais dire que ce livre, finalement, à sa lecture, montre que quasiment depuis le 15ème siècle, quand les Européens nous sont tombés dessus, et se sont mis à nous vendre..., notre quête de la liberté, elle commence par l'apprentissage de ce que nous avons été. D'où, l'actualité de ce roman», a-t-il expliqué.

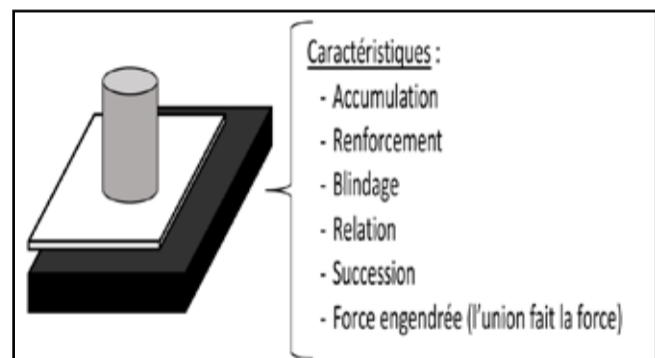
Véran Carrhol YANGA

PUBLICATION

«Sur les traces du despotisme linguistique», la première langue de l'humanité était un langage scientifique. D'Achille Mouanga, paru en novembre 2021 aux éditions L'Harmattan

Les recherches rendues dans ce livre, menées essentiellement à travers la langue suundi représentant les langues baantu, révèlent une codification linguistique universelle à l'exemple du code de la route, qui avait été perdue par l'humanité et qui servait à l'origine à générer les mots des langues. C'est la matrice des langues de la Terre qui comporte 70 x 2 codifications binaires opposées deux à deux et 70 codifications triples, soient 210 principes générateurs au total. Ces codifications y sont constituées par la signification, jusque-là oubliée, de chaque lettre alphabétique dite latine qui est un symbole représentant un flux donné dans l'univers. Cette signification se vérifie surtout dans les langues baantu qui dans leur état primitif se révèlent être des langues parfaites traduisant purement le code universel. En guise d'exemple, examinons l'une des 70 codifications triples du code linguistique universel, soit la racine AND. Voyons comment le principe scientifique qu'elle pose est à l'origine des mots des 6 langues différentes à travers le monde. Selon le code: lorsque A est située à gauche d'une consonne elle signifie «ablation», N signifie «élan» et D signifie «surface». La racine AND signifie donc «ablation de l'élan d'une surface». L'élan est ce qu'est une chose avant toute intervention humaine, sa forme, sa morphologie, son état. L'ablation est une diminution. Cette diminution de l'élan de la surface perceptible est engendrée par le fait d'y poser quelque chose (un flux supplémentaire sur une surface) qui cache donc ou fait l'ablation d'une partie de cette surface. Ci-après

une illustration du principe codifié par la racine AND.



Lecture du schéma: le cylindre fait l'ablation de l'élan de la surface de la plaque blanche qui, à son tour, fait l'ablation de l'élan de la surface de la plaque noire.

Dans les mots qu'elle compose dans les langues du

monde, la racine AND (ablation de l'élan d'une surface) exprime une ou plusieurs des caractéristiques de son principe, listées ci-dessus. D'où les mots suivants:

N.B.: seul le rôle de la racine AND est relevé dans les mots proposés ci-dessus, les autres lettres composant chaque mot sont délibérément ignorées. Voir la matrice au chapitre 21 dans le livre pour connaître leur signification qui également va se justifier quelque soit le mot. Examinons cette fois quelques racines binaires tirées des 70 x 2 codifications binaires opposées, de la matrice des langues du monde ou le code linguistique universel: Soit la consonne T, selon le code T signifie «orthogonalité» et, lorsque la voyelle A est située à droite d'une consonne, elle signifie «manifestation», ainsi la racine TA signifie donc «orthogonalité manifeste». C'est pourquoi dans l'essentiel des langues baantu cette racine forme le mot qui signifie «père», comme en nbochi où père se dit Tàà, car au contraire de la femme, l'homme ou le père est le seul qui manifeste une orthogonalité (son sexe et le reste de son corps); en suundi on dit taata; pour la même raison l'adolescent se dit toko en suundi et en kituba (langue nationale), alors que l'adolescente se dit nduunba. - Lorsque la voyelle I (i) est située à droite d'une consonne elle signifie «actif», ainsi la racine TI signifie donc «orthogonalité active», c'est pourquoi en suundi comme en kituba, un arbre se dit TI car en effet, le tronc d'un arbre est vertical et actif (grandi et grossi); tandis que ses racines et sa couronne (branches) sont horizontales et actives, elles grossissent et grandissent; un arbre est donc véritablement une orthogonalité active. Soit la consonne S, selon le code S signifie «sûreté» et, lorsque la voyelle I (i) est située à droite d'une consonne, elle signifie «actif», ainsi la racine SI signifie donc «sûreté active». Dans la langue nbochi nous avons l'adverbe SI qui

signifie «même», or toutes les situations et circonstances rendues par l'adverbe SI (même) traduisent une sûreté active. Exemple: «même s'il pleut j'irai au champ», la sûreté du projet est établie malgré la pluie, la sûreté est active; «ils ont la même taille», la sûreté de l'égalité de la taille est vérifiée, elle est donc active. La racine SI donne en suundi le mot siimba qui signifie «tenir», dans lequel en effet elle joue bien son rôle de sûreté active car, tout le temps qu'on tient quelque chose, la sûreté est active; c'est aussi le cas du mot sikama (demeurer inébranlable) etc. Lorsque la voyelle I (i) est placée à gauche d'une consonne elle signifie «accroissement», associée à la consonne S (sûreté) nous avons la racine IS qui signifie ainsi «accroissement de sûreté». Est-ce que cette définition se vérifie dans les mots formés par la racine IS? - Oui dans la langue suundi l'œil se dit ISU et il est sans contredit que l'œil procure un accroissement de sûreté dont sont privés les aveugles. Deux racines opposées peuvent composer un même mot et y justifier leur définition respective. Prenons le cas de IS (accroissement de sûreté) et SI (sûreté active), nous les avons dans le mot nbochi ASIISII qui signifie «encouragement», en effet l'encouragement active et accroît la sûreté (cette vérité est aujourd'hui de plus en plus reconnue). En suundi nous pouvons citer les mots: SISI qui signifie «veines et artères», ces derniers qui sont une sûreté active et croissante (en continue) pour le transport du sang; ISI qui signifie «os», les os sont une sûreté active et permanente pour la forme et les mouvements du corps physique; ISI qui signifie «fumée», la fumée est une assurance active et croissante en faveur de l'existence du feu (il n'y a pas de fumée sans feu). En suundi comme aussi dans nos deux langues nationales nous avons le mot KISI. Dans nos sociétés traditionnelles, le KISI servait par exemple à assurer (sûreté) en continue

la vie paisible dans le village en éloignant les serpents, en bloquant les maléfices etc.

Quelques mots définis en entier à la lumière du code:

TOKO (adolescent) = to (orthogonalité densifiée) + ko (élément quelconque densifiée) = un élément quelconque densifié ou rendu fort qui densifie ou concrétise une forme orthogonale) = une érection forte comme sait le produire un adolescent, son sexe forme une orthogonalité avec le reste de son corps. Nous voyons que le nom qui signifie «adolescent» est très descriptif dans nos langues. PAANGU (parcelle de terrain) = pa (pouvoir manifeste) + ang (ablation de l'élan du globe) + u (usage) = user de l'ablation de l'élan du globe par un pouvoir manifeste = exercer son pouvoir pour délimiter et construire sur une portion de globe. Donc nos ancêtres savaient que la Terre est ronde. IZA (venir) = iz (accroissement d'afflux) + a (manifestation) = manifestation d'afflux croissant, ou accroissement d'afflux manifeste. C'est la traduction d'une fluctuation qui est petit au loin et qui grandi au fur et à mesure qu'elle s'approche de l'observateur (venir). Le verbe venir en suundi évoque la réalité des flux sur le terrain. Tous les mots des langues baantu sont à cette image quelles que soient leur taille et leur complexité, ils sont un compte rendu scientifique de la réalité et de l'objectif des flux sur le terrain. Ils sont des mots descriptifs qui s'avèrent être des noms donnés par un fabricant à son produit, le fabricant de la nature. Si les langues modernes se sont éloignées du code linguistique universel à cause de l'évolution des langues, les langues baantu et les langues minoritaires en voie de disparition sont demeurées le miroir du code en général. Ce sont des universités à sauver. **Le livre est disponible à la FNAC, à Brazzaville, ou joindre l'auteur au 06 802 32 14.**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES EN STATISTIQUES

AGENCE FIDUCIAIRE
DU PROJET AGROFORESTERIE
NORD CONGO (PANC)

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ MEPSIR /PANC/2022

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN AGROFORESTERIE DU PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO (PANC)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour le financement des activités du « Projet agroforestier du Nord du Congo (PANC) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : recrutement d'un spécialiste en agroforesterie.

2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement :

• Sur le plan stratégique :

-Elaborer les approches d'évaluation et de valorisation du capital naturel dans la production d'activités agroforestières du PANC, y compris de cacao et de cultures de subsistance, afin de réduire la déforestation et la dégradation des forêts ;

-Identifier les interventions spécifiques du PANC au niveau des ménages et du paysage pour soutenir la production d'activités agroforestières, y compris de cacao, en cherchant à améliorer les moyens de subsistance durables des CLPAs, en augmentant et en diversifiant leurs revenus. Les systèmes agroforestiers devront être adaptés aux conditions des sites agricoles sélectionnés ;

-Elaborer et coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action intégrant des intrants, des services et des formations aux nouvelles techniques agricoles, pour promouvoir une production agroforestière climato-intelligente conforme au Document de Projet du PANC et à son Manuel de Procédures ;

-Coordonner et faire valider la quantification du montant des Paiements pour services environnementaux (PSE) individuels et communautaires pour la conservation des forêts mis en œuvre par le PANC.

• **Sur le plan de l'Assistance Technique :**

-Assister le spécialiste en suivi-évaluation de l'UCP dans l'élaboration des termes de références, des spécifications techniques et la collecte de données de base à l'aide d'une boîte à outils sur le capital naturel à différents niveaux (ménage, communauté et paysage) ;

-Appuyer le spécialiste en suivi-évaluation de l'UCP dans la sélection des communautés et des sites cibles, ainsi que des ménages bénéficiaires du Projet (environ 3 000 ménages seront ciblés, avec une priorité donnée aux populations vulnérables) ;

-Suivre la logistique d'achat des semences, etc.

• Dans le domaine du renforcement de capacités :

-Organiser et superviser des initiatives d'engagement communautaire, des formations, des réunions et des séances de sensibilisation/vulgarisation avec les agriculteurs de la zone du Projet et en partenariat avec les services techniques compétents, afin de promouvoir les techniques d'agroforesterie et d'aménagement forestier durable. Les thématiques de formations porteront notamment sur le système d'enregistrement des droits fonciers, le compostage, la gestion des pestes et sur les méthodes et pratiques qui augmentent l'apport, l'absorption et l'utilisation de nutriments organiques (fertilisation biologique, compostes), la gestion des semences, les feux de brousse, etc. ;

-Appuyer la création et le renforcement des groupes de producteurs, des organes communautaires (comme les Comités de Gestion et de Développement Communautaires, CGDC et les Conseils de Concertation des Fonds de Développement Locaux, FDL), etc.

3. Les candidats intéressés sont invités à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (lettre de motivation ne dépassant pas deux pages ; Curriculum vitae à jour et signé ; les copies des différents diplômes et autres attestations des formations/stages ; les copies des prestations similaires et les attestations des services rendus dans un domaine similaire avec les références des clients, etc.).

4. **Profil du consultant :**

Le Spécialiste en agroforesterie aura les qualifications suivantes :

- * Un diplôme niveau Ingénieur (équivalent Master 2 minimum bac + 5) dans les domaines de la foresterie, de l'agronomie, de la géographie de l'environnement ou disciplines apparentées ;
- * Une expérience pratique du terrain et pertinente dans les domaines de l'agroforesterie ;
- * Une expérience avec au moins un projet financé par la Banque mondiale ou un autre bailleur bilatéral ou multilatéral serait un atout ;
- * Une expérience dans la culture spécifique du cacao serait appréciée ;
- * Une expérience avec des ONGs et dans le Nord Congo serait appréciée ;
- * Disposer de connaissances en matière de conception, de planification, d'organisation et de gestion d'activités de projets ;
- * Disposer de bonne connaissance en informatique (Word, Excel, base de données, PowerPoint, SIG, ODK Collect, Kobotoolbox, etc.) ;
- * Avoir une bonne capacité de communication orale, d'analyse et de rédaction à l'écrit, le tout en français ;

* Savoir travailler en équipe, avec différents partenaires et sous pression ;

* Être disponible pour réaliser des missions régulières dans la zone d'intervention du Projet.

5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.

NB.

* Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels ;

* Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus, conformément à la loi. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, et/ou avant la fin de la première année du contrat.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

7. Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 12 juillet 2022 à 16h00 et porter clairement la mention « RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE AGROFORESTERIE DU PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO ».

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, BRAZZAVILLE, DERRIERE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMERIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO.

Tél : +242 22 613 31 08 ;

E-mail: pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2022

**Le Coordonnateur du PSTAT,
Patrick Valéry ALAKOUA. -**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES EN STATISTIQUES

AGENCE FIDUCIAIRE
DU PROJET AGROFORESTERIE
NORD CONGO (PANC)

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 003/ MEPSIR /PANC/2022

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO (PANC)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour le financement des activités du « Projet agroforestier du Nord du Congo (PANC) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : recrutement d'un spécialiste en sauvegarde sociale.

2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement :

• Assurer la mise en œuvre des sauvegardes sociales

L'expert(e) en Sauvegardes Sociales apportera un appui technique à l'Unité de Coordination du Projet dans la mise en œuvre des sauvegardes sociales du Projet. Il/elle travaillera en collaboration avec l'ensemble du personnel et les différentes parties prenantes de mise en œuvre du PANC et en synergie avec les partenaires sur le terrain. De façon spécifique, l'Expert :

-S'assurera de la prise en compte des questions sociales dans l'intégralité du projet PANC, et prendra toutes les dispositions pour assurer l'élaboration des documents y afférent avant la réalisation des investissements. d'éviter les conflits et de s'assurer de la durabilité des actions menées ;

-Veillera à la mise en œuvre des politiques opérationnelles de sauvegardes de la Banque Mondiale déclenchées dans le cadre du PANC, en particulier en ce qui concerne la réduction des impacts sociaux négatifs potentiels pouvant résulter de déplacements et restrictions d'accès aux ressources naturelles ;

-Assurera l'intermédiation sociale dans la zone d'intervention du projet, en collaboration avec les équipes techniques et aidera à identifier et résoudre les conflits potentiels pouvant apparaître dans les zones d'intervention ;

-Veillera à la prise en compte effective des femmes, jeunes et des populations autochtones, dans l'ensemble des activités mises en œuvre dans le cadre du projet et en particulier dans la composition et le fonctionnement des différents organes et instances de gouvernance et de concertation, dans l'appui à la promotion des activités génératrices de revenus ;

-Assistera les responsables des différentes composantes et activités pour garantir la prise en compte des priorités des populations locales et autochtones dans la définition des approches et la mise en œuvre des programmes d'intervention ;

-Assurera l'information et la sensibilisation pour le respect des droits et devoirs de chaque catégorie d'acteurs, en particulier les femmes, les jeunes et les populations autochtones, dans la mise en œuvre du projet.

• **Assurer la communication**

L'expert devra également assurer les responsabilités en communication du Projet, notamment les tâches suivantes :

-Préparer, faire valider et appuyer la mise en œuvre du plan de communication du PANC ;

-Superviser et coordonner toutes les activités de communication du Projet et les différents partenaires intervenants dans les zones d'intervention du projet ;

-Faciliter la circulation de l'information et le dialogue au sein de l'UCP afin de renforcer la coordination et assurer de bonnes relations avec les partenaires directs, les partenaires extérieurs et les bénéficiaires ;

-Assurer la collecte, la capitalisation et la gestion de l'ensemble des informations liées aux impacts de la communication du PANC ;

-Organiser et assurer la diffusion de la documentation produite ou acquise par le PANC, ainsi que la vulgarisation des réalisations et des acquis du Projet ;

-Assurer les travaux d'infographie, de mise en forme et d'édition des documents du PANC ;

-Participer à l'organisation des ateliers, les réunions et les campagnes de communication organisés dans le cadre du projet, tant au niveau national que dans les zones d'intervention du Projet ;

-Appuyer le projet dans la préparation des Termes de Référence et l'élaboration des contrats de partenariat avec les différents intervenants en communication (médias, facilitateurs, etc.).

• Appuyer le spécialiste en sauvegardes environnementales également chargé du suivi-évaluation dans l'exécution des tâches de suivi-évaluation suivantes :

-Collecter, traiter, analyser, actualiser régulièrement les données en lien avec les aspects sociaux en vue de la prise des décisions ;

-Actualiser et assurer l'application des procédures visant à faire participer les bénéficiaires des différentes activités au système de S&E du projet ;

-Contribuer à la préparation et application des questionnaires de collecte des données ;

-Assister la coordination du projet dans la préparation des rapports trimestriels, annuels d'activités et de capitalisation du projet ;

-Superviser la préparation de la documentation nécessaire à la réalisation des missions de supervision nationales (Banque mondiale – Gouvernement de la République du Congo) du projet ;

-Contribuer en étroite collaboration avec le spécialiste en sauvegardes environnementales également chargé du suivi évaluation, à l'identification et au renseignement des indicateurs d'impacts environnementaux et sociaux du Projet.

3. Les candidats intéressés sont invités à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (lettre de motivation ne dépassant pas deux pages ; Curriculum vitae à jour et signé ; les copies des différents diplômes et autres attestations des formations/stages ; les copies des prestations similaires et les attestations des services rendus dans un domaine similaire avec les références des clients, etc.).

4. **Profil du consultant :**

Le Spécialiste en sauvegarde sociale aura les qualifications suivantes :

- * Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 minimum) en Sciences sociales, Sciences humaines ou Sciences économiques, sciences de l'Environnement ou tout autre domaine assimilable en communication ;
- * Avoir une expérience pertinente en gestion environnementale et sociale et en communication ;
- * Une expérience opérationnelle en directives et politiques opérationnelles de sauvegardes sociales des bailleurs de fonds et de préférence la Banque Mondiale ;
- * Une expérience professionnelle pertinente dans le suivi environnemental et social, ou seulement social des projets de développement ;
- * Avoir une bonne maîtrise des Normes Sociales de la Banque mondiale ;
- * Connaissance des évaluations sociales ;
- * Une bonne connaissance du suivi des projets de développement et notamment des procédures et de la réglementation nationale, des normes procédures et les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale en matière de sauvegarde sociale et les autres bailleurs de fonds internationaux ;
- * La capacité de travailler en équipe et de proposer des solutions aux problèmes rencontrés ;
- * Une bonne connaissance des questions de genre et de vulnérabilité ;
- * Posséder une expérience significative dans la prévention et le règlement des conflits et la mise en place du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) dans le cadre des projets environnementaux et/ou de développement rural ;
- * Posséder une expérience significative dans les domaines de la sensibilisation, de la

formation et de la participation des populations à la mise en œuvre des activités des projets de développement ;

* Avoir une expérience avérée et vérifiable dans la communication liée à des projets de gestion des ressources naturelles, la préparation de supports médiatiques et le travail avec les médias ;

* Bonne connaissance en informatique (Word, Excel, base de données, PowerPoint, etc.), de la gestion de contenu web, des logiciels d'infographie et de montage audiovisuel ;

* Avoir une connaissance d'ODK Collect et de Kobo toolbox ;

* Avoir une connaissance des systèmes d'information géographique (SIG).

5 - La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.

NB.

* Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels,

* Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus, conformément à la loi. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, et/ou avant la fin de la première année du contrat.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

7. Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 12 juillet 2022 à 16h00 et porter clairement la mention « RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO ».

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, BRAZZAVILLE, DERRIERE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMERIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO.

Tél : +242 22 613 31 08 ;

E-mail: pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2022

**Le Coordonnateur du PSTAT,
Patrick Valéry ALAKOUA. -**

ANNONCE LEGALE

SOCIETE TRANSLOG CONGO

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 000 de francs CFA

Siège social: allée MAMBOMA, derrière le Tribunal de grande instance, à côté de BATIMA, au Centre-ville, arrondissement 1 E & P LUMUMBA, Pointe-Noire, en République du Congo

RCCM N°CG-PNR-01-2021-B13-00344.

CONSTITUTION - TRANSFERT DE SIEGE

Suivant acte sous seing privé du 3 juin 2021, il a été constitué la société commerciale présentant les caractéristiques ci-après:

Forme: Société à responsabilité limitée Unipersonnelle, en abrégé «SARLU»;

Dénomination: TRANSLOG CONGO, en abrégé: «TL-C»;

Adresse: Allée MAMBOMA, derrière le Tribunal de grande instance, à côté de BATIMA, au Centre-Ville, arrondissement 1 E & P LUMUMBA, Pointe-Noire en République du Congo.

En lieu et place de 98 route de la Frontière, quartier Tchimbamba, arrondissement 1 E-P LUMUMBA, Pointe-Noire (ancienne adresse);

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo:

- Le transport et la logistique;
- La gestion des stocks;
- La gestion d'entrepôts;

Et, généralement, les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou à tous objets

similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital social: Le capital social est fixé à la somme d'Un Million (1 000 000) de francs CFA, divisé en 100 parts de dix mille (10 000) francs CFA, intégralement libérées;

Gérance: Le gérant statutaire est Monsieur Sadoullah Youssouf Abdelbanat, demeurant à Pointe-Noire, en République du Congo;

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/CG-PNR-01-2021-B13-00344.

Fait à Pointe-Noire, le 30 juin 2022.

Le fondateur.

Programme des Nations Unies pour le développement



ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION DES AVIS DES APPELS D'OFFRES DE FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES AU PNUD

Dans le cadre de la mise en œuvre des solutions innovantes de digitalisation des services publics, le PNUD envisage de recruter une structure nationale qui devra procéder à une cartographie des acteurs du digital en République du Congo.

Les soumissionnaires intéressés peuvent prendre connaissance des documents d'appel d'offres auprès de la Représentation du PNUD à Brazzaville située au croisement Rue Behagle/Avenue Emile Biayenda ou en écrivant à l'adresse email procurement.cg@undp.org

Les propositions doivent être soumises uniquement en ligne via le système etendering du PNUD à travers le lien indiqué ci-dessous au plus tard le 12 juillet 2022 (A la date et heure indiquée dans le système etendering)

Ce document est disponible sur le site <https://etendering.partneragencies.org> avec les identifiants:

- Business Unit (BU): COG10
- Event ID: 0000012895

Si vous n'êtes pas encore enregistré dans le système Etendering du PNUD, vous pourrez le faire en utilisant les informations ci-dessous (Identifiant : event.guest , Mot de passe : why2change) et suivre les instructions de l'enregistrement étape par étape comme spécifié dans le document en ligne https://procurement-notice.undp.org/view_file.cfm?doc_id=287801

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Brazzaville, le 24 juin 2022

Seynabou DIAW BA
Représentante Résidente Adjointe
Brazzaville – Avenue Foch/Behagle – BP 465 –
Tél. (242) 81 50 38 – 60 85 76 – 67 75 99 –
Tél.Sat (31) 20 5407 183/184

Fax: (242) 81 16 79 – (242) 69 99 27 – Fax.Sat (31) 20 5407 188
E-mail: registry.cg@undp.org - Site Internet : www.cg.undp.org

ANNONCE LEGALE

ZEN FOOD

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 000 de francs CFA

Siège social: S/C allée MAMBOMA, derrière le tribunal de grande instance, à côté de BATIMA au Centre-Ville, arrondissement 1 E&P LUMUMBA, Pointe-Noire en République du Congo.

RCCM N°CG-PNR-01-2018-B13-00155.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant procès-verbal de décision de l'associé unique, en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société.

Ainsi, le nouveau siège social, sis: S/C Allée MAMBOMA, derrière le Tribunal de grande instance, à côté de BATIMA, au Centre-Ville, arrondissement 1 E&P LUMUMBA, Pointe-Noire, en République du Congo.

En lieu et place de 98 route de la Frontière, quartier Tchimbamba, arrondissement 1 E-P LUMUMBA, Pointe-Noire (ancien adresse).

Fait à Pointe-Noire, le 30 juin 2022.

Le Gérant

OFFICE NOTARIAL DE Maitre Bedel KAMBA

12, allée des acacias. Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau

E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE

«YONG KANG BUSINESS GROUP» SARL

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de Un million (1.000.000) francs CFA, dont le siège social est fixé à Talangai, Brazzaville, enceinte Brasco, en face du lycée 5 février Mpila, République du Congo.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maitre Bedel KAMBA. Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché plateau, en date a Brazzaville, du trente et un mai 2022, il a été constitué une société dénommée "KYONG KANG BUSINESS", SARL dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Mpila, Brazzaville, le 07 juin 2022, Folio 2254, N°0101/242255, ayant des caractéristiques suivantes:

Exportation, Transport des marchandises, Ventes de pièces détachées de rechange des véhicules, Vente de fers et autres matériaux de construction, location véhicules de transport.

Capital social: le capital de la société est fixé à la somme de UN MILLION (1.000 000) de Francs CFA, divisé en 100 actions sociales de 10 000 Francs CFA, chacune numérotée

de 1 à 100, toutes souscrites et libérées en numéraire ainsi qu'il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement établie, le 31 mai 2022, par le Notaire soussigné. Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Administration: Monsieur QU Shuen, comme Gérant pour une durée de quatre (04) ans renouvelable.

Dépôt légal: a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 13 juin 2022.

Le siège social: est fixé à Talangai, Brazzaville, enceinte Brasco, en face du lycée 5 février Mpila, République du Congo.

Durée: la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Registre du commerce: RCCM CG-BZV-01-2022-B13-00268.

MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10; E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«SOCIETE D'INTERIM DE CARRIERE»

Société A Responsabilité Limitée

CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA

Siège social: Centre-ville, derrière la Tour Mayombe, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du sept juin deux mil vingt-deux, enregistré le vingt-deux juin de la même année, Folio 115/13 n°5360, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société d'intérim de Carrière SARL, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, Centre-ville, derrière la Tour Mayombe.

Aux termes dudit procès-verbal, l'assemblée a:

- Changé l'ancienne dénomination sociale, Société Des Services Vigilants Organisés, par Société d'intérim de Carrière;
- Décidé de changer de logo de la société;
- Nommé, en qualité de gérant, Monsieur Dequan YANG, en remplacement de

Madame CHEN CUI, pour une durée de quatre (04) années renouvelables par décision des associés;

- Décidé d'agréer la cession de quarante-cinq (45) parts sociales faite par Madame CHEN CUI à la société SINO-CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT SA et celle de quinze (15) parts sociales faite par Monsieur Mariphor ANDZON KANGA au profit de la société SINO-CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT SA;

- Mis à jour les statuts.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 27 Juin 2022 sous le n° CG-PNR-01-2022-D-00501.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU,
Notaire.

DOLISIE

L'eau potable, un véritable casse-tête!

Depuis quelques mois, vivre à Dolisie devient un calvaire. L'eau potable coulant dans les robinets est chose rare, aujourd'hui! L'accès au réseau officiel de distribution d'eau potable devient un véritable casse-tête chinois, et cela fait sept mois depuis que ça dure. Le malheur ne venant jamais seul, cette triste réalité s'est accentuée en cette période de saison sèche, puisque le volume des eaux de puits diminue.

des instituteurs en 2000. Je fais des prestations dans une école privée de la place. Mais, en ce temps de grandes vacances, tous les jours, je m'occupe grâce à ma brouette à puiser et à transporter de l'eau dans les ménages. Loin d'être un secret, il y a des jours où j'encaisse la somme de quatorze mille francs», explique Guy

La capacité de stockage d'eau de l'ancien château de l'ex SNDE (Société nationale de distribution d'eau) construit dans l'enceinte de la direction départementale sous la coloniale ne répond plus à la demande de la population qui ne cesse de croître. Le château est trop vétuste. Pour résoudre ce problème, un château d'eau d'une capacité de 2.000 m³ pouvant desservir toute la ville et ses environs fut construit sur la montagne du C.e.g Hamar, lors de la municipalisation accélérée en 2006. Mais, ce château a cessé de fonctionner depuis belle lurette et, la pénurie d'eau potable dans la ville de Dolisie demeure encore un problème irrésolu. Aujourd'hui, il n'est pas surprenant d'assister impuissant, chaque jour, à des spectacles désolants (injures, rixes, vols) autour des puits de fortune construits ça et là, par des personnes de bonne foi, dans le dessein d'aider à l'amélioration des conditions de vie des populations. Du matin au soir, on assiste à un véritable festival de bidons jaunes



Une foule à la recherche de l'eau

au dos, dans des brouettes, sur la tête ou à la main en direction de ces puits. Toutefois, le commun de mortels se demande si l'eau des puits dont l'abonnement mensuel est de 500 F.CFA est propre à la consommation? A quelque chose malheur est bon, dit un adage français. La situation de pénurie d'eau occupe les jeunes désœuvrés. Ils transportent le bidon de 25 litres moyennant 50 F.CFA. «Je suis un jeune diplômé sorti de l'école normale

Koukembo, un jeune désœuvré du quartier Gaïa. Il faut craindre toutefois la prolifération des maladies hydriques si la situation de pénurie d'eau perdure à Dolisie. Les pouvoirs publics doivent être très attentifs pour éviter des éventuelles épidémies liées à la consommation de l'eau impropre. Ne dit-on pas que vaut mieux prévenir que guérir.

Equateur Denis NGUIMBI

EGIS ROAD OPERATION CONGO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 300 000 Francs CFA
Siège social : derrière l'ambassade des USA, face à l'INJS
Arrondissement 2, Bacongo, BP 953, Brazzaville, République du Congo
RCCM : CG-BZV-01-2019-B17-00002

1. Aux termes des statuts signés le 19 janvier 2019, reçus au rang des minutes de Maître Noël Mountou, Notaire à Pointe-Noire, le 22 janvier 2019 et enregistrés auprès de la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Loandjili le 24 janvier 2019, sous le n°0051, folio 014/5, la société de droit français Egis Road Operation SA a décidé de constituer une société par actions simplifiée en République du Congo, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale: Egis Road Operation Congo

Sigle: EROCO
Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 300 000 FCFA

Siège social : 592 rue Loufou Plateau de 15 ans, arrondissement 4, Moungali, BP 953, Brazzaville, République du Congo

Objet social :

La société a pour objet en République du Congo :

l'exploitation, notamment par un système de péage, de pesage et d'autres services à caractère onéreux, y compris les aires de services, des routes nationales NO 1 (Brazzaville-Pointe-Noire), NO 1 bis (Brazzaville-Mindouli par Kinkala) et NO 2 (Brazzaville-Ouessou) ; l'exécution de prestations de fourniture et de renouvellement d'équipements fixes d'exploitation au concessionnaire des routes nationales concédées susvisées et, toutes opérations, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son activité ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Présidence : Egis Road Operation SA, représentée par son Directeur Général, M. Patrick Veillard
Dépôt desdits statuts a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, qui a procédé à l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-012019-B17-00002, le 29 janvier 2019.

2. Aux termes du procès-verbal des décisions ordinaires de l'associée unique en date du 19 janvier 2019, il a notamment été décidé de nommer M. Patrick Pasquet en qualité de Directeur Général de la société ;

3. Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'Associée Unique du 6 décembre 2019, au siège social, reçu au rang des minutes d'un Notaire le 15 janvier 2020 et enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Brazzaville - La Plaine, le 16 janvier 2020, sous le numéro 0164, folio 011/7, il a été décidé de transférer le siège de la société, anciennement fixé au 592 rue Loufou, Plateau de 15 ans, arrondissement 4, Moungali, BP 953, Brazzaville, République du Congo, à l'adresse suivante : «derrière l'ambassade des USA, face à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, Arrondissement 2, Bacongo, BP 953, Brazzaville, République du Congo» ;

Dépôt desdits procès-verbaux et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour avis,
Le Président



Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Secrétariat Général
Direction de l'Organisation et des Projets



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) Services Centraux de la BEAC

Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237) 222 23 33 29

Commission de Passation des Marchés – Composante COBAC

Institution: Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun
Nom du projet: Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC – P161368
Don IDA n°: D3030
Titre de services: Services de consultant pour une enquête diagnostique de la mise en œuvre du corpus réglementaire de 2017 applicable aux établissements de microfinance de la CEMAC.
Bénéficiaire: COBAC

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 029/BEAC-COBAC/ PRCIFRC-UGRIF/2022-MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a sollicité un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie du don pour effectuer des paiements au titre du contrat de Services de consultant pour une enquête diagnostique de la mise en œuvre du corpus réglementaire de 2017 applicable aux établissements microfinance de la CEMAC.

2. Mission de consultants :

Près de cinq ans après l'entrée en vigueur du règlement CEMAC n° 01/17/CEMAC/UMAC/ COBAC du 27 septembre 2017 ayant redéfini les contours de la supervision du secteur de la microfinance dans la

sous-région Afrique Centrale, il apparaît à ce stade nécessaire de faire un point sur l'état de sa mise en œuvre et recenser les principales difficultés auxquelles sont confrontées les EMF dans l'application de cette réforme et formuler des propositions visant la mise en œuvre optimale de la réforme. A cet égard, il sera réalisé une évaluation par la COBAC, avec l'appui d'un consultant qui procédera à une enquête diagnostique dans les pays de la CEMAC.

Par conséquent, le consultant chargé de la mise en œuvre du projet doit préparer un rapport (en français), systématisant les principaux résultats de l'évaluation, parmi lesquels : (i) la situation du secteur de la microfinance ; (ii) le fonctionnement de la gouvernance (assemblées générales, réunion du conseil d'administration, etc.) ; (iii) les principales contraintes liées à la mise en œuvre du nouveau règlement CEMAC sur la microfinance par type d'établissement ; et (iv) les principales observations des entretiens avec les autorités concernant les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation CEMAC sur la microfinance et les amendements envisageables pour son évolution.

La durée de la mission est estimée à six (6) mois, avec un démarrage prévu en août 2022.

Les termes de référence (TDR) peuvent être consultés sur le site web de la BEAC et de la COBAC aux adresses www.beac.int et www.cobac.int.

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) représentant le Secrétariat Général de la BEAC, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les ser-

vices décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (CV retraçant les références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le Consultant doit avoir un diplôme d'étude supérieure en finance, économie ou équivalent. Il doit avoir au moins 10 ans d'expérience dans la coordination, la conception et la mise en œuvre de missions similaires, notamment, une expérience dans l'utilisation et la gestion de données d'enquêtes quantitatives et d'entretiens qualitatifs dans le développement du secteur financier en général et du secteur de la microfinance en particulier.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement, (le Règlement)» de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection pour les Consultants individuels telle que décrite dans le « Règlement ».

De plus amples informations peuvent être obtenues pendant les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

6. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard le 11 juillet 2022.

Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)
Immeuble BEAC sis à l'avenue Jean Paul II, BP 2180 Libreville, République Gabonaise
Tél : (+241) 01 74 45 47

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général de la COBAC, Représenté par la Direction de la Réglementation, des Etudes Générales et des Relations Internationales (DREGRI) beninga@beac.int et ndzie@beac.int avec copie à adoum@beac.int ou sarw_adoum@yahoo.fr

Yaoundé, le 22 juin 2022

Le Coordonnateur du Projet